Parlement européen
2024-2029

Commission spéciale sur le bouclier européen de la démocratie

2025/2069(INI)

12.2.2026

AMENDEMENTS
1106 - 1406

Projet de rapport
Tomas Tobé
(PE775.431v01-00)

Conclusions et recommandations de la commission spéciale sur le bouclier européen de la démocratie
(2025/2069(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1106
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne, dans le contexte de la vente d'abonnements par des entreprises de médias via des applications, l'importance d'une mise en œuvre complète du règlement sur les marchés numériques (DMA); constate, à cet égard, la décision de non-conformité de la Commission du 23 avril 2025 à l'encontre d'Apple et de Meta; prend acte des enquêtes de la Commission sur une possible violation du DMA par Google, qui déclasserait le contenu des éditeurs de médias dans les résultats de recherche;	29. ***note le rôle complémentaire et de plus en plus stratégique du règlement sur les marchés numériques dans le renforcement de la résilience structurelle, de l'équité et de la contestabilité de l'environnement numérique de l'Union, soutenant ainsi indirectement mais de manière significative les objectifs du bouclier européen de la démocratie; souligne que les conclusions des consultations ciblées de la Commission dans le cadre du premier réexamen du règlement sur les marchés numériques font état de préoccupations persistantes concernant l'interopérabilité, l'autoréférence, l'accès aux données, les dépendances au nuage et l'influence croissante des services d'intelligence artificielle, ainsi que d'un large consensus sur le fait que l'efficacité réelle du règlement dépend en fin de compte d'une mise en œuvre solide, opportune et transparente; souligne que le processus de réexamen en cours constitue une occasion unique de clarifier les obligations, de combler les lacunes dans la mise en œuvre et, le cas échéant, d'adapter le champ d'application du règlement à l'évolution des réalités technologiques, afin de réduire les dépendances systémiques, d'empêcher une concentration excessive du pouvoir numérique et de contribuer à un écosystème numérique plus pluraliste, concurrentiel et démocratiquement résilient dans l'Union;*** souligne, dans le contexte de la vente d'abonnements par des entreprises de médias via des applications, l'importance d'une mise en œuvre complète du règlement sur les marchés

numériques (DMA); constate, à cet égard, la décision de non-conformité de la Commission du 23 avril 2025 à l'encontre d'Apple et de Meta; prend acte des enquêtes de la Commission sur une possible violation du DMA par Google, qui déclasserait le contenu des éditeurs de médias dans les résultats de recherche;

Or. en

Amendement 1107
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne, dans le contexte de la vente d'abonnements par des entreprises de médias via des applications, l'importance d'une mise en œuvre complète du règlement sur les marchés numériques (DMA); constate, à cet égard, la décision de non-conformité de la Commission du 23 avril 2025 à l'encontre d'Apple et de Meta; prend acte des enquêtes de la Commission sur une possible violation du DMA par Google, qui déclasserait le contenu des éditeurs de médias dans les résultats de recherche;	29. souligne, dans le contexte de la vente d'abonnements par des entreprises de médias via des applications, l'importance d'une mise en œuvre complète du règlement sur les marchés numériques (DMA); constate, à cet égard, la décision de non-conformité de la Commission du 23 avril 2025 à l'encontre d'Apple et de Meta; prend acte des enquêtes de la Commission sur une possible violation du DMA par Google, qui déclasserait le contenu des éditeurs de médias dans les résultats de recherche; ***demande à la Commission d'évaluer, à la lumière de la concentration du marché et des effets de verrouillage, si les principaux systèmes d'exploitation et interfaces utilisateur des télévisions connectées devraient être désignés comme des services de plateforme de base dans le cadre du DMA;***

Or. en

Amendement 1108
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne, dans le contexte de la vente d'abonnements par des entreprises de médias via des applications, l'importance d'une mise en œuvre complète du règlement sur les marchés numériques (DMA); constate, à cet égard, la décision de non-conformité de la Commission du 23 avril 2025 à l'encontre d'Apple et de Meta; prend acte des enquêtes de la Commission sur une possible violation du DMA par Google, qui déclasserait le contenu des éditeurs de médias dans les résultats de recherche;	29. souligne, dans le contexte de la vente d'abonnements par des entreprises de médias via des applications, l'importance d'une mise en œuvre complète du règlement sur les marchés numériques (DMA); constate, à cet égard, la décision de non-conformité de la Commission du 23 avril 2025 à l'encontre d'Apple et de Meta; prend acte des enquêtes de la Commission sur une possible violation du DMA par Google, qui déclasserait le contenu des éditeurs de médias dans les résultats de recherche; ***fait valoir que l'application effective du DMA devrait également tenir compte du rôle des systèmes d'exploitation et des interfaces utilisateur des télévisions connectées en tant que points d'accès clés aux contenus audiovisuels et d'information;***

Or. en

Amendement 1109
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne, dans le contexte de la vente d'abonnements par des entreprises de médias via des applications, l'importance ***d'une mise en œuvre complète du règlement sur les marchés numériques (DMA)***; constate, à cet égard, la décision de non-conformité de la Commission du 23 avril 2025 à l'encontre d'Apple et de Meta; prend acte des enquêtes de la Commission sur ***une possible violation du DMA par*** Google, qui déclasserait le	29. souligne, dans le contexte de la vente d'abonnements par des entreprises de médias via des applications, l'importance ***de garantir la transparence, la concurrence loyale et l'égalité de traitement sur le marché en ligne, et de prévenir les pratiques abusives ou discriminatoires de la part des plateformes en ligne dominantes***; constate, à cet égard, la décision de non-conformité de la Commission du 23 avril 2025 à l'encontre

contenu des éditeurs de médias dans les résultats de recherche;

d'Apple et de Meta; prend acte des enquêtes de la Commission sur ***des pratiques de*** Google, qui déclasseraient le contenu des éditeurs de médias dans les résultats de recherche;

Or. en

Amendement 1110
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne, dans le contexte de la vente d'abonnements par des entreprises de médias via des applications, l'importance d'une mise en œuvre complète du règlement sur les marchés numériques (DMA); constate, à cet égard, la décision de non-conformité de la Commission du 23 avril 2025 à l'encontre d'Apple et de Meta; prend acte des enquêtes de la Commission sur une possible violation du DMA par Google, qui déclasserait le contenu des éditeurs de médias dans les résultats de recherche;	29. souligne, dans le contexte de la vente d'abonnements par des entreprises de médias via des applications, l'importance d'une mise en œuvre complète du règlement sur les marchés numériques (DMA); constate, à cet égard, ***les controverses concernant*** la décision de non-conformité de la Commission du 23 avril 2025 à l'encontre d'Apple et de Meta; prend acte des enquêtes ***controversées*** de la Commission sur une possible violation du DMA par Google, qui déclasserait le contenu des éditeurs de médias dans les résultats de recherche;

Or. en

Amendement 1111
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne, dans le contexte de la ***vente*** d'abonnements par des entreprises de médias via des applications, l'importance d'une mise en œuvre complète du	29. souligne, dans le contexte de la ***proposition*** d'abonnements par des entreprises de médias via des applications, l'importance d'une mise en œuvre

règlement sur les marchés numériques (DMA); ***constate, à cet égard, la décision de non-conformité de la Commission du 23 avril 2025 à l'encontre d'Apple et de Meta; prend acte des enquêtes de la Commission sur une possible violation du DMA par Google, qui déclasserait le contenu des*** éditeurs de médias ***dans les résultats de recherche***;

complète ***et d'une application efficace*** du règlement sur les marchés numériques (DMA); ***précise que l'application des règles relatives aux écosystèmes d'applications, à la recherche et à la publicité numérique est essentielle pour garantir aux*** éditeurs de médias ***un accès équitable aux audiences et aux revenus, y compris dans le contexte des services pilotés par l'IA***;

Or. en

Amendement 1112
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. reconnaît que l'utilisation sans autorisation de matériel protégé par des droits d'auteur pour former des modèles d'intelligence artificielle peut nuire aux revenus du secteur des médias; réclame un cadre européen efficace garantissant la transparence de l'utilisation des contenus protégés par le droit d'auteur, des solutions appropriées en matière d'octroi de licences et une rémunération équitable pour les titulaires de droits;

Or. en

Amendement 1113
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. se félicite que la communication conjointe comprenne de nouvelles actions	***supprimé***

de soutien visant à promouvoir les compétences numériques et l'éducation aux médias, telles que le programme consacré à la résilience médiatique, le programme de soutien aux compétences de base pour les écoles et le renforcement du groupe d'experts sur l'éducation aux médias, notamment la création d'un nouveau réseau d'experts pour l'éducation aux médias, ainsi que des lignes directrices actualisées à l'intention des enseignants et des éducateurs; précise que la prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels» devrait renforcer les dispositions relatives aux exigences minimales applicables aux travaux des États membres en matière d'éducation aux médias;

Or. en

Amendement 1114
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. se félicite que la communication conjointe comprenne de nouvelles actions de soutien visant à promouvoir les compétences numériques et l'éducation aux médias, telles que le programme consacré à la résilience médiatique, le programme de soutien aux compétences de base pour les écoles et le renforcement du groupe d'experts sur l'éducation aux médias, notamment la création d'un nouveau réseau d'experts pour l'éducation aux médias, ainsi que des lignes directrices actualisées à l'intention des enseignants et des éducateurs; précise que la prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels» devrait renforcer les dispositions relatives aux exigences	30. se félicite que la communication conjointe comprenne de nouvelles actions de soutien visant à promouvoir les compétences numériques et l'éducation aux médias, telles que le programme consacré à la résilience médiatique, le programme de soutien aux compétences de base pour les écoles et le renforcement du groupe d'experts sur l'éducation aux médias, notamment la création d'un nouveau réseau d'experts pour l'éducation aux médias, ainsi que des lignes directrices actualisées à l'intention des enseignants et des éducateurs; ***insiste sur le rôle de l'éducation culturelle, de la participation culturelle et de l'accès au patrimoine culturel dans le renforcement de la***

minimales applicables aux travaux des États membres en matière d'éducation aux médias;

culture démocratique, de l'engagement civique et de la résistance à la désinformation; précise que la prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels» devrait renforcer ***la visibilité des sources d'information fiables et indépendantes sur le plan éditorial, y compris sur les plateformes en ligne, de manière à ce qu'elles donnent par défaut la priorité aux sources d'information fiables, ainsi que*** les dispositions relatives aux exigences minimales applicables aux travaux des États membres en matière d'éducation aux médias***, avec un accent particulier sur les jeunes et les nouveaux électeurs, ainsi qu'une compréhension essentielle des contenus générés par l'IA et des systèmes de recommandation***;

Or. en

Amendement 1115
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. se félicite que la communication conjointe comprenne de nouvelles actions de soutien visant à promouvoir les compétences numériques et l'éducation aux médias, telles que le programme consacré à la résilience médiatique, le programme de soutien aux compétences de base pour les écoles et le renforcement du groupe d'experts sur l'éducation aux médias, notamment la création d'un nouveau réseau d'experts pour l'éducation aux médias, ainsi que des lignes directrices actualisées à l'intention des enseignants et des éducateurs; précise que la prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels» devrait ***renforcer les dispositions relatives aux exigences minimales applicables aux travaux des***	30. se félicite que la communication conjointe comprenne de nouvelles actions de soutien visant à promouvoir les compétences numériques et l'éducation aux médias, telles que le programme consacré à la résilience médiatique, le programme de soutien aux compétences de base pour les écoles et le renforcement du groupe d'experts sur l'éducation aux médias, notamment la création d'un nouveau réseau d'experts pour l'éducation aux médias, ainsi que des lignes directrices actualisées à l'intention des enseignants et des éducateurs ***qui devraient rester exemptes des partis pris idéologiques et être acceptées par les autorités compétentes dans les États membres***; précise ***toutefois que l'éducation en***

États membres en matière d'éducation aux médias;	***général et l'éducation aux médias relèvent principalement de la compétence des États membres, conformément à l'article 165 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et que toute action de l'Union dans ce domaine doit rester strictement solidaire, non contraignante et non harmonisatrice, dans le plein respect des systèmes éducatifs nationaux, de la diversité culturelle et des traditions constitutionnelles; souligne en outre*** que la prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels» ***ne*** devrait ***pas être utilisée pour introduire une harmonisation indirecte ou des obligations contraignantes dans le domaine de l'éducation ou des programmes scolaires***;

Or. en

Amendement 1116
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. se félicite que la communication conjointe comprenne de nouvelles actions de soutien visant à promouvoir les compétences numériques et l'éducation aux médias, telles que le programme consacré à la résilience médiatique, le programme de soutien aux compétences de base pour les écoles et le renforcement du groupe d'experts sur l'éducation aux médias, notamment la création d'un nouveau réseau d'experts pour l'éducation aux médias, ainsi que des lignes directrices actualisées à l'intention des enseignants et des éducateurs; précise que la prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels» devrait renforcer les dispositions relatives aux exigences minimales applicables aux travaux des	30. se félicite que la communication conjointe comprenne de nouvelles actions de soutien visant à promouvoir les compétences numériques et l'éducation aux médias, telles que le programme consacré à la résilience médiatique, le programme de soutien aux compétences de base pour les écoles et le renforcement du groupe d'experts sur l'éducation aux médias, notamment la création d'un nouveau réseau d'experts pour l'éducation aux médias, ainsi que des lignes directrices actualisées à l'intention des enseignants et des éducateurs; précise que la prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels» devrait renforcer les dispositions relatives aux exigences minimales applicables aux travaux des

États membres en matière d'éducation aux médias;	États membres en matière d'éducation aux médias; ***souligne que les initiatives en matière d'éducation aux médias et d'alphabétisation numérique représentent un investissement nécessaire à long terme pour la résilience démocratique, mais qu'elles doivent compléter, et non remplacer, une application efficace de la réglementation et des mesures structurelles visant les moteurs systémiques de la manipulation de l'information;***
	Or. en

Amendement 1117
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. se félicite que la communication conjointe comprenne de nouvelles actions de soutien visant à promouvoir les compétences numériques et l'éducation aux médias, telles que le programme consacré à la résilience médiatique, le programme de soutien aux compétences de base pour les écoles et le renforcement du groupe d'experts sur l'éducation aux médias, notamment la création d'un nouveau réseau d'experts ***pour l'éducation aux médias***, ainsi que des lignes directrices actualisées à l'intention des enseignants et des éducateurs; précise que la prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels» devrait renforcer les dispositions relatives aux exigences minimales applicables aux travaux des États membres en matière d'éducation aux médias;	30. se félicite que la communication conjointe comprenne de nouvelles actions de soutien visant à promouvoir les compétences numériques et l'éducation aux médias, telles que le programme consacré à la résilience médiatique, le programme de soutien aux compétences de base pour les écoles et le renforcement du groupe d'experts sur l'éducation aux médias, notamment la création d'un nouveau réseau d'experts, ainsi que des lignes directrices actualisées à l'intention des enseignants et des éducateurs ***qui devraient couvrir l'éducation à l'IA et aux algorithmes, notamment les infox vidéo, les systèmes de recommandation et le microciblage et devraient soutenir l'apprentissage tout au long de la vie pour les adultes et les personnes âgées***; précise que la prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels» devrait renforcer les dispositions relatives aux exigences minimales applicables aux travaux des États membres en matière

d’éducation aux médias;

Or. en

Amendement 1118
Konstantinos Arvanitis, Jonas Sjöstedt, Li Andersson

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. se félicite que la communication conjointe comprenne de nouvelles actions de soutien visant à promouvoir les compétences numériques et l’éducation aux médias, telles que le programme consacré à la résilience médiatique, le programme de soutien aux compétences de base pour les écoles et le renforcement du groupe d’experts sur l’éducation aux médias, notamment la création d’un nouveau réseau d’experts pour l’éducation aux médias, ainsi que des lignes directrices actualisées à l’intention des enseignants et des éducateurs; précise que la prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels» devrait renforcer les dispositions relatives aux exigences minimales applicables aux travaux des États membres en matière d’éducation aux médias;	30. ***reconnaît que la maîtrise du numérique, des nouveaux médias et de l’IA devrait être considérée comme un pilier essentiel de toute stratégie à long terme et efficace de lutte contre les activités de manipulation de l’information et d’ingérence menées depuis l’étranger;*** se félicite que la communication conjointe comprenne de nouvelles actions de soutien visant à promouvoir les compétences numériques et l’éducation aux médias, telles que le programme consacré à la résilience médiatique, le programme de soutien aux compétences de base pour les écoles et le renforcement du groupe d’experts sur l’éducation aux médias, notamment la création d’un nouveau réseau d’experts pour l’éducation aux médias, ainsi que des lignes directrices actualisées à l’intention des enseignants et des éducateurs; précise que la prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels» devrait renforcer les dispositions relatives aux exigences minimales applicables aux travaux des États membres en matière d’éducation aux médias;

Or. en

Amendement 1119
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. ***se félicite*** que la communication conjointe ***comprenne*** de nouvelles actions de soutien visant à promouvoir les compétences numériques et l'éducation aux médias, telles que le programme consacré à la résilience médiatique, le programme de soutien aux compétences de base pour les écoles et le renforcement du groupe d'experts sur l'éducation aux médias, notamment la création d'un nouveau réseau d'experts pour l'éducation aux médias, ainsi que des lignes directrices actualisées à l'intention des enseignants et des éducateurs; précise que la prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels» devrait renforcer les dispositions relatives aux exigences minimales applicables aux travaux des États membres en matière d'éducation aux médias;	30. ***prend acte*** que la communication conjointe ***comprend*** de nouvelles actions de soutien visant à promouvoir les compétences numériques et l'éducation aux médias, telles que le programme consacré à la résilience médiatique, le programme de soutien aux compétences de base pour les écoles et le renforcement du groupe d'experts sur l'éducation aux médias, notamment la création d'un nouveau réseau d'experts pour l'éducation aux médias, ainsi que des lignes directrices actualisées à l'intention des enseignants et des éducateurs; précise que la prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels» devrait renforcer les dispositions relatives aux exigences minimales applicables aux travaux des États membres en matière d'éducation aux médias;

Or. en

Amendement 1120
Ioan-Rareş Bogdan

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. est convaincu que la volonté de l'Union de mettre en place des dispositifs d'éducation précoce destinés aux enfants et aux élèves afin de leur permettre d'acquérir des compétences propres à les protéger contre la désinformation et les attaques visant la démocratie conduira les forces hostiles à l'Union à adapter, intensifier et affiner leurs méthodes de manipulation, tant par des moyens traditionnels que dans l'environnement

numérique; s'inquiète du fait que ces forces hostiles ciblent précisément le domaine de l'éducation, pilier de la conscience européenne, afin de le détourner de sa mission, sous des prétextes habilement dissimulés et par le biais de vecteurs bien entraînés, mais aussi afin de créer des brèches susceptibles de fragiliser l'eurosystème; propose à la Commission de soutenir l'élaboration, sous l'égide du Parlement européen, institution directement mandatée par les citoyens pour représenter leurs intérêts, d'un guide unique de bonnes pratiques en matière d'éducation à la détection des fausses informations et des techniques subtiles de manipulation, avec le concours d'experts indépendants, et de le recommander aux États membres; propose à la Commission de soutenir l'élaboration, sous la coordination des mêmes experts mais par les élèves eux-mêmes, qui connaissent le mieux les ressorts psychologiques de leurs pairs, de manuels uniques adaptés aux différentes tranches d'âge, et de les proposer aux États membres;

Or. ro

Amendement 1121
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. note que des efforts supplémentaires devraient être déployés pour promouvoir l'esprit critique dans l'éducation, ce qui permettrait de neutraliser, voire d'éliminer la désinformation; appelle à l'intégration de l'éducation aux médias et de la formation numérique au niveau national; est d'avis

que l'enseignement de l'éducation aux médias devrait s'adapter aux habitudes de consommation des utilisateurs de médias sociaux ciblés, par exemple en adoptant une boîte à outils modulaire sur l'éducation aux médias adaptée aux contextes d'éducation formelle et non formelle; considère que les ateliers et les jeux de simulation civique numérique compléteraient l'enseignement de l'éducation aux médias en offrant une expérience immersive et ludique; soutient la création d'outils et de plateformes numériques au niveau européen (IA générative, moteur de recherche, réseau social) permettant à la population de disposer d'une alternative fiable aux plateformes étrangères;

Or. en

Amendement 1122
Michał Wawrykiewicz, Bartłomiej Sienkiewicz

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. propose la création d'une académie européenne d'éducation aux médias en tant qu'agence permanente de l'Union chargée de former les enseignants, les journalistes et les fonctionnaires à la détection et au démenti des manipulations étrangères de l'information; recommande vivement que le siège de l'académie soit situé à Varsovie, en Pologne, afin de tirer parti de la vaste expérience opérationnelle et de la position stratégique du pays dans la lutte contre les campagnes de désinformation russes; souligne que cette académie devrait servir de centre principal de l'Union pour développer des programmes d'éducation aux médias normalisés et coordonner des initiatives

de sensibilisation à l'échelle européenne afin de renforcer la résilience de la société;

Or. en

Amendement 1123
Eugen Tomac

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. souligne que les politiques d'éducation aux médias et d'alphabétisation numérique devraient être conçues comme des processus d'apprentissage tout au long de la vie, couvrant toutes les tranches d'âge et toutes les catégories sociales, y compris les enfants, les adolescents, les adultes et les citoyens plus âgés; souligne que pour lutter efficacement contre la désinformation, il faut renforcer l'esprit critique et les compétences analytiques des citoyens, notamment leur capacité à évaluer les sources, à reconnaître les techniques de manipulation, à comprendre l'amplification algorithmique et à distinguer l'opinion de l'information vérifiée;

Or. en

Amendement 1124
Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. invite la Commission et les États

membres, dans le cadre du programme consacré à la résilience médiatique et du programme de soutien aux compétences de base pour les écoles, à donner la priorité à une éducation aux médias et à une alphabétisation numérique adaptée à l'âge des enfants scolarisés, y compris à la formation des enseignants et à des programmes modernes traitant de l'amplification algorithmique, des infox vidéo, des médias synthétiques et des comportements manipulateurs en ligne, accompagnés de cadres d'évaluation permettant d'identifier et d'étendre les programmes efficaces;

Or. en

Amendement 1125
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. rappelle que la politique éducative, y compris l'éducation aux médias des enfants et des adultes, reste principalement une compétence des États membres; souligne que l'action de l'Union doit respecter la subsidiarité et éviter les approches normatives en matière de jugement politique ou informationnel;

Or. en

Amendement 1126
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 30 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 ter. est convaincu que le seul moyen durable de maintenir des médias indépendants et de qualité est de remédier aux faiblesses structurelles du secteur des médias et de rétablir la viabilité économique de l'écosystème médiatique; note que, pour ce faire, il est nécessaire de rééquilibrer les marchés de la publicité et de la distribution de contenu en ligne, contribuant ainsi à la résilience de la société face aux menaces hybrides, à la désinformation et à la manipulation électorale;

Or. en

Amendement 1127
Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 30 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 ter. encourage l'échange systématique des meilleures pratiques entre les autorités nationales et les régulateurs actifs dans le domaine de l'éducation aux médias, notamment par l'intermédiaire du groupe renforcé d'experts en éducation aux médias et de l'Observatoire européen des médias numériques; note la valeur des modèles facilités par les régulateurs qui financent et rassemblent des alliances multipartites pour mettre en œuvre des actions pratiques d'éducation aux médias;

Or. en

Amendement 1128
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 30 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 quater. recommande un test d'évaluation de l'incidence du bouclier de la démocratie, en particulier pour le secteur des médias, sur toutes les initiatives pertinentes de l'Union, et plus généralement de rationaliser l'analyse hybride et l'analyse des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger au sein de l'Union; recommande la plus grande attention pour éviter de créer des situations semblables aux subventions illégales accordées par le gouvernement Orban aux médias pro-gouvernementaux en Hongrie, afin d'éviter de fausser le discours public;

Or. en

Amendement 1129
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 30 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 quinquies. note que, selon un baromètre de l'opinion publique européenne réalisé par Cluster17, 56 % des Européens en moyenne soutenaient la proposition d'interdire Grok dans l'Union[51 septies]; condamne fermement la propagande émanant de la soi-disant «encyclopédie en ligne» d'Elon Musk, à savoir Grokipedia; s'inquiète du fait que son contenu normalise la haine en mettant en doute la crédibilité des critiques formulées à l'encontre de nationalistes blancs, d'antisémites et de

négationnistes de premier plan; invite les régulateurs et les services répressifs des États membres à enquêter sur la légalité de Grokipedia dans l'Union européenne et à prendre des mesures au cas où Grokipedia enfreindrait une quelconque réglementation de l'Union en matière d'informatique ou des lois contre la haine;

51 septies ***https://cluster17.com/barometre-de-lopinion-publique-europeenne-pour-le-grand-continent-vague-5-trump-et-le-nouveau-clivage-geopolitique/***

Or. en

Amendement 1130
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 30 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 sexies. demande que Google TV OS soit désigné comme un service de plateforme de base dans le cadre du règlement sur les marchés numériques; rappelle l'obligation pour les distributeurs de contenus de diffuser une majorité de contenus provenant de médias certifiés produisant des contenus européens ou des informations certifiées et contrôlées et, plus précisément, des «services d'intérêt général» européens; insiste sur le fait que ces acteurs disposent des moyens techniques pour mettre en œuvre ces mesures qui permettraient de lutter contre la disparition des médias fiables;

Or. en

Amendement 1131

Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. se félicite de l'annonce de la mise à jour de la recommandation de la Commission sur la sécurité des journalistes[52] et de la prochaine révision de la recommandation contre les poursuites-bâillon[53]; explique que ces mises à jour et révisions doivent tenir compte de la ***manière dont les*** menaces, la violence, le sabotage et d'autres ***actions*** visant à ***entraver le*** travail journalistique ***ont une incidence sur la*** protection, la sécurité ***et le renforcement des moyens d'action*** des journalistes ***et autres professionnels des médias dans l'Union***;	31. se félicite de l'annonce de la mise à jour de la recommandation de la Commission sur la sécurité des journalistes[52] et de la prochaine révision de la recommandation contre les poursuites-bâillon[53]; explique que ces mises à jour et révisions doivent tenir compte de la ***nature évolutive des*** menaces ***auxquelles sont confrontés les journalistes et les professionnels des médias***, ***y compris non seulement*** la violence ***physique et le harcèlement en ligne, mais aussi l'intimidation, les litiges stratégiques, la pression économique, la surveillance***, le sabotage et d'autres ***formes d'interférence*** visant à ***faire obstacle au*** travail journalistique***; insiste sur le fait qu'il convient d'accorder une attention particulière aux effets dissuasifs créés par des climats de peur prolongés, les pressions politiques ou les interférences indues de la part d'acteurs publics ou privés, qui peuvent décourager le journalisme d'investigation, affaiblir l'indépendance éditoriale et conduire à l'autocensure; précise qu'un environnement sûr et favorable au journalisme exige non seulement des garanties juridiques, mais aussi une application efficace, des mécanismes de*** protection ***et des structures de soutien garantissant que les journalistes (en particulier les journalistes d'investigation) peuvent exercer leur métier librement***, ***sans crainte de représailles, de harcèlement ou de perte de leurs moyens de subsistance, préservant ainsi le pluralisme des médias et le droit du public à l'information dans l'Union; fait valoir que le renforcement de*** la sécurité***, de l'indépendance et des conditions de travail*** des journalistes ***constitue***

également une ligne de défense fondamentale contre la désinformation, la manipulation de l'information et d'autres formes d'ingérence qui visent à saper le débat démocratique et la confiance du public; demande que ces cadres de protection soient renforcés et élargis de manière à couvrir à la fois des mesures de sécurité physique renforcées (y compris la protection contre l'intimidation, le harcèlement et les formes non mortelles de violence) et des garanties juridiques plus solides, notamment la promotion de la dépénalisation de la diffamation, l'accès à l'assistance juridique et des recours efficaces contre les litiges abusifs; réclame en outre l'adoption par l'Union d'une position ferme et coordonnée à l'encontre des mesures législatives ou réglementaires, y compris les lois dites «sur les agents étrangers», qui risquent de stigmatiser les journalistes, les acteurs de la société civile ou les médias indépendants et de porter atteinte à la liberté d'expression, à l'indépendance des médias et à la participation démocratique; rappelle, dans ce contexte, que les sociétés démocratiques doivent également préserver le droit légitime des citoyens, des autorités publiques et des parties prenantes d'exprimer leur désaccord ou leurs critiques concernant la couverture médiatique ou les choix éditoriaux et que des mécanismes de plainte ou de recours accessibles et indépendants (tels que les conseils de presse ou de déontologie journalistique et d'autres organes d'autorégulation) devraient être disponibles à cette fin, à condition que cette expression se fasse de manière pacifique, transparente et sans intimidation, coercition, représailles économiques ou tentatives d'influencer l'indépendance éditoriale, et qu'elle ne donne pas lieu à un harcèlement, à des menaces ou à des pressions indues susceptibles de porter atteinte à la liberté journalistique ou au pluralisme;

[52] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj).

[53] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: &http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).

[52] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj).

[53] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: &http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).

Or. en

Amendement 1132
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. se félicite de l'annonce de la mise à jour de la recommandation de la Commission sur la sécurité des journalistes[52] et de la prochaine révision de la recommandation contre les poursuites-bâillon[53]; explique que ces mises à jour et révisions doivent tenir compte de la manière dont les menaces, la violence, le sabotage et d'autres actions visant à entraver le travail journalistique ***ont une incidence sur*** la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union;	31. se félicite de l'annonce de la mise à jour de la recommandation de la Commission sur la sécurité des journalistes[52] et de la prochaine révision de la recommandation contre les poursuites-bâillon[53]; explique que ces mises à jour et révisions doivent tenir compte de la manière dont les menaces, la violence ***notamment les enlèvements et les meurtres, l'intimidation***, le sabotage et d'autres actions visant à entraver le travail journalistique ***affectent*** la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres

	professionnels des médias dans l'Union; ***rappelle l'indignation générale suscitée par les assassinats de journalistes d'investigation tels que Ján Kuciak et Daphne Caruana Galizia, et souligne que les circonstances et les responsabilités entourant ces crimes inacceptables n'ont pas encore été totalement élucidées; exprime, dans ce contexte, sa profonde inquiétude quant aux informations récemment divulguées concernant des menaces de meurtre et de torture à l'encontre d'un journaliste d'investigation de l'opposition, proférées par un agent des services de protection de l'État en Pologne;***
[52] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj) .	[52] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj) .
[53] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: &http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).	[53] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: &http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).
	Or. en

Amendement 1133
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. se félicite de l'annonce de la mise à jour de la recommandation de la Commission sur la sécurité des journalistes[52] et de la prochaine révision de la recommandation contre les poursuites-bâillon[53]; explique que ces mises à jour et révisions doivent tenir compte de la manière dont les menaces, la violence, le sabotage et d'autres actions visant à entraver le travail journalistique ont une incidence sur la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union;	31. se félicite de l'annonce de la mise à jour de la recommandation de la Commission sur la sécurité des journalistes[52] et de la prochaine révision de la recommandation contre les poursuites-bâillon[53]; explique que ces mises à jour et révisions doivent tenir compte de la manière dont les menaces, la violence, le sabotage et d'autres actions visant à entraver le travail journalistique ont une incidence sur la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union; ***appelle à étendre la directive contre les poursuites-bâillons afin de protéger également les représentants et les organisations de la société civile, les groupes de réflexion, les éditeurs, les organisations de médias, les lanceurs d'alerte, les défenseurs des droits de l'homme et les hommes politiques;***
[52] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj) .	[52] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj) .
[53] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: &http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).	[53] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: &http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).
	Or. en

Amendement 1134
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. se félicite de l'annonce de la mise à jour de la recommandation de la Commission sur la sécurité des journalistes[52] et de la prochaine révision de la recommandation contre les poursuites-bâillon[53]; explique que ces mises à jour et révisions doivent tenir compte de la manière dont les menaces, la violence, le sabotage et d'autres actions visant à entraver le travail journalistique ont une incidence sur la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union;	31. se félicite de l'annonce de la mise à jour de la recommandation de la Commission sur la sécurité des journalistes[52] et de la prochaine révision de la recommandation contre les poursuites-bâillon[53]; explique que ces mises à jour et révisions doivent tenir compte de la manière dont les menaces, la violence, le sabotage et d'autres actions visant à entraver le travail journalistique ont une incidence sur la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union; ***demande l'introduction de circonstances aggravantes spécifiques dans le droit pénal pour les infractions commises à l'encontre de journalistes lorsque ces actes sont motivés par leurs activités professionnelles ou en lien avec ces dernières;***
[52] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj) .	[52] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj) .
[53] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement	[53] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement

infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: &http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).

infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: &http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).

Or. en

Amendement 1135
Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. se félicite de l'annonce de la mise à jour de la recommandation de la Commission sur la sécurité des journalistes[52] et de la prochaine révision de la recommandation contre les poursuites-bâillon[53]; explique que ces mises à jour et révisions doivent tenir compte de la manière dont les menaces, la violence, le sabotage et d'autres actions visant à entraver le travail journalistique ont une incidence sur la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union;	31. se félicite de l'annonce de la mise à jour de la recommandation de la Commission sur la sécurité des journalistes[52] et de la prochaine révision de la recommandation contre les poursuites-bâillon[53]; explique que ces mises à jour et révisions doivent tenir compte de la manière dont les menaces, la violence, le sabotage et d'autres actions visant à entraver le travail journalistique ***et l'exercice légitime du droit fondamental à la liberté d'expression et d'information*** ont une incidence sur la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias***, ainsi que les défenseurs des droits de l'homme et d'autres individus impliqués dans la vie publique*** dans l'Union;
[52] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj) .	[52] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj) .
[53] Recommandation (UE) 2022/758 de la	[53] Recommandation (UE) 2022/758 de la

Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: &http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).

Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: &http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).

Or. en

Amendement 1136
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. se félicite de l'annonce de la mise à jour de la recommandation de la Commission sur la sécurité des journalistes[52] et de la prochaine révision de la recommandation contre les poursuites-bâillon[53]; explique que ces mises à jour et révisions doivent tenir compte de la manière dont les menaces, la violence, le sabotage et d'autres actions visant à entraver le travail journalistique ont une incidence sur la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union;	31. se félicite de l'annonce de la mise à jour de la recommandation de la Commission sur la sécurité des journalistes[52] et de la prochaine révision de la recommandation contre les poursuites-bâillon[53]; explique que ces mises à jour et révisions doivent tenir compte de la manière dont les menaces, la violence, le sabotage et d'autres actions visant à entraver le travail journalistique ont une incidence sur la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union; ***demande la création d'un mécanisme de soutien juridique et technique spécialisé pour protéger les journalistes contre l'usurpation d'identité par l'IA et les campagnes coordonnées d'infox vidéo;***
[52] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des	[52] Recommandation (UE) 2021/1534 de la Commission du 16 septembre 2021 concernant la protection, la sécurité et le renforcement des moyens d'action des

journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj).

[53] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: &http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).

journalistes et autres professionnels des médias dans l'Union européenne (JO L 331 du 20.9.2021, p. 8, ELI: http://data.europa.eu/eli/reco/2021/1534/oj).

[53] Recommandation (UE) 2022/758 de la Commission du 27 avril 2022 sur la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme qui participent au débat public contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L 138 du 17.5.2022, p. 30, ELI: &http://data.europa.eu/eli/reco/2022/758/oj).

Or. en

Amendement 1137
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. insiste sur l'importance de protéger les journalistes contre les poursuites abusives; se félicite, à cet égard, de l'adoption de la directive contre les poursuites-bâillons[54] et de l'annonce de la mise à jour du mandat et de la composition du groupe d'experts contre les poursuites-bâillons; invite les États membres à faire preuve d'ambition dans le processus de mise en œuvre en cours et demande à la Commission de continuer à apporter son soutien; invite la Commission à rédiger un rapport d'évaluation complet sur l'efficacité de la mise en œuvre;	32. insiste sur l'importance de protéger les journalistes contre les poursuites abusives; se félicite, à cet égard, de l'adoption de la directive contre les poursuites-bâillons[54] et de l'annonce de la mise à jour du mandat et de la composition du groupe d'experts contre les poursuites-bâillons; invite les États membres à faire preuve d'ambition dans le processus de mise en œuvre en cours et demande à la Commission de continuer à apporter son soutien; invite la Commission à rédiger un rapport d'évaluation complet sur l'efficacité de la mise en œuvre; ***appelle à assurer la mise en œuvre complète et effective non seulement de la directive mais aussi de la recommandation de la Commission de 2022 sur la protection des***

journalistes et des défenseurs des droits de l'homme contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives, y compris dans les affaires purement nationales et, le cas échéant, en procédant aux ajustements nécessaires du droit pénal et du droit administratif; souligne l'importance des mesures relatives à la formation, à la sensibilisation, aux mécanismes de soutien et au suivi systématique;

[54] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L, 2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj).

[54] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L, 2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj).

Or. en

Amendement 1138
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. insiste sur l'importance de protéger les journalistes contre les poursuites abusives; se félicite, à cet égard, de l'adoption de la directive contre les poursuites-bâillons[54] et de l'annonce de la mise à jour du mandat et de la composition du groupe d'experts contre les poursuites-bâillons; invite les États membres à faire preuve d'ambition dans le processus de mise en œuvre en cours et demande à la Commission de continuer à apporter son	32. insiste sur l'importance de protéger les journalistes contre les poursuites abusives ***et le déploiement illicite de la technologie des logiciels espions pour surveiller les journalistes et les acteurs des médias***; ***rappelle que le règlement européen sur la liberté des médias interdit strictement toute forme illégale de surveillance ou d'espionnage des journalistes et des acteurs des médias; souligne qu'espionner un journaliste***

soutien; invite la Commission à rédiger un rapport d'évaluation complet sur l'efficacité de la mise en œuvre;

constitue une restriction au sens des articles 7, 8 et 11 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; se félicite, à cet égard, de l'adoption de la directive contre les poursuites-bâillons[54] et de l'annonce de la mise à jour du mandat et de la composition du groupe d'experts contre les poursuites-bâillons; invite les États membres à faire preuve d'ambition dans le processus de mise en œuvre en cours et demande à la Commission de continuer à apporter son soutien; invite la Commission à rédiger un rapport d'évaluation complet sur l'efficacité de la mise en œuvre;

[54] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L, 2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj).

[54] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L, 2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj).

Or. en

Amendement 1139
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. insiste sur l'importance de protéger les journalistes contre les poursuites abusives; se félicite, à cet égard, de l'adoption de la directive contre les poursuites-bâillons[54] et de l'annonce de la mise à jour du mandat et de la composition du groupe d'experts contre les poursuites-bâillons; invite les États membres à faire preuve d'ambition dans le processus de	32. insiste sur l'importance de protéger les journalistes contre les poursuites abusives; se félicite, à cet égard, de l'adoption de la directive contre les poursuites-bâillons[54] et de l'annonce de la mise à jour du mandat et de la composition du groupe d'experts contre les poursuites-bâillons; invite les États membres à faire preuve d'ambition dans le processus de

mise en œuvre en cours et demande à la Commission de continuer à apporter son soutien; invite la Commission à rédiger un rapport d'évaluation complet sur l'efficacité de la mise en œuvre;

[54] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L, 2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj).

mise en œuvre en cours et demande à la Commission de continuer à apporter son soutien; invite la Commission à rédiger un rapport d'évaluation complet sur l'efficacité de la mise en œuvre***, y compris une évaluation de l'ampleur des poursuites judiciaires engagées par le gouvernement polonais et par des avocats liés aux autorités à l'encontre de médias et de journalistes indépendants***;

[54] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L, 2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj).

Or. en

Amendement 1140
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. insiste sur l'importance de protéger les journalistes contre les poursuites abusives; se félicite, à cet égard, de l'adoption de la directive contre les poursuites-bâillons[54] et de l'annonce de la mise à jour du mandat et de la composition du groupe d'experts contre les poursuites-bâillons; invite les États membres à faire preuve d'ambition dans le processus de mise en œuvre en cours et demande à la Commission de continuer à apporter son soutien; invite la Commission à rédiger un rapport d'évaluation complet sur	32. insiste sur l'importance de protéger les journalistes ***et la société civile*** contre les poursuites abusives; se félicite, à cet égard, de l'adoption de la directive contre les poursuites-bâillons[54] et de l'annonce de la mise à jour du mandat et de la composition du groupe d'experts contre les poursuites-bâillons; invite les États membres à faire preuve d'ambition dans le processus de mise en œuvre en cours et demande à la Commission de continuer à apporter son soutien ***et de faire de la mise en œuvre totale et opportune de***

l'efficacité de la mise en œuvre;

la directive une priorité; invite la Commission à rédiger un rapport d'évaluation complet sur l'efficacité de la mise en œuvre;

[54] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L, 2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj).

Or. en

Amendement 1141
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. insiste sur l'importance de protéger les journalistes contre les poursuites abusives; se félicite, à cet égard, de l'adoption de la directive contre les poursuites-bâillons[54] et de l'annonce de la mise à jour du mandat et de la composition du groupe d'experts contre les poursuites-bâillons; invite les États membres à faire preuve d'ambition dans le processus de mise en œuvre en cours et demande à la Commission de continuer à apporter son soutien; invite la Commission à rédiger un rapport d'évaluation complet sur l'efficacité de la mise en œuvre;	32. insiste sur l'importance de protéger les journalistes contre les poursuites abusives ***et les vols d'identité***; se félicite, à cet égard, de l'adoption de la directive contre les poursuites-bâillons[54] et de l'annonce de la mise à jour du mandat et de la composition du groupe d'experts contre les poursuites-bâillons; invite les États membres à faire preuve d'ambition dans le processus de mise en œuvre en cours et demande à la Commission de continuer à apporter son soutien; invite la Commission à rédiger un rapport d'évaluation complet sur l'efficacité de la mise en œuvre;
[54] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024	[54] Directive (UE) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024

sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L, 2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj).	sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives («poursuites stratégiques altérant le débat public») (JO L, 2024/1069, 16.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2024/1069/oj).

Or. en

Amendement 1142
Sandro Ruotolo, Krzysztof Brejza, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Saskia Bricmont, Diana Riba i Giner, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Hannah Neumann, Leoluca Orlando, Chloé Ridel, Brando Benifei, Lucia Yar, Raffaele Topo, Marco Tarquinio, Daniel Freund, Pierfrancesco Maran

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. souligne la nécessité de protéger les journalistes et les acteurs des médias contre les logiciels espions, les technologies de surveillance intrusives et d'autres formes de menaces numériques; rappelle que le règlement européen sur la liberté des médias interdit strictement toute forme illégale de surveillance ou d'espionnage des journalistes et des acteurs des médias; souligne qu'espionner un journaliste constitue une restriction au sens des articles 7, 8 et 11 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 1143
Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. souligne l'importance de préserver l'anonymat de la participation publique en mettant pleinement et correctement en œuvre les droits à la vie privée et à la protection des données à caractère personnel, qui constituent une condition préalable indispensable à l'exercice d'autres droits de l'homme fondamentaux; invite les États membres à mettre en place des garanties appropriées et efficaces pour protéger l'identité des participants publics anonymes et des sources confidentielles;

Or. en

Amendement 1144
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. demande la mise en place d'un statut européen de protection pour les journalistes engagés dans des activités d'investigation liées à l'ingérence étrangère, aux menaces hybrides et à la manipulation de l'information, y compris une assistance juridique financée par l'Union, l'accès à des fonds d'urgence et la protection transfrontalière des sources, en coordination avec les États membres;

Or. en

Amendement 1145
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. se félicite de l'accord provisoire sur le règlement relatif au filtrage des investissements directs étrangers[55], en particulier des dispositions qui incluent le secteur des médias comme facteur à prendre en considération pour déterminer si un investissement est susceptible d'avoir une incidence négative sur la sécurité ou l'ordre public; déplore toutefois que le secteur des médias ne figure pas dans le champ d'application obligatoire de l'annexe du règlement;	33. se félicite de l'accord provisoire sur le règlement relatif au filtrage des investissements directs étrangers[55], en particulier des dispositions qui incluent le secteur des médias comme facteur à prendre en considération pour déterminer si un investissement est susceptible d'avoir une incidence négative sur la sécurité ou l'ordre public; déplore toutefois que le secteur des médias ne figure pas dans le champ d'application obligatoire de l'annexe du règlement; ***note en outre qu'une concentration excessive sur le marché des médias, y compris la domination par des médias appartenant à des entités d'autres États européens, peut également affecter l'intégrité de l'espace d'information et le bon fonctionnement des processus démocratiques dans les États membres;***
[55] Règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union (JO L 79I du 21.3.2019, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2019/452/oj).	[55] Règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union (JO L 79I du 21.3.2019, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2019/452/oj).

Or. en

Amendement 1146
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. ***se félicite de l'accord provisoire sur le règlement relatif au filtrage*** des investissements ***directs étrangers[55]***, en particulier des dispositions qui incluent le	33. ***souligne la nécessité de protéger le paysage médiatique de la concentration des entreprises, comme le prévoit le règlement sur la liberté des médias, que***

secteur des médias comme facteur à prendre en considération pour déterminer si un investissement est susceptible d'avoir une incidence négative sur la sécurité ou l'ordre public; déplore toutefois que le secteur des médias ne figure pas dans le champ d'application obligatoire de l'annexe du règlement;

les États membres doivent mettre en œuvre et faire respecter, et insiste sur la nécessité d'une plus grande transparence des investissements ***dans les organes de presse européens, afin de protéger le débat public de l'ingérence étrangère***, en particulier des dispositions qui incluent le secteur des médias comme facteur à prendre en considération pour déterminer si un investissement est susceptible d'avoir une incidence négative sur la sécurité ou l'ordre public; déplore toutefois que le secteur des médias ne figure pas dans le champ d'application obligatoire de l'annexe du règlement;

[55] Règlement (UE) 2019/452 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union (JO L 79I du 21.3.2019, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2019/452/oj).

Or. en

Amendement 1147
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. invite la Commission à développer des mécanismes de contrôle et de transparence concernant les acquisitions d'entreprises opérant dans des secteurs sensibles par des pays tiers, y compris les médias, les infrastructures critiques et les technologies émergentes, afin d'éviter des formes opaques d'influence politique ou de dépendance économique qui pourraient être exploitées pour interférer dans les processus démocratiques de l'Union;

Or. en

Amendement 1148
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. invite la Commission et les États membres à analyser attentivement les conséquences du changement de politique d'aide ***de l'administration américaine*** dans le contexte du pluralisme des médias et du journalisme indépendant et, si nécessaire, à agir pour combler le vide laissé sur les marchés des médias, tant au sein de l'Union que dans les régions frontalières; se réjouit du financement d'urgence que l'Union a accordé à RFE/RL; demande qu'une solution soit mise au point pour fournir un financement stable et à long terme ***à RFE/RL***;	34. invite la Commission et les États membres à analyser attentivement les conséquences du changement de politique d'aide ***des États-Unis*** dans le contexte du pluralisme des médias et du journalisme indépendant et, si nécessaire, à agir pour combler le vide laissé sur les marchés des médias, tant au sein de l'Union que dans les régions frontalières; ***note que des audits ont montré que ces fonds n'ont pas toujours été dépensés de manière suffisamment fiable et transparente et que, dans certains cas, ils ont été utilisés de manière abusive pour soutenir des programmes idéologiquement biaisés;*** se réjouit du financement d'urgence que l'Union a accordé à RFE/RL ***et appelle à soutenir d'autres médias crédibles et anciens qui renforcent la souveraineté et les processus démocratiques dans le voisinage oriental, tels que Charter97 et Radio Racyja***; demande qu'une solution soit mise au point pour ***leur*** fournir un financement stable et à long terme;

Or. en

Amendement 1149
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*

34. invite la Commission et les États membres à analyser attentivement les ***conséquences du changement de politique d'aide de l'administration américaine dans le contexte du*** pluralisme des médias et ***du*** journalisme indépendant et***, si nécessaire, à agir pour combler le vide laissé sur les marchés des médias, tant au sein de l'Union que dans les régions frontalières***; ***se réjouit du financement d'urgence que l'Union a accordé à RFE/RL; demande qu'une solution soit mise au point pour fournir un financement stable et à long terme à RFE/RL;***	34. invite la Commission et les États membres à analyser attentivement les ***implications des changements dans la situation géopolitique actuelle en ce qui concerne le*** pluralisme des médias et ***le*** journalisme indépendant et ***à mettre régulièrement à jour cette évaluation***;

Or. en

Amendement 1150
Petar Volgin, Christine Anderson

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. invite la Commission et les États membres à ***analyser*** attentivement les ***conséquences du changement de politique d'aide de*** l'administration américaine ***dans le contexte du pluralisme des médias et du journalisme indépendant et, si nécessaire, à agir pour combler le vide laissé sur les marchés des médias, tant au sein de l'Union que dans les régions frontalières; se réjouit du financement d'urgence que l'Union a accordé à RFE/RL; demande qu'une solution soit mise au point pour fournir un financement stable et à long terme à RFE/RL***;	34. invite la Commission et les États membres à ***évaluer*** attentivement les ***implications de la caractérisation du DSA par*** l'administration américaine ***comme l'aboutissement d'une décennie d'efforts européens visant à réduire au silence l'opposition politique et à supprimer les discours en ligne critiques à l'égard de l'establishment politique***;

Or. en

Amendement 1151
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. invite la Commission et les États membres à analyser attentivement les conséquences du changement de politique d'aide de l'administration américaine dans le contexte du pluralisme des médias et du journalisme indépendant ***et, si nécessaire, à agir pour combler le vide laissé sur les marchés des médias, tant au sein de l'Union que dans les régions frontalières***; se réjouit du financement d'urgence que l'Union a accordé à RFE/RL; demande qu'une solution soit mise au point pour fournir un financement stable et à long terme à RFE/RL;	34. invite la Commission et les États membres à analyser attentivement les conséquences du changement de politique d'aide de l'administration américaine dans le contexte du pluralisme des médias et du journalisme indépendant; se réjouit du financement d'urgence que l'Union a accordé à RFE/RL; demande qu'une solution soit mise au point pour fournir un financement stable et à long terme à RFE/RL;

Or. en

Amendement 1152
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. invite la Commission et les États membres à analyser attentivement les conséquences du changement de politique d'aide de l'administration américaine dans le contexte du pluralisme des médias et du journalisme indépendant et, si nécessaire, à agir pour combler le vide laissé sur les marchés des médias, tant au sein de l'Union que dans les régions frontalières; se réjouit du financement d'urgence que l'Union a accordé à RFE/RL; demande qu'une solution soit mise au point pour fournir un financement stable et à long terme à RFE/RL;	34. invite la Commission et les États membres à analyser attentivement les conséquences du changement de politique d'aide de l'administration américaine dans le contexte du pluralisme des médias et du journalisme indépendant et, si nécessaire, à agir pour combler le vide laissé sur les marchés des médias, tant au sein de l'Union que dans les régions frontalières***, notamment par le biais de l'utilisation d'Europe dans le monde***; se réjouit du financement d'urgence que l'Union a accordé à RFE/RL; demande qu'une solution soit mise au point pour fournir un financement stable et à long terme à

RFE/RL;

Or. en

Amendement 1153
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. invite la Commission et les États membres à analyser attentivement les conséquences du changement de politique d'aide de l'administration ***américaine*** dans le contexte du pluralisme des médias et du journalisme indépendant et, si nécessaire, à agir pour combler le vide laissé sur les marchés des médias, tant au sein de l'Union que dans les régions frontalières; se réjouit du financement d'urgence que l'Union a accordé à RFE/RL; demande qu'une solution soit mise au point pour fournir un financement stable et à long terme à RFE/RL;	34. invite la Commission et les États membres à analyser attentivement les conséquences du changement de politique d'aide de l'administration ***étrangère*** dans le contexte du pluralisme des médias et du journalisme indépendant et, si nécessaire, à agir pour combler le vide laissé sur les marchés des médias, tant au sein de l'Union que dans les régions frontalières; se réjouit du financement d'urgence que l'Union a accordé à RFE/RL; demande qu'une solution soit mise au point pour fournir un financement stable et à long terme à RFE/RL;

Or. en

Amendement 1154
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. accueille favorablement la révision proposée de la directive de l'Union sur le droit d'auteur; demande des règles plus claires et plus strictes pour prendre en compte les développements de l'IA générative, y compris la collaboration avec les médias indépendants pour

s'assurer que les résultats de l'IA reflètent le contenu de l'information; insiste sur le fait que les éditeurs de presse et de médias doivent garder le contrôle total sur l'utilisation de leur contenu par l'IA et sur la manière dont il est utilisé, y compris en ce qui concerne le consentement éclairé et le paiement équitable; insiste sur la nécessité de garantir une transparence totale sur toutes les données utilisées par l'IA afin que les créateurs puissent faire valoir leurs droits; est d'avis que les entreprises d'IA qui ne respectent pas les règles de transparence doivent être considérées comme ayant utilisé des contenus protégés par le droit d'auteur; est d'avis que les contenus entièrement générés par l'IA ne devraient pas faire l'objet de droits d'auteur;

Or. en

Amendement 1155
Csaba Dömötör, Ernő Schaller-Baross, Virginie Joron, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. s'interroge sur la justification de l'allocation de fonds européens à des projets médiatiques liés à des pays tiers ou à des puissances étrangères, qui cherchent à exercer une influence stratégique ou politique; souligne que le financement de l'Union ne doit jamais soutenir des acteurs cherchant à interférer dans le débat politique ou les processus démocratiques des États membres;

Or. en

Amendement 1156

Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. invite la Commission et les États membres à promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial dans les régions touchées de manière disproportionnée par la désinformation et la propagande, notamment en Russie, dans les Balkans occidentaux, en Europe de l'Est et dans les pays du Sud;

Or. en

Amendement 1157
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 34 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 bis. se félicite de l'extension du mandat de l'Observatoire européen des médias numériques (EDMO); regrette toutefois que cette extension de mandat ne s'accompagne pas d'une extension de budget et que le financement soit toujours estimé à environ 1,2 million d'euros par an pour l'Observatoire européen des médias numériques Central;

Or. en

Amendement 1158
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution

Paragraphe 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 ter. invite la Commission à soutenir explicitement les pays candidats et candidats potentiels à élaborer et à mettre en œuvre des cadres juridiques alignés sur le corpus réglementaire numérique de l'UE, notamment le règlement sur les services numériques et le règlement européen sur la liberté des médias, en fournissant des orientations claires sur l'alignement de l'Union, en facilitant les échanges entre pairs et en permettant une intégration progressive dans les mécanismes d'application et de coopération pertinents de l'Union, s'il y a lieu;

Or. en

Amendement 1159
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 34 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 ter. invite les autorités réglementaires des États membres à faire respecter leurs obligations en matière de DSA en ce qui concerne les plateformes, leurs algorithmes et leurs systèmes de recommandation;

Or. en

Amendement 1160
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution

Paragraphe 34 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 quater. souligne la nécessité de renforcer les procédures en période électorale; demande à la Commission d'établir ou d'actualiser des lignes directrices sur les risques systémiques et les comportements inauthentiques en période électorale afin de permettre aux États membres d'imposer des obligations supplémentaires aux très grands moteurs de recherche en ligne au niveau national;

Or. en

Amendement 1161
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 34 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	34 quinquies. insiste sur la nécessité de conditionner l'accès à l'espace européen de l'information au respect des règles de l'Union relatives au traitement équitable, libre et pluraliste de l'information; met en avant la nécessité de corriger le déséquilibre entre les médias qui sont sous le contrôle éditorial de gouvernements étrangers et qui sont autorisés à diffuser leur contenu librement, alors que les médias établis sur le territoire de l'Union sont soumis à des exigences légitimes ex ante, telles que le traitement équitable et indépendant de l'information et le respect du pluralisme des idées et des opinions; appelle à adapter la directive sur les services de médias audiovisuels afin de supprimer la distinction entre les médias établis dans l'Union et ceux établis dans un pays tiers et d'appliquer un même ensemble

d'obligations à tous les services de médias audiovisuels, pourvu que leur contenu soit disponible pour le public européen;

Or. en

Amendement 1162
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique;	***supprimé***

Or. en

Amendement 1163
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique;	35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin ***d'un soutien financier et*** de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique ***pour limiter tout biais éventuel***; ***note que la vérification des faits n'est possible qu'avec un accès fiable aux données et insiste donc sur la nécessité de garantir l'accès aux référentiels des plateformes afin de mieux suivre les campagnes d'ingérence; insister sur la nécessité de créer des synergies entre les entreprises privées européennes spécialisées dans la détection et l'analyse des campagnes de désinformation et d'ingérence et utilisant des outils de pointe, les États membres et les institutions de l'Union; note que le fait d'exposer la désinformation lui donne parfois plus d'impact et que, par conséquent, toute réponse devrait être proportionnelle à l'incidence attendue d'une campagne particulière;***

Or. en

Amendement 1164
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique;	35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique; ***rappelle que les plateformes en ligne ont la responsabilité de soutenir la vérification indépendante des faits en fournissant les outils techniques et le financement nécessaires; souligne que pour être efficace, la collaboration entre les vérificateurs de faits, les chercheurs spécialisés dans le renseignement de source ouverte, les journalistes, les communicants et les décideurs politiques est indispensable; invite la Commission à apporter un soutien financier, technique et de renforcement des capacités structuré aux vérificateurs de faits et aux réseaux de vérificateurs de faits dans les pays candidats et candidats potentiels, sur la base du modèle de soutien fourni au réseau européen de vérificateurs de faits;***

Or. en

Amendement 1165
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique;	35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance ***vis-à-vis de tout fournisseur de plateformes en ligne (directement et indirectement)*** et d'objectivité méthodologique; ***se félicite des projets présentés dans la communication du bouclier de la démocratie pour protéger le travail des vérificateurs de faits; souligne que le paysage des campagnes de désinformation est en constante évolution, s'éloignant des contenus traditionnels de désinformation pour s'orienter vers l'amplification des discours en utilisant les mécanismes des systèmes de recommandation des plateformes en ligne; invite la Commission à apporter un soutien financier, technique et de renforcement des capacités structuré aux vérificateurs de faits et aux réseaux de vérificateurs de faits dans les pays candidats et candidats potentiels;***

Or. en

Amendement 1166

Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique;	35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle ***vital*** dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; ***déplore le choix de certaines plateformes de remplacer les vérificateurs de faits indépendants par des notes de la communauté;*** constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique; ***précise par conséquent qu'il est important de veiller à ce que les vérificateurs de faits et les autres acteurs indépendants qui surveillent et analysent les campagnes d'activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et de désinformation en ligne disposent de ressources adéquates et durables pour accomplir leur travail en toute indépendance vis-à-vis des gouvernements;***

Or. en

Amendement 1167
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique;	35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; ***déplore, dans ce contexte, les décisions récentes de certaines grandes entreprises technologiques de réduire ou d'interrompre les partenariats et les structures de soutien aux initiatives indépendantes de vérification des faits, ce qui risque d'affaiblir l'écosystème de l'intégrité de l'information et de saper les efforts collectifs de lutte contre la désinformation;*** estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique;

Or. en

Amendement 1168
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. explique que les réseaux de	35. explique que les réseaux de

vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique;	vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes***, crédibles et non biaisées*** de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique; ***note que certaines plateformes ont abandonné les systèmes traditionnels de vérification des faits par des tiers au profit de mécanismes de vérification du contenu basés sur la communauté, tels que les notes de la communauté; observe que, malgré les critiques antérieures, les prévisions alarmistes concernant ces modèles ne se sont pas concrétisées jusqu'à présent;**

Or. en

Amendement 1169
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables	35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables

pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique;

pour fonctionner***, garanties par un financement exclusivement privé***; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique***, et doivent rester indépendantes de la Commission et d'autres autorités publiques sur le plan institutionnel, financier et éditorial***; ***met en garde contre la transformation des réseaux de vérification des faits en acteurs quasi-réglementaires ou en auxiliaires d'application au sein des structures de gouvernance de l'Union;***

Or. en

Amendement 1170
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. explique que les réseaux de vérification des faits ***fondés sur la société*** peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant ***d'y parvenir***; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification	35. explique que les réseaux de vérification des faits ***indépendants*** peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations ***et l'atténuation*** des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables***, économiquement viables et durables*** pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant ***de soutenir les***

des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique;

organisations européennes de vérification des faits indépendantes; ***encourage la coopération avec une association indépendante existante, le Réseau européen des normes de vérification des faits (EFCSN);*** souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique;

Or. en

Amendement 1171
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique;	35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique; ***s'inquiète du fait que les projets de l'Observatoire social pour l'analyse de la désinformation et des médias sociaux et de l'Observatoire européen des médias numériques n'ont pas réussi à susciter une grande visibilité et un grand engagement de la part des***

experts en éducation aux médias et des vérificateurs de faits;

Or. en

Amendement 1172
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. explique que les réseaux de vérification des faits ***fondés sur la société*** peuvent ***jouer un rôle dans*** la détection ***et dans la lutte contre les*** campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; ***constate*** que les organisations ***indépendantes*** de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner***; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits*** doivent respecter des normes ***strictes de neutralité politique,*** d'indépendance et ***d'objectivité*** méthodologique;	35. explique que les réseaux de vérification des faits ***indépendants*** peuvent ***contribuer à la*** détection ***des*** campagnes de désinformation ***coordonnées***, et ***peuvent*** fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; ***souligne*** que les organisations de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner ***et*** doivent respecter des normes ***élevées*** d'indépendance***, de transparence*** et ***de rigueur*** méthodologique; ***souligne que la vérification des faits devrait privilégier la manipulation coordonnée plutôt que des éléments de contenu individuels et que, pour être efficace, la collaboration entre les vérificateurs de faits, les chercheurs spécialisés dans le renseignement de source ouverte, les journalistes, les communicants et les décideurs politiques est indispensable;***

Or. en

Amendement 1173
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*

35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un ***outil*** permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique;	35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société***, ainsi que les approches communautaires telles que les notes de la communauté,*** peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé par la Commission en 2025, pourrait constituer un ***des outils*** permettant d'y parvenir; souligne que, pour être crédibles et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique, d'indépendance et d'objectivité méthodologique;

Or. en

Amendement 1174
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société ***peuvent jouer un rôle dans la détection et dans la lutte contre les campagnes de désinformation, et fournir des informations précieuses pour les évaluations des risques au titre du DSA; constate que les organisations indépendantes de vérification des faits ont besoin de conditions stables pour fonctionner; estime que le réseau européen de vérificateurs de faits, annoncé*** par la Commission ***en 2025, pourrait constituer un outil permettant d'y parvenir***; souligne que***, pour être crédibles***	35. explique que les réseaux de vérification des faits fondés sur la société ***qui sont mis en place et gérés*** par la Commission ***ne peuvent être considérés comme indépendants; estime que de telles structures risquent de servir des intérêts institutionnels et de façonner la perception du public***; souligne que ***cela peut avoir un effet dissuasif sur la liberté d'expression et affecter les processus électoraux ainsi que le climat*** politique ***et social au sein de la société***; ***demande donc à la Commission de ne pas procéder à la mise en place d'un tel réseau géré par***

et efficaces, les organisations de vérification des faits doivent respecter des normes strictes de neutralité politique***, d'indépendance et d'objectivité méthodologique***;	***elle;***

Or. en

Amendement 1175
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. souligne la vulnérabilité particulière des enfants et des jeunes face à la diffusion rapide d'informations et de mésinformations sur les médias sociaux et autres plateformes en ligne, compte tenu de leur niveau élevé d'exposition numérique et de la phase formative de leur développement cognitif et civique; insiste sur la nécessité de mettre en place des garanties renforcées et adaptées à l'âge des mineurs afin de les protéger des contenus faux ou trompeurs, des pratiques de conception manipulatrices et de l'amplification algorithmique préjudiciable, tout en promouvant l'éducation aux médias, l'esprit critique et l'éducation numérique dans l'ensemble des États membres; se félicite du futur règlement sur l'équité numérique, qui est une occasion de renforcer la protection des consommateurs et des utilisateurs dans l'environnement numérique, en particulier pour les mineurs, et réclame l'inclusion de normes solides de transparence, de responsabilité et de sécurité par défaut pour les plateformes; invite en outre la Commission et les États membres à évaluer la faisabilité et la proportionnalité de l'introduction d'un seuil européen harmonisé de majorité

numérique, par exemple à l'âge de 15 ans, accompagné de mécanismes clairs d'orientation parentale et de garanties fondées sur les droits, en vue d'assurer un niveau élevé et cohérent de protection des jeunes utilisateurs tout en respectant pleinement les droits fondamentaux et les principes de protection des données;

Or. en

Amendement 1176
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. est particulièrement préoccupé par la dernière décision de l'administration Trump d'imposer des interdictions de visa à la société civile et aux fonctionnaires qui travaillent à la défense des victimes de discours de haine ou qui mènent des recherches à cet égard; déplore cette décision injustifiée du gouvernement américain et exprime son entière solidarité avec les citoyens européens concernés; demande instamment à la Commission de s'opposer aux efforts des acteurs étrangers qui visent à intimider les acteurs de la société civile ou les régulateurs de l'Union, en portant atteinte à la démocratie, à la liberté d'expression, à la liberté de mener des recherches ou de faire des affaires; invite la Commission à préparer des actions visant à protéger les acteurs qui font l'objet de telles attaques et à mettre en place des mécanismes de soutien; considère l'interdiction de visa américain comme une attaque sans précédent et inacceptable contre la souveraineté réglementaire de l'Union et comme un précédent dangereux pour

l'indépendance des institutions européennes; appelle le gouvernement américain à reconsidérer ses actions et à lever sans délai l'interdiction de visa imposée aux cinq citoyens de l'Union;

Or. en

Amendement 1177
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. note que la vérification des faits, tout en étant un instrument important pour lutter contre la désinformation, peut elle-même être utilisée à mauvais escient ou perçue comme un outil de manipulation si elle manque de transparence, de pluralisme, d'expertise démontrable ou de responsabilité claire; insiste par conséquent sur la nécessité de garanties solides, y compris une transparence totale concernant les sources de financement, les méthodologies et les structures de gouvernance, une séparation stricte des intérêts politiques ou commerciaux, la possibilité d'un examen par les pairs et d'une contestation motivée des évaluations, ainsi que des mécanismes de contrôle indépendants appropriés; souligne que de telles garanties sont essentielles pour maintenir la confiance du public et faire en sorte que la vérification des faits serve à soutenir un environnement d'information ouvert, pluraliste et démocratique, plutôt que d'être perçue comme un mécanisme de censure;

Or. en

Amendement 1178
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. invite le Conseil, la Commission et le Haut représentant à réagir fermement aux pratiques qui affaiblissent les services publics de radiodiffusion au sein de l'Union et des pays candidats, notamment en intégrant pleinement les critères de liberté des médias dans les évaluations de l'état de droit, les mécanismes de conditionnalité et les instruments de financement; exhorte la Commission à surveiller les menaces qui pèsent sur l'indépendance des médias de service public et à utiliser tous les outils disponibles pour garantir le respect des valeurs de l'Union, en reconnaissant que les attaques contre la radiodiffusion publique sapent directement la confiance dans les institutions, la résilience démocratique et l'accès à des informations fiables;

Or. en

Amendement 1179
Csaba Dömötör, Ernő Schaller-Baross, Virginie Joron, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. appelle à réduire la taille des organisations et réseaux de vérification des faits soutenus par l'Union; remet en question la nécessité de structures européennes centralisées de vérification des faits et prévient que l'institutionnalisation de tels organismes

risque de créer un système de censure de facto qui porte atteinte à la liberté d'expression, au pluralisme des médias et à l'ouverture du débat démocratique; souligne qu'établir la «vérité» n'est pas le rôle des institutions de l'Union et que la lutte contre la désinformation devrait reposer sur la transparence et le libre échange d'idées, plutôt que sur des vérificateurs de faits approuvés par l'Union, susceptibles d'imposer un parti pris idéologique ou de marginaliser les dissidents légitimes;

Or. en

Amendement 1180
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. souligne le rôle des vérificateurs de faits communautaires indépendants, créés organiquement au sein de chaque grande plateforme en ligne, qui peuvent collaborer avec des organisations de la société civile, des journalistes et des réseaux universitaires, afin d'identifier et de contrer la désinformation; invite la Commission et les États membres à reconnaître leur contribution dans le cadre de la lutte contre la désinformation de l'Union et à leur apporter un soutien technique tout en préservant pleinement l'indépendance éditoriale et la liberté d'expression;

Or. en

Amendement 1181
Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. note que les réseaux de vérification des faits ne contribuent à la résilience démocratique que lorsqu'ils sont totalement indépendants de l'influence politique; souligne que le financement par des institutions politiques, y compris la Commission européenne, peut compromettre la neutralité perçue ou réelle, entraînant des risques de sélection biaisée du contenu et sapant la confiance du public dans la vérification des faits en tant qu'outil de lutte contre la désinformation; demande donc que tout cadre du bouclier de la démocratie soit assorti de garanties strictes afin d'assurer une transparence totale;

Or. en

Amendement 1182
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. souligne que le journalisme professionnel des fournisseurs de services de médias européens est publié sous la responsabilité éditoriale et dans le respect du droit communautaire et national; demande des garanties pour que les très grandes plateformes en ligne et les très grands moteurs de recherche en ligne ne soient pas déréférencés de manière injustifiée, ne rétrogradent pas ou n'interfèrent pas d'une autre manière avec la visibilité et le classement équitable du contenu éditorial licite des médias européens, et que les systèmes de

classement restent transparents et non discriminatoires;

Or. en

Amendement 1183
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. avertit que l'établissement de normes ou de modèles minimaux pour le journalisme est étranger à la société démocratique libérale et risque d'établir de facto des licences, une stratification ou un traitement préférentiel des acteurs des médias, ainsi que la marginalisation de l'activité journalistique licite en dehors de ces cadres;

Or. en

Amendement 1184
Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 bis. note que la mise en place d'un réseau de vérificateurs de faits européens nécessiterait une évaluation préalable afin de s'assurer que ces organisations ne souffrent pas d'un parti pris politique ou informationnel;

Or. en

Amendement 1185

Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 35 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 ter. insiste sur la nécessité d'accorder l'importance voulue au soutien des médias et du journalisme indépendants; rappelle que la démocratie n'est préservée que lorsque des informations fiables parviennent aux citoyens; exige que les algorithmes des médias sociaux privilégient par défaut les sources d'information fiables au lieu de promouvoir la désinformation et la propagande; estime que toute action dans ce domaine devrait être associée à des efforts visant à assurer la démonétisation de la désinformation afin d'encourager le respect des règles; rappelle en ce sens la nécessité de garantir l'accessibilité d'une information fiable sous toutes ses formes, en ligne mais aussi hors ligne;

Or. en

Amendement 1186
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 35 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 ter. demande la mise en place et l'application stricte de garanties claires et contraignantes contre l'utilisation abusive de logiciels espions et d'autres technologies intrusives de surveillance ciblée, en particulier en ce qui concerne les journalistes, les professionnels des médias et les organisations éditoriales; souligne la nécessité de fixer des limites juridiques strictes et de mettre en place

des mécanismes de contrôle indépendants régissant l'acquisition, le déploiement et l'autorisation de ces outils afin d'éviter les abus qui portent atteinte à la liberté des médias, à la confidentialité des sources et à la responsabilité démocratique;

Or. en

Amendement 1187
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 35 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 ter. rejette l'institutionnalisation de la «réfutation préventive» ou des outils d'anticipation prédictive des discours en tant que composante officielle du bouclier; souligne que la résilience démocratique requiert la capacité des citoyens à évaluer des revendications concurrentes et que les interventions anticipées risquent de transformer le désaccord politique en un problème de «sécurité cognitive» géré;

Or. en

Amendement 1188
Csaba Dömötör, Ernő Schaller-Baross, Virginie Joron, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 35 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 ter. note qu'aux États-Unis, Meta a mis fin à son programme de vérification des faits par des tiers après que celui-ci est devenu un outil de censure; invite l'Union à suivre cet exemple et à réduire

le soutien institutionnel aux vérificateurs de faits;

Or. en

Amendement 1189
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 35 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 quater. souligne que les médias locaux et régionaux constituent une couche critique de résilience démocratique et devraient être reconnus comme une composante indirecte mais essentielle du bouclier européen de la démocratie, étant donné leur rôle de première ligne de responsabilité dans le suivi de la gouvernance locale, la dénonciation de la corruption et le traitement des questions d'intérêt immédiat pour les citoyens; s'inquiète de l'émergence croissante de «déserts d'informations locales», due en partie à des pressions économiques structurelles et à la domination de grandes plateformes numériques qui affaiblissent la visibilité et la viabilité financière du journalisme de proximité; souligne que l'érosion des écosystèmes d'information locaux accroît la vulnérabilité à la désinformation, à la manipulation et à la polarisation sociale au niveau local; appelle donc à des mesures ciblées de l'Union et des États membres pour renforcer la viabilité, l'accessibilité et la capacité d'innovation des médias locaux et régionaux, renforçant ainsi le pluralisme des médias, la confiance des citoyens et la résilience globale de l'espace démocratique de l'information;

Or. en

Amendement 1190
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 35 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 quater. insiste sur le fait que des mesures efficaces de mise en valeur des médias doivent prendre la forme d'une conversation positive et négative; rappelle que la conservation positive renforcerait le contenu provenant de sources d'information fiables, en le rendant facilement accessible et visible, tandis que la conservation négative supprimerait toutes les pratiques interdites; considère que la détermination des médias entrant dans le champ d'application de la mesure relative à la mise en évidence pourrait se faire i) sur la base de définitions sectorielles telles que les «services de médias d'intérêt général» définis par les autorités nationales, ii) ou sur la base de codes de conduite volontaires ou d'autres normes professionnelles telles que la Journalism Trust Initiative (initiative pour la fiabilité de l'information);

Or. en

Amendement 1191
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 35 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 quater. invite la Commission à ne pas retarder plus longtemps l'évaluation de mécanismes correctifs décentralisés et axés sur l'utilisateur, y compris les

systèmes de contextualisation fondés sur la communauté, en tant qu'alternatives potentiellement moins intrusives aux structures centralisées de modération ou de vérification des faits, afin de préserver le pluralisme et de minimiser le risque d'abus; note que les structures centralisées de vérification des faits peuvent permettre une réponse plus rapide aux discours émergents, tandis que les systèmes décentralisés, fondés sur la communauté, peuvent offrir une plus grande diversité de points de vue et de contestation; considère que les forces et les limites relatives des deux approches devraient être prises en compte;

Or. en

Amendement 1192
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 35 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 quinquies. est préoccupé par le fait qu'une part croissante des ressources publicitaires est captée par les plateformes de partage de contenu, qui ne financent ni l'actualité ni les contenus créatifs au détriment des autres acteurs; note que, selon un rapport de l'ARCOM et du ministère français de la culture en 2023, les médias investissant dans les contenus d'information et la création audiovisuelle et cinématographique ont reçu 65 % des recettes publicitaires en 2012, tandis que dix ans plus tard, en 2022, ce chiffre n'était plus que de 40 % et qu'il devrait atteindre 29 % en 2030; prend acte que, pour les seuls médias français, cela représente une perte de 800 millions d'euros, tandis que Meta, Alphabet, Amazon et TikTok s'approprient 45 % de

ces revenus;

Or. en

Amendement 1193
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 35 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 quinquies. fait valoir l'importance de préserver le rôle des médias de service public en garantissant l'accès universel à des contenus d'information fiables, objectifs et produits de manière indépendante, tant sur les plateformes traditionnelles que numériques; souligne que des médias de service public indépendants et jouissant d'une large confiance constituent une garantie civique essentielle et un pilier de la cohésion sociale, en particulier en période de crise, d'instabilité ou de désordre accru de l'information, en fournissant des informations vérifiées, en luttant contre les manipulations et en assurant la continuité de la communication d'intérêt public pour tous les segments de la société;

Or. en

Amendement 1194
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 35 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	35 sexies. est préoccupé par la concentration des médias qui constitue

	une menace pour l'indépendance et le pluralisme de l'environnement médiatique; estime que le contrôle des concentrations dans le secteur des médias devrait s'appuyer sur deux aspects: un contrôle économique et un contrôle du pluralisme; considère que l'article 22 du règlement européen sur la liberté des médias devrait être compris comme une disposition démocratique relative à l'infrastructure, et non comme une annexe technique au contrôle des fusions; note toutefois que l'outil est conçu pour l'avenir et ne traite pas des fusions qui ont déjà eu lieu; juge que des mesures de pluralisme réparateur devraient être mises en place afin de restaurer le pluralisme là où il a été mis à mal;

Or. en

Amendement 1195
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Sous-titre 6

Proposition de résolution	*Amendement*
Société civile	Société civile ***et participation démocratique***

Or. en

Amendement 1196
Fabrice Leggeri, Virginie Joron, Marieke Ehlers, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. insiste sur le rôle crucial que joue la société civile dans la défense de notre	***supprimé***

démocratie, non seulement en exerçant sa fonction d'observatrice qui révèle et combat activement les tentatives d'ingérence étrangères dans les processus démocratiques, mais aussi en constituant une force fondamentale dans le cadre de l'effort à long terme visant à construire des sociétés plus fortes et plus résilientes; souligne, en particulier, le rôle important de la société civile dans la défense des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE;

Or. en

Amendement 1197
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. insiste sur le rôle crucial que ***joue*** la société civile ***dans la défense de notre démocratie, non seulement en exerçant sa fonction d'observatrice qui révèle et combat activement les tentatives d'ingérence étrangères dans les processus démocratiques, mais aussi en constituant une force fondamentale dans le cadre de l'effort à long terme visant à construire des sociétés plus fortes et plus résilientes***; souligne***, en particulier, le rôle important*** de la société civile ***dans la défense des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE***;	36. insiste sur le rôle crucial que ***peut jouer*** la société civile ***dans la résilience démocratique***; souligne ***toutefois que les organisations de la société civile peuvent être à la fois victimes d'ingérences étrangères et, si elles ne sont pas suffisamment protégées, des vecteurs potentiels de telles ingérences; précise que le renforcement de la résilience doit inclure des mesures robustes, proportionnées et applicables en matière de transparence, de contrôle et de responsabilité, sans étendre la supervision politique ou le contrôle du contenu aux activités licites*** de la société civile ***au sein de l'Union; rappelle qu'en utilisant les fonds de manière inacceptable, la Commission a transformé les organisations de la société civile en amplificateurs de son propre programme politique dans le passé***;

Or. en

Amendement 1198
Ana Catarina Mendes, Evin Incir, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. insiste sur le rôle crucial que joue la société civile dans la défense de notre démocratie, non seulement en exerçant sa fonction d'observatrice qui révèle et combat activement les tentatives d'ingérence étrangères dans les processus démocratiques, mais aussi en constituant une force fondamentale dans le cadre de l'effort à long terme visant à construire des sociétés plus fortes et plus résilientes; souligne, en particulier, le rôle important de la société civile dans la défense des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE;	36. insiste sur le rôle crucial que joue la société civile dans la défense de notre démocratie, non seulement en exerçant sa fonction d'observatrice qui révèle et combat activement les tentatives d'ingérence étrangères dans les processus démocratiques, mais aussi en constituant une force fondamentale dans le cadre de l'effort à long terme visant à construire des sociétés plus fortes et plus résilientes; souligne, en particulier, le rôle important de la société civile dans la défense des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE; ***souligne l'importance de maintenir et de renforcer le financement de base des organisations de la société civile dans de nombreux États membres, en reconnaissant leur contribution essentielle aux valeurs démocratiques;***

Or. en

Amendement 1199
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. insiste sur le rôle crucial que joue la société civile dans la défense de notre démocratie, non seulement en exerçant sa fonction d'observatrice qui révèle et combat activement les tentatives	36. insiste sur le rôle crucial que joue la société civile dans la défense de notre démocratie, non seulement en exerçant sa fonction d'observatrice qui révèle et combat activement les tentatives

d’ingérence étrangères dans les processus démocratiques, mais aussi en constituant une force fondamentale dans le cadre de l’effort à long terme visant à construire des sociétés plus fortes et plus résilientes; souligne, en particulier, le rôle important de la société civile dans la défense des valeurs consacrées à l’article 2 du traité UE;

d’ingérence étrangères dans les processus démocratiques, mais aussi en constituant une force fondamentale dans le cadre de l’effort à long terme visant à construire des sociétés plus fortes et plus résilientes; souligne, en particulier, le rôle important de la société civile dans la défense des valeurs consacrées à l’article 2 du traité UE; ***note le discours politique commun selon lequel les organisations de la société civile sont des boucs émissaires dans la sphère publique par des acteurs politiques extrêmes, ce qui rend la société civile plus vulnérable dans son ensemble;***

Or. en

Amendement 1200
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. insiste sur le rôle crucial que joue ***la*** société civile dans la défense de notre démocratie, non seulement en exerçant sa fonction d’observatrice qui révèle et ***combat*** activement les tentatives d’ingérence étrangères dans les processus démocratiques, mais aussi en constituant une force fondamentale dans le cadre de l’effort à long terme visant à construire des sociétés plus fortes et plus résilientes; souligne, en particulier, le rôle important de la société civile dans la défense des valeurs consacrées à l’article 2 du traité UE;	36. insiste sur le rôle crucial que joue ***une*** société civile ***dynamique en soutenant les institutions étatiques*** dans la défense de notre démocratie, non seulement en exerçant sa fonction d’observatrice qui révèle et ***lutte*** activement ***contre*** les tentatives d’ingérence étrangères dans les processus démocratiques, mais aussi en constituant une force fondamentale dans le cadre de l’effort à long terme visant à construire des sociétés plus fortes et plus résilientes; souligne, en particulier, le rôle important de la société civile dans la défense des valeurs consacrées à l’article 2 du traité UE; ***rappelle qu’une société civile active et indépendante constitue l’un des piliers essentiels d’une démocratie qui fonctionne;***

Or. en

Amendement 1201
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. insiste sur le rôle crucial que joue la société civile ***dans la défense de notre démocratie, non seulement en exerçant sa fonction d'observatrice qui révèle et combat activement les tentatives d'ingérence étrangères dans les processus démocratiques, mais aussi en constituant une force fondamentale dans le cadre de l'effort à long terme visant à construire des sociétés plus fortes et plus résilientes***; souligne***, en particulier, le rôle important*** de la société civile ***dans la défense des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE***;	36. insiste sur le rôle crucial que joue la société civile ***en contribuant à des activités d'intérêt public non politiques***; souligne ***l'importance de la transparence et d'une distinction claire entre les activités d'intérêt public de la société civile et le plaidoyer politique; considère que le soutien de l'Union devrait s'adresser aux organisations*** de la société civile ***engagées dans des activités non politiques d'intérêt public et exclure les entités qui mènent des campagnes politiques ou des activités de plaidoyer politique;***

Or. en

Amendement 1202
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. insiste sur le rôle crucial que joue la société civile dans la défense de notre démocratie, non seulement en exerçant sa fonction d'observatrice qui révèle et combat activement ***les tentatives d'ingérence étrangères*** dans les processus démocratiques, mais aussi en constituant une force fondamentale dans le cadre de l'effort à long terme visant à construire des sociétés plus fortes et plus résilientes; souligne, en particulier, le rôle important de la société civile dans la défense des valeurs consacrées à l'article 2 du	36. insiste sur le rôle crucial que joue la société civile dans la défense de notre démocratie, non seulement en exerçant sa fonction d'observatrice qui révèle et combat activement ***l'ingérence malveillante*** dans les processus démocratiques, mais aussi en constituant une force fondamentale dans le cadre de l'effort à long terme visant à construire des sociétés plus fortes et plus résilientes; souligne, en particulier, le rôle important de la société civile dans la défense des valeurs consacrées à l'article 2 du

traité UE; traité UE;

Or. en

Amendement 1203
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. invite la Commission à lancer sans délai le financement d'un pendant européen, géré de manière indépendante, du Citizen Lab, basé à Toronto, chargé de mener des recherches opérationnelles, fondées sur le renseignement, sur les menaces pesant sur la démocratie, les droits de l'homme et la sécurité mondiale au sein de l'écosystème numérique;

Or. en

Amendement 1204
Fabrice Leggeri, Virginie Joron, Marieke Ehlers, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. salue la stratégie de l'Union pour la société civile, publiée par la Commission parallèlement à la communication sur le bouclier européen de la démocratie; se félicite de l'approche de la Commission consistant à lier cette stratégie à ses travaux sur le bouclier, en tant qu'outil permettant de renforcer davantage l'engagement civique;	***supprimé***

Or. en

Amendement 1205
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, António Tânger Corrêa, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. ***salue la stratégie*** de l'Union pour la société civile***, publiée par la Commission parallèlement à la communication sur le bouclier européen de la démocratie; se félicite de l'approche de la Commission consistant à lier cette stratégie à ses travaux sur le bouclier, en tant qu'outil permettant de renforcer davantage l'engagement civique***;	37. ***souligne que la Commission peut soutenir les organisations de la société civile qui mènent des activités d'intérêt public, notamment dans les domaines des soins de santé, des services sociaux, de la formation ou de la reconversion professionnelle des travailleurs, de la protection de la nature et de l'assistance aux victimes de la violence; souligne que le financement*** de l'Union pour ***les organisations de*** la société civile ***ne devrait pas être utilisé pour soutenir des organisations qui se livrent principalement à des activités politiques, à des activités de lobbying ou à des activités visant à influencer l'opinion publique et les élections, y compris les ONG dites politiques; demande à la Commission de cesser de financer ces organisations et de s'abstenir de prendre des mesures qui renforceraient leur rôle***;

Or. en

Amendement 1206
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. ***salue*** la stratégie de l'Union pour la société civile***, publiée par*** la Commission ***parallèlement à la communication sur*** le bouclier européen de la démocratie***; se félicite de l'approche de la Commission consistant à lier cette stratégie à ses travaux sur le bouclier, en tant qu'outil***	37. ***prend note de*** la stratégie de l'Union pour la société civile ***de*** la Commission***; émet des réserves quant à l'établissement d'un lien entre cette stratégie et*** le bouclier européen de la démocratie***, car une telle*** approche ***risque de brouiller la ligne de démarcation entre***

permettant de renforcer davantage l'engagement civique;	***la participation démocratique et la défense des intérêts politiques; souligne que*** l'engagement civique ***ne doit pas être instrumentalisé pour promouvoir des objectifs politiques prédéfinis ou pour renforcer une interprétation idéologique unique des valeurs de l'Union***;

Or. en

Amendement 1207
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. ***salue*** la stratégie de l'Union pour la société civile, publiée par la Commission parallèlement à la communication sur le bouclier européen de la démocratie; se félicite de l'approche de la Commission consistant à lier cette stratégie à ses travaux sur le bouclier, en tant qu'outil permettant de renforcer davantage l'engagement civique;	37. ***note*** la stratégie de l'Union pour la société civile, publiée par la Commission parallèlement à la communication sur le bouclier européen de la démocratie; se félicite de l'approche de la Commission consistant à lier cette stratégie à ses travaux sur le bouclier, en tant qu'outil permettant de renforcer davantage l'engagement civique; ***souligne qu'une approche plus ambitieuse est nécessaire pour défendre correctement le rôle de la société civile dans les processus démocratiques;***

Or. en

Amendement 1208
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. met en évidence la restriction de

l'espace civique et la pression croissante que subissent les organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme, en particulier ceux œuvrant pour les droits des personnes LGBTIQ+, les droits des femmes, le soutien aux migrants et la lutte contre le racisme, notamment par des enquêtes politiquement motivées et des coupes du financement; souligne leur rôle essentiel dans la promotion de la démocratie, des droits fondamentaux et de la justice sociale, et invite la Commission et les États membres à garantir un financement solide, durable et diversifié allant au-delà des subventions de projets à court terme pour inclure un soutien opérationnel stable, un renforcement des capacités et un meilleur accès pour les organisations plus petites et de base, permettant à la société civile dans l'ensemble de l'Union de fonctionner de manière efficace et indépendante et de contribuer à la résilience de la société démocratique;

Or. en

Amendement 1209
Kim Van Sparrentak, Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. souligne que la société civile est souvent la cible d'ingérences étrangères, y compris de répressions transnationales, et qu'elle est donc bien placée pour faciliter les activités de sensibilisation des communautés et soutenir l'élaboration de solutions efficaces; invite la Commission non seulement à considérer la société civile comme l'objet d'activités destinées à contrer l'ingérence étrangère, mais aussi à tirer plus proactivement parti de son

expertise et de son expérience dans la formulation des politiques;

Or. en

Amendement 1210
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. se déclare préoccupé par la réduction progressive de l'accès aux données des plateformes pour les chercheurs indépendants et les organisations de la société civile, ce qui entrave la détection et l'analyse de la désinformation et des comportements inauthentiques coordonnés; demande à la Commission de veiller à l'application effective des obligations en matière d'accès aux données au titre du DSA, y compris l'accès significatif et en temps utile aux données nécessaires à la recherche d'intérêt public;

Or. en

Amendement 1211
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers

Proposition de résolution
Paragraphe 37 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	37 bis. souligne que les projets financés par des fonds publics ne doivent pas mettre en œuvre des activités dirigées contre les États membres ou l'Union et ses valeurs; appelle à un suivi rigoureux de la mise en œuvre des projets;

Or. en

Amendement 1212
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Commission à renforcer ses travaux sur le dialogue civil et à mettre en place de nouveaux outils à cette fin; se félicite, dans ce contexte, de l'engagement pris par la Commission de mettre en place, d'ici à 2026, une plateforme opérationnelle de la société civile afin de soutenir une approche plus systématique destinée à renforcer le dialogue conformément aux valeurs de l'Union; estime que le pôle de connaissances en ligne annoncé sur l'espace civique pourrait contribuer à la coordination des activités des organisations de la société civile dans le domaine de la protection de la démocratie et de la lutte contre les menaces hybrides et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, et améliorer la connaissance de la situation;	***supprimé***

Or. en

Amendement 1213
Fabrice Leggeri, Virginie Joron, Marieke Ehlers

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Commission à ***renforcer ses travaux sur le dialogue civil et à mettre en place de nouveaux outils à cette***	38. invite la Commission à ***mettre fin à son projet de création d'une*** plateforme de la société civile ***visant à influencer les***

fin; se félicite, dans ce contexte, de l'engagement pris par la Commission de mettre en place, d'ici à 2026, une plateforme ***opérationnelle*** de la société civile ***afin de soutenir une approche plus systématique destinée à renforcer le dialogue conformément aux valeurs de l'Union***; ***estime que le pôle de connaissances en ligne annoncé sur l'espace civique pourrait contribuer à la coordination des*** activités des ***organisations de la société civile dans le domaine de la protection de la démocratie et de la lutte contre les menaces hybrides et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, et améliorer la connaissance de la situation***;

décisions politiques;; ***souligne que les organisations de la société civile ne doivent pas être utilisées comme substitut aux*** activités des ***États membres, ni comme un outil dirigé contre les décisions politiques des États membres***;

Or. en

Amendement 1214
Ana Catarina Mendes, Evin Incir, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Commission à renforcer ses travaux sur le dialogue civil et à mettre en place de nouveaux outils à cette fin; se félicite, dans ce contexte, de l'engagement pris par la Commission de mettre en place, d'ici à 2026, une plateforme opérationnelle de la société civile afin de soutenir une approche plus systématique destinée à renforcer le dialogue conformément aux valeurs de l'Union; estime que le pôle de connaissances en ligne annoncé sur l'espace civique pourrait contribuer à la coordination des activités des organisations de la société civile dans le domaine de la protection de la démocratie et de la lutte contre les menaces hybrides et les activités de manipulation de l'information et	38. invite la Commission à renforcer ses travaux sur le dialogue civil et à mettre en place de nouveaux outils à cette fin; se félicite, dans ce contexte, de l'engagement pris par la Commission de mettre en place, d'ici à 2026, une plateforme opérationnelle de la société civile afin de soutenir une approche plus systématique destinée à renforcer le dialogue conformément aux valeurs de l'Union; estime que le pôle de connaissances en ligne annoncé sur l'espace civique pourrait contribuer à la coordination des activités des organisations de la société civile dans le domaine de la protection de la démocratie et de la lutte contre les menaces hybrides et les activités de manipulation de l'information et

d’ingérence menées depuis l’étranger, et améliorer la connaissance de la situation;	d’ingérence menées depuis l’étranger, et améliorer la connaissance de la situation; ***souligne la nécessité d’associer à ce dialogue, dans la mesure du possible, les organisations de la société civile des pays candidats et candidats potentiels, en particulier celles qui s’emploient systématiquement à favoriser l’alignement numérique, l’intégrité de l’information et la résilience démocratique;***

Or. en

Amendement 1215
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Commission à renforcer ses travaux sur le dialogue civil et à mettre en place de nouveaux outils à cette fin; se félicite, dans ce contexte, de l’engagement pris par la Commission de mettre en place, d’ici à 2026, une plateforme opérationnelle de la société civile afin de soutenir une approche plus systématique destinée à renforcer le dialogue conformément aux valeurs de l’Union; estime que le pôle de connaissances en ligne annoncé sur l’espace civique pourrait contribuer à la coordination des activités des organisations de la société civile dans le domaine de la protection de la démocratie et de la lutte contre les menaces hybrides et les activités de manipulation de l’information et d’ingérence menées depuis l’étranger, et améliorer la connaissance de la situation;	38. invite la Commission à renforcer ses travaux sur le dialogue civil et à mettre en place de nouveaux outils à cette fin; se félicite, dans ce contexte, de l’engagement pris par la Commission de mettre en place, d’ici à 2026, une plateforme opérationnelle de la société civile afin de soutenir une approche plus systématique destinée à renforcer le dialogue conformément aux valeurs de l’Union; estime que le pôle de connaissances en ligne annoncé sur l’espace civique pourrait contribuer à la coordination des activités des organisations de la société civile dans le domaine de la protection de la démocratie et de la lutte contre les menaces hybrides et les activités de manipulation de l’information et d’ingérence menées depuis l’étranger, et améliorer la connaissance de la situation; ***souligne la nécessité d’inclure dans ce dialogue les organisations de la société civile des pays candidats et candidats potentiels, en particulier celles qui s’emploient systématiquement à favoriser l’alignement numérique, l’intégrité de l’information et la résilience***

démocratique;

Or. en

Amendement 1216
Kim Van Sparrentak, Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Commission à renforcer ses travaux sur le dialogue civil et à mettre en place de nouveaux outils à cette fin; se félicite, dans ce contexte, de l'engagement pris par la Commission de mettre en place, d'ici à 2026, une plateforme opérationnelle de la société civile afin de soutenir une approche plus systématique destinée à renforcer le dialogue conformément aux valeurs de l'Union; estime que le pôle de connaissances en ligne annoncé sur l'espace civique pourrait contribuer à la coordination des activités des organisations de la société civile dans le domaine de la protection de la démocratie et de la lutte contre les menaces hybrides ***et*** les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, et améliorer la connaissance de la situation;	38. invite la Commission à renforcer ses travaux sur le dialogue civil et à mettre en place de nouveaux outils à cette fin; se félicite, dans ce contexte, de l'engagement pris par la Commission de mettre en place, d'ici à 2026, une plateforme opérationnelle de la société civile afin de soutenir une approche plus systématique destinée à renforcer le dialogue conformément aux valeurs de l'Union; ***souligne la nécessité d'une rémunération équitable pour une participation significative à la plateforme de la société civile, compte tenu des ressources limitées de la société civile;*** estime que le pôle de connaissances en ligne annoncé sur l'espace civique pourrait contribuer à la coordination des activités des organisations de la société civile dans le domaine de la protection de la démocratie et de la lutte contre les menaces hybrides***,*** les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger ***et la répression transnationale***, et améliorer la connaissance de la situation;

Or. en

Amendement 1217
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Commission à ***renforcer ses travaux sur le dialogue civil et à mettre en place de nouveaux outils à cette fin; se félicite, dans ce contexte, de l'engagement pris par la Commission de*** mettre en place***, d'ici à 2026,*** une plateforme ***opérationnelle*** de la société civile ***afin de soutenir une approche plus systématique destinée à renforcer le dialogue conformément aux valeurs de l'Union; estime que le pôle de connaissances en ligne annoncé sur l'espace civique pourrait contribuer à la coordination des*** activités des ***organisations de la société civile dans le domaine de la protection de la démocratie et de la lutte contre les menaces hybrides et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, et améliorer la connaissance de la situation***;	38. invite la Commission à ***s'abstenir de créer de nouveaux instruments visant à*** mettre en place une plateforme de la société civile ***qui renforcerait le rôle des ONG dites politiques***; ***souligne que les citoyens ont le droit d'exprimer publiquement leur opinion et de participer à la vie politique, notamment par le biais d'élections et d'un engagement dans*** des activités ***politiques, y compris la coopération avec des partis politiques***;

Or. en

Amendement 1218
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Commission à ***renforcer ses travaux sur*** le dialogue civil ***et à mettre en place de nouveaux outils à cette fin***; ***se félicite, dans ce contexte, de l'engagement pris par la Commission de mettre en place, d'ici à 2026, une*** plateforme opérationnelle de la société civile ***afin de soutenir une approche plus systématique destinée à renforcer le dialogue conformément aux valeurs de l'Union; estime que le pôle de connaissances en ligne annoncé sur***	38. invite la Commission à ***faire preuve de retenue dans l'élaboration de nouveaux instruments pour*** le dialogue civil; ***met en garde contre la création de plateformes permanentes ou centralisées qui pourraient privilégier certaines parties prenantes ou créer des canaux d'influence parallèles en dehors des processus démocratiques établis; s'oppose à la mise en place d'une*** plateforme opérationnelle de la société civile ***dans le cadre du bouclier*** de la démocratie***;***

l'espace civique pourrait contribuer à la coordination des activités des organisations de la société civile dans le domaine de la protection de la démocratie ***et*** de la lutte contre les ***menaces hybrides et les*** activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger***, et améliorer la connaissance de la situation***;

souligne que tout échange avec des acteurs non gouvernementaux doit rester transparent et strictement complémentaire de la démocratie représentative, sans conférer de fonctions de conseil ou de coordination dans le domaine de la résilience démocratique ou de la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger;

Or. en

Amendement 1219
Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Commission à renforcer ses travaux sur le dialogue civil et à mettre en place de nouveaux outils à cette fin; se félicite, dans ce contexte, de l'engagement pris par la Commission de mettre en place, d'ici à 2026, une plateforme opérationnelle de la société civile afin de soutenir une approche plus systématique destinée à renforcer le dialogue conformément aux valeurs de l'Union; estime que le pôle de connaissances en ligne annoncé sur l'espace civique pourrait contribuer à la coordination des activités des organisations de la société civile dans le domaine de la protection de la démocratie et de la lutte contre ***les menaces hybrides et*** les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, et améliorer la connaissance de la situation;	38. invite la Commission à renforcer ses travaux sur le dialogue civil et à mettre en place de nouveaux outils à cette fin; se félicite, dans ce contexte, de l'engagement pris par la Commission de mettre en place, d'ici à 2026, une plateforme opérationnelle de la société civile afin de soutenir une approche plus systématique destinée à renforcer le dialogue conformément aux valeurs de l'Union; estime que le pôle de connaissances en ligne annoncé sur l'espace civique pourrait contribuer à la coordination des activités des organisations de la société civile dans le domaine de la protection de la démocratie et de la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, et améliorer la connaissance de la situation;

Or. en

Amendement 1220

Ana Catarina Mendes, Evin Incir, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 bis. souligne l'importance de faire participer activement les jeunes à la vie démocratique, en reconnaissant qu'ils sont des acteurs clés du renforcement de la participation civique et politique; appelle à la promotion de nouvelles formes d'engagement, notamment par le développement de plateformes numériques participatives, de conseils de la jeunesse, de budgets participatifs et d'initiatives locales, afin de garantir une participation significative aux processus de prise de décision aux niveaux local, national et européen. souligne la nécessité de soutenir l'innovation démocratique menée par les jeunes, de renforcer l'éducation civique et l'éducation aux médias, et de créer des espaces inclusifs où les jeunes peuvent élaborer des politiques, contribuer au débat public et renforcer la confiance dans les institutions démocratiques;

Or. en

Amendement 1221
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 38 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 bis. invite la Commission à accorder une attention particulière aux pays candidats et candidats potentiels et à établir des mécanismes de dialogue

réguliers et structurés avec les initiatives et les acteurs de la société civile à l'échelle des régions, en particulier ceux qui sont systématiquement engagés dans l'intégrité des élections, la lutte contre la désinformation et le soutien à l'intégrité de l'information et à la résilience démocratique, sur la base d'une approche inclusive et fondée sur les droits de l'homme, et à veiller à ce que ce dialogue soit lié de manière significative à la mise en œuvre du bouclier européen de la démocratie et de la stratégie de l'Union pour la société civile;

Or. en

Amendement 1222
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 38 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	38 ter. souligne que les jeunes sont exposés de manière disproportionnée à la désinformation, à l'ingérence étrangère et aux contenus manipulateurs générés par l'IA en raison de leur dépendance accrue à l'égard des plateformes en ligne et des médias sociaux pour l'information, la communication et la mobilisation politique; souligne que le renforcement de la participation des jeunes n'est donc pas seulement une question d'inclusion, mais un élément essentiel de la résilience et de la sécurité démocratiques;

Or. en

Amendement 1223
Fabrice Leggeri, Virginie Joron, Marieke Ehlers, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. souligne l'importance de programmes de financement concrets tels que le programme CERV; se félicite de l'idée de la Commission de maintenir le programme CERV et de l'intégrer dans le nouveau programme AgoraEU pour la période 2028-2034; invite la Commission à veiller à ce que le financement de ce volet d'AgoraEU réponde aux besoins des organisations de la société civile et soit mis en œuvre sous la gestion directe de la Commission;	***supprimé***

Or. en

Amendement 1224
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. ***souligne l'importance de*** programmes de financement ***concrets tels que le programme CERV; se félicite de l'idée de la Commission de maintenir le programme CERV et de l'intégrer dans le nouveau programme AgoraEU pour la période 2028-2034; invite la Commission à veiller à ce que le financement de ce volet d'AgoraEU réponde aux besoins des*** organisations de la société civile ***et soit mis en œuvre*** sous la gestion directe de la Commission;	39. ***se déclare préoccupé par l'expansion continue des*** programmes de financement ***de l'Union consacrés aux*** organisations de la société civile***, y compris dans le cadre du programme CERV et de la proposition de cadre AgoraEU, qui ne peut transformer les ONG en entités financées et missionnées par l'Union, à l'instar des organisations non gouvernementales organisées par le gouvernement; rappelle que l'attribution de ces fonds a soulevé des questions concernant l'équilibre politique, la transparence et l'influence indirecte sur le débat public; souligne que les fonds de l'Union ne doivent pas être utilisés pour promouvoir des programmes idéologiques spécifiques ou pour financer des acteurs***

engagés dans des activités de plaidoyer politique contre les gouvernements ou les choix démocratiques des États membres; demande des garanties plus strictes, une transparence totale et une neutralité politique pour tout financement futur, et s'oppose à la centralisation de ce financement sous la gestion directe de la Commission;

Or. en

Amendement 1225
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. ***souligne l'importance*** de programmes de financement concrets tels que le programme CERV; ***se félicite de l'idée de la Commission de*** maintenir le programme CERV et ***de*** l'intégrer dans le nouveau programme AgoraEU pour la période 2028-2034; ***invite la Commission à veiller à ce que le financement de ce volet d'AgoraEU réponde aux besoins des organisations de la société civile et soit mis en œuvre sous la gestion directe de la Commission;***	39. ***prend acte de l'existence*** de programmes de financement concrets tels que le programme CERV; ***note que des discussions sont en cours pour*** maintenir le programme CERV et l'intégrer dans le nouveau programme AgoraEU pour la période 2028-2034;

Or. en

Amendement 1226
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. souligne l'importance de	39. souligne l'importance de

programmes de financement concrets tels que le programme CERV; se félicite de l'idée de la Commission de maintenir le programme CERV et de l'intégrer dans le nouveau programme AgoraEU pour la période 2028-2034; invite la Commission à veiller à ***ce que le*** financement de ce volet d'AgoraEU réponde aux besoins des organisations de la société civile et soit mis en œuvre sous la gestion directe de la Commission;	programmes de financement concrets tels que le programme CERV; se félicite de l'idée de la Commission de maintenir le programme CERV et de l'intégrer dans le nouveau programme AgoraEU pour la période 2028-2034; invite la Commission à veiller à ***un*** financement ***suffisant et prévisible*** de ce volet d'AgoraEU ***qui*** réponde aux besoins des organisations de la société civile et soit mis en œuvre sous la gestion directe de la Commission;

Or. en

Amendement 1227
Tomáš Zdechovský, Dan-Ştefan Motreanu, Lukas Mandl, Sandra Kalniete, Marta Wcisło, Fredis Beleris, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 39

Proposition de résolution	*Amendement*
39. souligne l'importance de programmes de financement ***concrets tels que le programme CERV***; se félicite de ***l'idée*** de la Commission de ***maintenir le programme CERV et de l'intégrer dans le nouveau programme AgoraEU pour la période 2028-2034; invite la Commission à*** veiller à ***ce que le financement de ce volet d'AgoraEU réponde aux besoins des organisations de la société civile et soit mis en œuvre sous la gestion directe de la Commission***;	39. souligne l'importance des programmes de financement ***de l'Union qui soutiennent les médias et la société civile, y compris le programme CERV et Europe créative***; se félicite de ***l'intention*** de la Commission de veiller à ***la continuité dans le cadre du futur cadre financier pluriannuel; demande que des mesures soient prises en temps utile et financées de manière adéquate, y compris un programme consacré à la résilience médiatique, pour assurer la transition vers la prochaine période de financement, notamment en augmentant la taille du programme***;

Or. en

Amendement 1228
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. ***explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres;*** précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles;	40. précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»; ***note qu'actuellement les députés peuvent accepter des paiements de représentants d'intérêts qu'ils ne sont pas tenus de rendre publics et reconnaît le risque d'abus que cela représente; constate que l'un des principaux accusés du Qatargate avait invité un ancien commissaire à siéger au conseil d'administration de l'organisation qu'il avait détournée pour servir de couverture à son opération d'influence et que cet ancien commissaire a reçu le feu vert du comité d'éthique de la Commission bien que cette organisation de façade n'ait pas été enregistrée dans le registre de transparence de l'Union et n'ait donc pas publié les sources de son financement, et reconnaît les faiblesses du système actuel dans lequel les règles d'intégrité existantes sont appliquées exclusivement par l'autocontrôle des membres d'une même institution les uns envers les autres; estime que le règlement intérieur du Parlement doit faire l'objet d'une nouvelle réforme afin de combler les lacunes existantes en matière de transparence et d'intégrité et de faire respecter les règles en vigueur; demande l'introduction de sanctions minimales dissuasives en cas de violation des règles du Parlement européen, le renforcement de l'interdiction des emplois parallèles aux activités de lobbying, y compris les services de conseil, la déclaration des revenus parallèles dès le premier centime, et la réforme du comité consultatif sur la conduite des députés en y incluant des experts externes indépendants; note qu'avec le prochain cadre financier pluriannuel (CFP), des modifications du***

règlement financier prendront effet et que les nombreuses données disponibles sur les bénéficiaires de fonds de l'Union sur le portail «Financements et appels d'offres», le système de transparence financière et les données sur les représentants d'intérêts dans le registre de transparence seront rassemblées dans une passerelle unique; estime que l'accord interinstitutionnel sur le registre de transparence de l'Union doit être réformé davantage afin d'obliger toutes les entités à divulguer à la fois les dépenses spécifiquement consacrées aux activités entrant dans le champ d'application du registre et leur budget global afin de pouvoir comparer les chiffres entre tous les groupes de déclarants; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles; ***s'engage à remplir toutes les obligations qui lui incombent en vertu de l'accord interinstitutionnel relatif à la création d'un organisme d'éthique interinstitutionnel indépendant;***

Or. en

Amendement 1229
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées	40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées

comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles;	comme outils par ***la Commission et*** des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles; ***demande plus de clarté et de transparence en ce qui concerne le rôle des organisations non gouvernementales et des autres acteurs de la société civile participant à la mise en œuvre du bouclier européen de la démocratie, y compris leurs sources de financement, leurs objectifs de plaidoyer et toute fonction de quasi-réglementation exercée, afin de préserver la responsabilité démocratique;***

Or. en

Amendement 1230
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques	40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques

dans l'Union et ses États membres; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles;	dans l'Union et ses États membres; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»***, de la condamnation de l'assistant de l'ex-membre du Parlement européen de l'AfD Maximilian Krah pour espionnage au profit de la Chine, et de la corruption présumée du membre du Parlement européen Petr Bystron par le Kremlin pour diffuser de la propagande russe***; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles; ***met en garde contre l'utilisation abusive des réformes en matière de transparence et des exigences administratives comme prétexte politique ou comme outil par des acteurs autoritaires pour saper la démocratie et les intérêts de l'Union;***
	Or. en

Amendement 1231
Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. explique qu'il est nécessaire ***d'améliorer la*** transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres; précise	40. explique qu'il est nécessaire ***d'avoir une totale*** transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres; précise

qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles;	qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles; ***souligne que l'Union devrait, à cet égard, prendre l'initiative dans ses conditions de financement et ses programmes de travail, notamment par le biais de clauses contraignantes en matière de transparence et d'intégrité, afin de préserver l'équilibre interinstitutionnel des pouvoirs et le principe général de la séparation des pouvoirs (trias politica);***

Or. en

Amendement 1232
Fabrice Leggeri, Virginie Joron, Marieke Ehlers

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, ***et*** dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs ***malveillants*** de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de	40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, ***notamment la transparence concernant le financement fourni par la Commission ainsi que*** dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs de pays tiers***, des organisations militantes et des groupes islamistes*** pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres; ***note en outre les préoccupations concernant l'utilisation possible de certaines organisations de la***

manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles;

société civile comme instruments pour promouvoir des intérêts institutionnels ou politiques; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles;

Or. en

Amendement 1233
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, ***et*** dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ***ses*** États membres; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles;	40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, ***notamment la transparence concernant le financement fourni par la Commission ainsi que*** dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ***les*** États membres; ***note en outre les préoccupations concernant l'utilisation possible de certaines organisations de la société civile comme instruments pour promouvoir des intérêts institutionnels ou politiques;*** précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière

	du scandale dit du «Qatargate»; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles;

Or. en

Amendement 1234
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles;	40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles; ***souligne l'importance de publier les noms des ONG avec lesquelles la Commission européenne a conclu des contrats, afin de garantir une transparence totale et une responsabilité publique des activités financées par l'Union;***

Or. en

Amendement 1235
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles;	40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière du scandale dit du «Qatargate»; ***souligne que les exigences de transparence doivent s'appliquer de la même manière à toutes les organisations de la société civile, y compris celles qui bénéficient d'un financement de l'Union ou qui agissent en étroite coopération avec les institutions de l'Union;*** souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles;

Or. en

Amendement 1236
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis

Proposition de résolution

Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a ***la*** responsabilité particulière de ***contribuer aux réformes dans ce domaine,*** à la lumière ***du scandale dit du «Qatargate»***; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles;	40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des organisations de la société civile en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les organisations de la société civile peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a ***une*** responsabilité particulière de ***renforcer les normes d'intégrité, de transparence et de responsabilité*** à la lumière ***des enseignements tirés des cas passés de corruption et d'ingérence étrangère***; souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles;

Or. en

Amendement 1237
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 40

Proposition de résolution	*Amendement*
40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des ***organisations de la société civile*** en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier;	40. explique qu'il est nécessaire d'améliorer la transparence financière en ce qui concerne le financement des ***représentants d'intérêts*** en général, et dans le contexte du soutien apporté par des pays tiers en particulier; rappelle que les

rappelle que les ***organisations de la société civile*** peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière ***du scandale dit du «Qatargate»***; ***souligne toutefois que des mesures visant à résoudre ces problèmes devraient être élaborées de manière à ne pas pouvoir être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités légitimes de la société civile en tant que telles;***	***représentants d'intérêts*** peuvent être, et ont été, utilisées comme outils par des acteurs malveillants de pays tiers pour influencer de manière illégitime les processus démocratiques dans l'Union et ses États membres; précise qu'en tant qu'institution, le Parlement a la responsabilité particulière de contribuer aux réformes dans ce domaine, à la lumière ***des scandales dit du «Qatargate» et impliquant Huawei***; ***met en garde contre l'utilisation abusive des soi-disant réformes de transparence et des exigences administratives visant à saper la démocratie et les intérêts de l'Union;***

Or. en

Amendement 1238
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. rappelle les affaires récentes qui ont soulevé de graves préoccupations en ce qui concerne la transparence, la proportionnalité et le respect des droits fondamentaux dans le contexte de la communication politique et de la régulation des médias, y compris les allégations de publicité politique ciblée par la Commission au cours des processus électoraux aux Pays-Bas; rappelle en outre la controverse suscitée par l'arrestation du fondateur de Telegram, Pavel Durov, et prend note des préoccupations exprimées quant aux conséquences possibles pour la liberté d'expression et l'accès à l'information; rappelle également des cas dans lesquels des sanctions ont été imposées à des canaux de télévision; souligne que, dans l'Union, toute mesure affectant les

acteurs des médias ou les plateformes numériques doit être strictement conforme au droit de l'Union, y compris à la charte des droits fondamentaux, et doit être fondée sur des motifs juridiques clairs, faire l'objet d'un recours contentieux effectif et respecter les principes de nécessité, de proportionnalité et de non-discrimination;

Or. en

Amendement 1239
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. fait valoir que si les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel dans la promotion du pluralisme, des droits de l'homme et de la participation démocratique, elles peuvent dans certains cas être la cible d'une infiltration ou d'une instrumentalisation par des acteurs étrangers malveillants qui cherchent à perturber les processus politiques ou à fausser le débat public; précise que, dans le cadre du dialogue politique formel et de la mise en œuvre des politiques publiques, le gouvernement dûment constitué de l'État membre ou du pays tiers concerné doit rester l'interlocuteur institutionnel principal des institutions de l'Union, tandis que les organisations de la société civile apportent leur contribution à titre consultatif et complémentaire; souligne qu'une telle approche préserve la légitimité démocratique et la responsabilité institutionnelle, tout en continuant à favoriser un engagement significatif de la société civile;

Or. en

Amendement 1240
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. insiste sur la nécessité pour les institutions européennes de se protéger contre toute forme d'entrisme de la part d'acteurs non étatiques promouvant des idées contraires aux valeurs européennes; note en particulier la continuité idéologique entre les Frères musulmans et le Forum of European Muslim Youth and Student Organisations (FEMYSO) et demande donc une révision de son inscription au registre de transparence; s'inquiète des groupes ultraconservateurs établis en Europe, tels que Ordo Iuris, qui sont le fer de lance des efforts visant à faire reculer les droits des femmes et des personnes LGBTQI+;

Or. en

Amendement 1241
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. se déclare préoccupé par le scandale dit du «Greengate», qui concerne l'utilisation potentielle de fonds de l'Union par des ONG pour influencer des votes politiques; demande que ces allégations fassent l'objet d'une enquête approfondie et transparente au sein du groupe de travail «Scrutiny» existant et que des mesures soient prises pour

garantir que les fonds de l'Union sont utilisés uniquement aux fins prévues;

Or. en

Amendement 1242
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. souligne que les approches englobant l'ensemble de la société et visant à lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger ne doivent pas brouiller la ligne de démarcation entre le soutien de la société civile et les rôles de quasi-application; demande des garanties pour assurer l'indépendance, la neutralité politique et éviter l'externalisation des fonctions de censure par l'État et les ONG;

Or. en

Amendement 1243
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. invite la Commission à réorienter les fonds destinés aux gouvernements qui diffusent activement la désinformation et la propagande contre l'Union, en particulier en Serbie et en Géorgie, vers la société civile de ces pays;

Or. en

Amendement 1244
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose, Cecilia Strada

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. souligne la nécessité d'inclure dans le code de conduite des représentants d'intérêts une référence au respect des principes de financement de l'Union européenne, tels qu'ils sont établis dans les traités;

Or. en

Amendement 1245
Csaba Dömötör, Ernő Schaller-Baross, Virginie Joron, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 40 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 bis. constate avec une vive inquiétude le manque général de transparence et de contrôle approprié dans les relations entre les institutions de l'Union et les ONG;

Or. en

Amendement 1246
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 40 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 ter. se déclare préoccupé par les pratiques parfois qualifiées de

«réglementation fantôme», par lesquelles les autorités publiques peuvent chercher à contourner les garanties constitutionnelles et juridiques liées à la liberté d'expression en déléguant la surveillance, la modération ou la restriction des contenus à des entités privées; souligne que toute limitation de la liberté d'expression doit reposer sur des bases juridiques claires, respecter les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité, et faire l'objet d'un contrôle juridictionnel effectif; demande que les fonds de l'Union ne soient pas alloués à des organisations non gouvernementales, y compris à des entités agissant en tant que signaleurs de confiance ou vérificateurs de faits, dans le but de contrôler, de signaler, de déclasser ou de supprimer de toute autre manière des contenus licites, quelle que soit leur véracité perçue;

Or. en

Amendement 1247
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 40 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 ter. critique vivement l'utilisation des fonds de l'Union par la Commission pour orienter indirectement les débats politiques nationaux par le biais du financement stratégique d'organisations de défense des intérêts, en particulier lorsque ce financement sert à promouvoir des résultats politiques spécifiques ou à discréditer des acteurs économiques dans les États membres[1 bis]; demande à la Commission de publier intégralement tous les contrats et conventions de subvention conclus avec des organisations de la société civile qui prévoient une forme

quelconque de plaidoyer politique ou de campagne visant les politiques ou les institutions des États membres;

[1 bis] ***WELT, «Geheime Verträge – EU-Kommission bezahlte Aktivisten für Klimalobbyismus», 6 juin 2025; De Telegraaf, «Brussels betaalt lobby tegen lidstaten», 2025.***

Or. en

Amendement 1248
Csaba Dömötör, Ernő Schaller-Baross, Virginie Joron, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 40 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 ter. invite la Commission à créer une base de données européenne unique, accessible au public, répertoriant toutes les subventions, tous les contrats, toutes les sous-subventions et tous les projets financés, les contrats complets étant disponibles sur demande;

Or. en

Amendement 1249
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 40 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 quater. rappelle que les institutions de l'Union doivent rester des arbitres politiquement neutres et ne doivent pas devenir des acteurs qui façonnent ou promeuvent des discours politiques spécifiques dans les débats démocratiques

des États membres; souligne que l'utilisation de fonds publics à des fins de communication, de plaidoyer ou de mobilisation des parties prenantes doit être très limitée, respecter le pluralisme, éviter l'alignement politique et être soumise aux normes les plus strictes en matière de transparence et de responsabilité;

Or. en

Amendement 1250
Csaba Dömötör, Ernő Schaller-Baross, Virginie Joron, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 40 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 quater. souligne que la base de données devrait inclure les noms et les affiliations des experts externes afin de prévenir les conflits d'intérêts; souligne que cette transparence est essentielle pour garantir la responsabilité, le contrôle démocratique et la confiance du public, et prévient que sans elle, le financement de l'Union risque de privilégier certains récits et de saper sa légitimité démocratique;

Or. en

Amendement 1251
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 40 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 quinquies. met en garde contre l'utilisation de «l'engagement citoyen» financé par l'Union, d'assemblées ou de

mécanismes de participation médiatisés par des ONG comme substituts à des processus démocratiques représentatifs; demande une transparence totale des objectifs, des résultats, des bailleurs de fonds et des mesures d'évaluation de ces projets, ainsi que des garanties pour que les fonds publics ne soient pas utilisés pour orienter les préférences politiques ou donner l'impression d'un consensus;

Or. en

Amendement 1252
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 40 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 sexies. demande que la transparence et la responsabilité soient assurées en ce qui concerne les projets de défense juridique et les initiatives stratégiques en matière de litiges financés par l'Union, y compris les garanties assurant que de telles activités n'équivalent pas à une orientation politique indirecte des débats politiques nationaux;

Or. en

Amendement 1253
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 40 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	40 septies. invite la Commission à veiller à ce que les initiatives visant à renforcer la résilience démocratique ne

contribuent pas involontairement à la concentration de l'influence narrative par le biais d'écosystèmes de communication financés par des fonds publics, et à garantir la transparence des objectifs, du financement et de la gouvernance de ces structures; souligne que les initiatives de l'Union en matière de communication et de résilience ne doivent pas devenir des instruments permettant de façonner ou d'orienter le discours politique dans les États membres; demande des garanties claires pour assurer la neutralité et le pluralisme des institutions;

Or. en

Amendement 1254
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. ***se félicite*** de la proposition de directive de la Commission sur la représentation d'intérêts exercée pour le compte de pays tiers, en tant qu'élément important du paquet «Défense de la démocratie», visant à établir des exigences harmonisées pour les activités économiques liées à la représentation d'intérêts exercées pour le compte d'une entité d'un pays tiers; ***explique que des règles communes à cet égard constitueraient une composante importante en matière de*** transparence ***en ce qui concerne l'influence exercée par des pays tiers***; ***invite les colégislateurs à finaliser sans délai le processus législatif;***	41. ***prend acte*** de la proposition de directive de la Commission sur la représentation d'intérêts exercée pour le compte de pays tiers, en tant qu'élément important du paquet «Défense de la démocratie», visant à établir des exigences harmonisées pour les activités économiques liées à la représentation d'intérêts exercées pour le compte d'une entité d'un pays tiers; ***souligne toutefois que les mesures visant à traiter ce sujet ne devraient pas être utilisées à mauvais escient pour stigmatiser les activités de la société civile en tant que telle et réaffirme à cet égard, conformément à l'article 11 du traité UE, qu'un dialogue actif avec la société civile est essentiel pour favoriser un espace civique actif, garantir la responsabilité et la*** transparence ***et informer les décideurs politiques sur les***

meilleures pratiques;

Or. en

Amendement 1255
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. se félicite de la proposition de directive de la Commission sur la représentation d'intérêts exercée pour le compte de pays tiers, en tant qu'élément important du paquet «Défense de la démocratie», visant à établir des exigences harmonisées pour les activités économiques liées à la représentation d'intérêts exercées pour le compte d'une entité d'un pays tiers; explique que des règles communes à cet égard constitueraient une composante importante en matière de transparence en ce qui concerne l'influence exercée par des pays tiers; invite les colégislateurs à finaliser sans délai le processus législatif;	41. se félicite de la proposition de directive de la Commission sur la représentation d'intérêts exercée pour le compte de pays tiers, en tant qu'élément important du paquet «Défense de la démocratie», visant à établir des exigences harmonisées pour les activités économiques liées à la représentation d'intérêts exercées pour le compte d'une entité d'un pays tiers; explique que des règles communes à cet égard constitueraient une composante importante en matière de transparence en ce qui concerne l'influence exercée par des pays tiers; invite les colégislateurs à finaliser sans délai le processus législatif; ***souligne que les États membres veillent à ce que le respect de la présente directive n'entraîne aucune restriction des droits fondamentaux;***

Or. en

Amendement 1256
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. ***se félicite de la*** proposition de	41. ***prend acte que la Commission a***

directive ***de la Commission*** sur la représentation d'intérêts exercée pour le compte de pays tiers, en tant qu'élément ***important*** du paquet «Défense de la démocratie», visant à établir des exigences harmonisées pour les activités économiques liées à la représentation d'intérêts exercées pour le compte d'une entité d'un pays tiers; explique que des règles communes à cet égard ***constitueraient*** une composante importante en matière de transparence en ce qui concerne l'influence exercée par des pays tiers; invite les colégislateurs à ***finaliser sans délai le*** processus législatif;

soumis une proposition de directive sur la représentation d'intérêts exercée pour le compte de pays tiers, en tant qu'élément du paquet «Défense de la démocratie», visant à établir des exigences harmonisées pour les activités économiques liées à la représentation d'intérêts exercées pour le compte d'une entité d'un pays tiers; explique que des règles communes à cet égard ***devraient constituer*** une composante importante en matière de transparence en ce qui concerne l'influence exercée par des pays tiers; ***note que des discussions entre les colégislateurs sont en cours et que le résultat n'est pas encore connu;*** invite les colégislateurs à ***être très attentifs au*** processus législatif;

Or. en

Amendement 1257
Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 41

Proposition de résolution	*Amendement*
41. se félicite de la proposition de directive de la Commission sur la représentation d'intérêts exercée pour le compte de pays tiers, en tant qu'élément important du paquet «Défense de la démocratie», visant à établir des exigences harmonisées pour les activités économiques liées à la représentation d'intérêts exercées pour le compte ***d'une entité*** d'un pays tiers; explique que des règles communes à cet égard ***constitueraient une composante importante en matière de*** transparence en ce qui concerne l'influence exercée par des pays tiers; invite les colégislateurs à finaliser sans délai le processus législatif;	41. se félicite de la proposition de directive de la Commission sur la représentation d'intérêts exercée pour le compte de pays tiers, en tant qu'élément important du paquet «Défense de la démocratie», visant à établir des exigences harmonisées pour les activités économiques liées à la représentation d'intérêts exercées pour le compte ***d'entités*** d'un pays tiers; explique que des règles communes à cet égard ***contribueront à renforcer la responsabilité et la confiance dans le processus décisionnel de l'Union en introduisant la*** transparence en ce qui concerne l'influence exercée par des pays tiers ***dans le plein respect des droits fondamentaux***; invite les colégislateurs à

finaliser sans délai le processus législatif;

Or. en

Amendement 1258
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 bis. se déclare vivement préoccupé par le fait que, dans certains cas, les fonds alloués par la Commission européenne aux ONG ont été délibérément instrumentalisés d'une manière qui risque de créer une perception artificielle de consensus sociétal autour d'initiatives politiques spécifiques, ce qui nuit à la transparence et compromet potentiellement la crédibilité et l'intégrité du processus d'élaboration des politiques de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 1259
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 bis. souligne que l'ingérence étrangère ne se produit pas exclusivement par le biais de plateformes numériques ou de campagnes secrètes en ligne, mais qu'elle peut également être exercée par le biais de structures institutionnalisées à long terme, y compris des organisations religieuses ou communautaires qui sont organiquement liées aux autorités étatiques de pays tiers;

Or. en

Amendement 1260
Pina Picierno

Proposition de résolution
Paragraphe 41 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 bis. invite la Commission à prendre contact, dans la mesure du possible, avec des autorités nationales fiables ou des organisations de la société civile reconnues de pays tiers, en plus de celles des États membres, qui s'occupent de la lutte contre la désinformation et la manipulation de l'information;

Or. en

Amendement 1261
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 41 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 ter. note que, dans plusieurs États membres, il existe des associations religieuses dont le personnel, le financement et les structures organisationnelles peuvent être directement liés aux autorités publiques d'un pays tiers et en dépendre, ce qui peut créer des canaux d'influence durables; rappelle que la compétence en matière d'organisation des affaires religieuses continue d'appartenir en premier lieu aux États membres, conformément à l'article 4, paragraphe 2, du traité UE;

Or. en

Amendement 1262
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 41 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 quater. note, à titre d'exemple soulevé dans le débat public, que l'Union turco-islamique des affaires religieuses (DITIB) en Allemagne entretient des liens structurels avec la présidence turque des affaires religieuses (Diyanet), y compris le détachement, la rémunération et la supervision des imams en tant que fonctionnaires de l'État turc, soulevant ainsi la question de l'influence d'un État étranger sur certaines parties d'une communauté de la diaspora;

Or. en

Amendement 1263
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 41 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 quinquies. demande une plus grande transparence en ce qui concerne le financement étranger des organisations religieuses et communautaires, y compris la divulgation des sources, des intermédiaires et du contrôle effectif, dans le plein respect des droits fondamentaux et en étroite coopération avec les autorités compétentes des États membres;

Or. en

Amendement 1264
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 41 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 sexies. exprime sa préoccupation quant au fait que des organisations liées à des États étrangers, y compris des ONGOG chinoises, puissent participer aux consultations au niveau de l'Union, aux plateformes de la société civile et à des projets financés, sans divulguer de manière adéquate leurs liens structurels, financiers ou de direction avec des gouvernements étrangers ou des partis au pouvoir; invite la Commission à publier une synthèse consolidée de tous les fonds de l'Union alloués – directement ou indirectement – à des organisations liées à des autorités étatiques étrangères, en précisant les programmes, les montants et les objectifs;

Or. en

Amendement 1265
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 41 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 septies. reconnaît l'importance des capacités avancées de cartographie des données et de renseignement à partir de sources ouvertes pour détecter les modèles d'influence d'États étrangers dissimulés dans des réseaux complexes d'entreprises et de recherche; invite les États membres à intégrer systématiquement des méthodes de renseignement de source ouverte structurées dans l'examen des investissements étrangers directs, les

décisions relatives au contrôle des exportations et les évaluations de la coopération en matière de recherche, tout en évitant une centralisation excessive des fonctions sensibles de sécurité nationale;

Or. en

Amendement 1266
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 41 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	41 octies. rejette l'aide à la résilience dans les pays candidats et les États voisins; insiste sur le fait que toute ingérence de l'Union doit respecter leur ordre constitutionnel et leur autodétermination démocratique; réclame de la transparence et des limites strictes pour toutes les «interventions ciblées» liées à l'Union ou les mécanismes de coordination en période électorale qui affectent l'environnement d'information des pays tiers, ainsi que des bases juridiques et un contrôle clairs pour ce type d'activité;

Or. en

Amendement 1267
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. met en évidence l'importance de la participation des citoyens dans les processus démocratiques; prie instamment la Commission de garantir, en coopération	42. met en évidence l'importance de la participation des citoyens dans les processus démocratiques***, en particulier celle des jeunes***; ***invite la Commission et***

avec les États membres, la communication claire et efficace des initiatives qu'elle met en place pour promouvoir et renforcer l'utilisation de ses instruments de participation citoyenne; se réjouit que la Commission renforce ces outils, notamment l'initiative citoyenne européenne, les panels de citoyens européens et la plateforme de participation des citoyens, ainsi que de la proposition visant à renforcer le réseau des autorités nationales en matière de participation des citoyens;

les États membres à aller au-delà de l'alphabétisation numérique et à promouvoir de nouvelles formes de participation démocratique adaptées aux habitudes numériques des jeunes générations; souligne la nécessité d'adopter des approches axées sur les jeunes lors de la conception d'outils et de plateformes de participation démocratique; appelle à un investissement accru dans les programmes d'éducation civique des jeunes qui combinent l'éducation aux médias et la participation pratique dans les processus démocratiques; prie instamment la Commission de garantir, en coopération avec les États membres, la communication claire et efficace des initiatives qu'elle met en place pour promouvoir et renforcer l'utilisation de ses instruments de participation citoyenne; se réjouit que la Commission renforce ces outils, notamment l'initiative citoyenne européenne, les panels de citoyens européens et la plateforme de participation des citoyens, ainsi que de la proposition visant à renforcer le réseau des autorités nationales en matière de participation des citoyens;

Or. en

Amendement 1268
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. met en évidence l'importance de la participation des citoyens dans les processus démocratiques; prie instamment la Commission de garantir, en coopération avec les États membres, ***la communication claire et efficace des initiatives qu'elle met en place pour promouvoir et renforcer***	42. met en évidence l'importance de la participation des citoyens dans les processus démocratiques; prie instamment la Commission de garantir, en coopération avec les États membres, ***la sensibilisation du public et des entreprises à l'ingérence***

l'utilisation de ses instruments de participation citoyenne; ***se réjouit que la Commission renforce ces outils, notamment l'initiative citoyenne européenne, les panels de citoyens européens et la plateforme de participation des citoyens, ainsi que de la proposition visant à renforcer le réseau des autorités nationales en matière de participation des citoyens;***	***étrangère***;

Or. en

Amendement 1269
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 42

Proposition de résolution	*Amendement*
42. met en évidence l'importance de la participation des citoyens dans les processus démocratiques; prie instamment la Commission de garantir, en coopération avec les États membres, la communication claire et efficace des initiatives qu'elle met en place pour promouvoir et renforcer l'utilisation de ses instruments de participation citoyenne; se réjouit que la Commission renforce ces outils, notamment l'initiative citoyenne européenne, les panels de citoyens européens et la plateforme de participation des citoyens***, ainsi que*** de la proposition visant à renforcer le réseau des autorités nationales en matière de participation des citoyens;	42. met en évidence l'importance de la participation des citoyens dans les processus démocratiques; prie instamment la Commission de garantir, en coopération avec les États membres, la communication claire et efficace des initiatives qu'elle met en place pour promouvoir et renforcer l'utilisation de ses instruments de participation citoyenne; se réjouit que la Commission renforce ces outils, notamment l'initiative citoyenne européenne, les panels de citoyens européens et la plateforme de participation des citoyens***; souligne que ces instruments doivent rester complémentaires de la démocratie représentative et ne doivent pas remplacer ou contourner les processus démocratiques nationaux ou les institutions élues; rappelle que la responsabilité première de la participation des citoyens incombe aux États membres; se félicite*** de la proposition visant à renforcer le réseau des autorités nationales en matière de participation des citoyens;

Or. en

Amendement 1270
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. prend note avec inquiétude des données recueillies par plusieurs autorités nationales et études indépendantes concernant les activités d'organisations et de réseaux liés aux Frères musulmans dans certains États membres, notamment en ce qui concerne les risques d'influence politique, d'entrisme et de diffusion de récits idéologiques incompatibles avec les valeurs démocratiques; souligne la nécessité, dans le cadre du bouclier européen de la démocratie, de renforcer la transparence, le contrôle et la coopération entre les États membres afin de prévenir toute influence indue sur les institutions publiques, les systèmes éducatifs et les structures de la société civile;

Or. en

Amendement 1271
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. souligne que les jeunes sont particulièrement exposés à la désinformation et à la manipulation induites par les médias sociaux, tout en représentant un pilier essentiel pour l'avenir de la démocratie européenne; appelle à redoubler d'efforts pour renforcer la résilience de la société en

ciblant les jeunes: des programmes d'éducation aux médias et d'alphabétisation numérique mettant fortement l'accent sur la désinformation et l'ingérence étrangère et soutenant les initiatives d'engagement civique et de vérification des faits menées par les jeunes, y compris aux niveaux local et régional;

Or. en

Amendement 1272
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. se félicite des efforts déployés actuellement par la Commission pour soutenir la participation des citoyens et l'innovation démocratique, tels que la plateforme de participation citoyenne; souligne néanmoins la nécessité de poursuivre le développement et le déploiement d'outils numériques de participation accessibles, conviviaux et multilingues, capables d'atteindre les citoyens à grande échelle, en vue d'augmenter les taux de participation, de diversifier les profils de participation et de veiller à ce que les contributions des citoyens éclairent de manière significative les processus d'élaboration des politiques;

Or. en

Amendement 1273
Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. souligne que les biens publics numériques contribuent fondamentalement à l'intégrité de l'infrastructure de la connaissance de l'Union tout en permettant aux citoyens, y compris les jeunes, les minorités et les groupes marginalisés, de participer de manière significative à la vie démocratique, et invite la Commission à reconnaître cet aspect et à promouvoir l'utilisation des biens publics numériques comme éléments constitutifs d'une infrastructure numérique souveraine et résiliente de l'Union;

Or. en

Amendement 1274
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 42 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 bis. souligne la vulnérabilité des régions ultrapériphériques et des pays et territoires d'outre-mer de l'Union face aux attaques hybrides, telles que le ciblage des infrastructures les reliant aux États membres et au reste du monde, aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; condamne en ce sens les ingérences visant la Nouvelle-Calédonie et le Groenland; est d'avis que toute législation et tout projet relatifs aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger devraient tenir compte de leur situation et de leurs contraintes spécifiques;

Or. en

Amendement 1275
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 42 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 ter. souligne que la liberté académique, y compris la liberté de recherche, d'enseignement et d'expression scientifique, constitue un pilier fondamental des sociétés démocratiques et une composante essentielle du bouclier européen de la démocratie; souligne que les institutions universitaires et les chercheurs indépendants jouent un rôle crucial dans la production de connaissances fiables, la dénonciation de la désinformation, l'analyse des menaces hybrides et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes; invite la Commission et les États membres à renforcer les garanties contre les ingérences politiques ou étrangères dans les travaux universitaires, à protéger les chercheurs contre les intimidations ou les pressions indues et à soutenir la coopération scientifique transfrontière et l'accès aux données, afin que les universités et les centres de recherche puissent contribuer pleinement à la résilience de la société, à l'innovation et à la défense des valeurs démocratiques;

Or. en

Amendement 1276
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 42 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 ter. souligne la nécessité de renforcer le soutien à l'engagement civique des diasporas, ainsi qu'à leur éducation aux médias et à leur alphabétisation numérique, d'une manière adaptée à leurs écosystèmes d'information; invite la Commission à intégrer des mesures de résilience incluant les diasporas dans le bouclier européen pour la démocratie, y compris une sensibilisation ciblée, une communication stratégique, une coopération en matière de recherche et un dialogue renforcé avec les parties prenantes des diasporas afin de préserver la participation démocratique, de protéger les droits fondamentaux et de veiller à ce que les efforts de l'Union pour lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger bénéficient des connaissances et des réseaux des communautés de la diaspora;

Or. en

Amendement 1277
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 42 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	42 quater. constate que les efforts de déstabilisation ne se produisent pas exclusivement dans la sphère numérique, mais peuvent également prendre la forme d'actions symboliques ou intimidantes dans l'espace public physique (notamment par l'affichage d'images provocatrices, le vandalisme ou des actes ciblés visant à attiser les tensions ou à stigmatiser des communautés spécifiques)

qui visent à amplifier les divisions sociales, à susciter la peur et à éroder la confiance du public;

Or. en

Amendement 1278
Tomáš Zdechovský, Dan-Ştefan Motreanu, Lukas Mandl, Sandra Kalniete, Sander Smit, Marta Wcisło, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. est d'avis que la protection de l'Union et de ses États membres contre les actes de sabotage physiques et numériques ciblant des infrastructures critiques constitue un élément essentiel pour préserver la résilience démocratique; ***appelle de ses vœux des*** mesures préventives robustes, une coopération transfrontière renforcée et une capacité accrue de l'Union à détecter ces activités hostiles, à les empêcher et à y faire face;	43. est d'avis que la protection de l'Union et de ses États membres contre les actes de sabotage physiques et numériques ciblant des infrastructures critiques constitue un élément essentiel pour préserver la résilience démocratique; ***rappelle que ces activités hybrides ont inclus des actes de sabotage sur le territoire de l'Union, comme l'explosion en 2014 de dépôts de munitions à Vrbětice (République tchèque), attribuée par les autorités nationales à une opération parrainée par l'État et menée sous le seuil du conflit armé, ou l'explosion destinée à faire sauter les voies ferrées Varsovie–Lublin à Mika (Pologne) en 2025, et souligne la nécessité de*** mesures préventives robustes, une coopération transfrontière renforcée et une capacité accrue de l'Union à détecter ces activités hostiles, à les empêcher et à y faire face ***et à contribuer, par l'intermédiaire des agences de l'Union (comme Frontex), à la protection des infrastructures critiques transfrontières, en renforçant la coopération avec les autorités des ports maritimes, des aéroports et des frontières terrestres, afin de renforcer les évaluations conjointes des vulnérabilités***;

Or. en

Amendement 1279
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. est d'avis que la protection de l'Union et de ses États membres contre les actes de sabotage physiques et numériques ciblant des infrastructures critiques constitue un élément essentiel pour préserver la résilience démocratique; appelle de ses vœux des mesures préventives robustes, une coopération transfrontière renforcée et une capacité accrue de l'Union à détecter ces activités hostiles, à les empêcher et à y faire face;	43. est d'avis que la protection de l'Union et de ses États membres contre les actes de sabotage physiques et numériques ciblant des infrastructures critiques constitue un élément essentiel pour préserver la résilience démocratique; appelle de ses vœux des mesures préventives robustes, une coopération transfrontière renforcée et une capacité accrue de l'Union à détecter ces activités hostiles, à les empêcher et à y faire face; ***souligne la nécessité de créer une définition commune des infrastructures critiques à l'échelle de l'UE car la notion varie d'un État membre à l'autre; considère qu'un cadre européen harmonisé favoriserait la synergie entre les différents États membres, permettrait un travail collaboratif efficace et renforcerait la compétitivité de l'Union.***

Or. fr

Amendement 1280
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. est d'avis que la protection de l'Union et de ses États membres contre les actes de sabotage physiques et numériques ciblant des infrastructures critiques constitue un élément essentiel pour	43. est d'avis que la protection de l'Union et de ses États membres contre les actes de sabotage physiques et numériques ciblant des infrastructures critiques constitue un élément essentiel pour

préserver la résilience démocratique; appelle de ses vœux des mesures préventives robustes, une coopération transfrontière renforcée et une capacité accrue de l'Union à détecter ces activités hostiles, à les empêcher et à y faire face;	préserver la résilience démocratique; appelle de ses vœux des mesures préventives robustes, une coopération transfrontière renforcée et une capacité accrue de l'Union à détecter ces activités hostiles, à les empêcher et à y faire face; ***souligne le risque de voir des infrastructures essentielles aux mains d'intérêts étrangers, telles que les infrastructures de communication, les infrastructures numériques, les câbles sous-marins, les infrastructures énergétiques, les plateformes de transport, les hôpitaux et les infrastructures de service public;***

Or. en

Amendement 1281
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 43

Proposition de résolution	*Amendement*
43. est d'avis que la protection de l'Union et de ses États membres contre les actes de sabotage physiques et ***numériques*** ciblant des infrastructures critiques constitue un élément essentiel pour préserver la résilience démocratique; appelle de ses vœux des mesures préventives robustes, une coopération transfrontière renforcée et une capacité accrue de l'Union à détecter ces activités hostiles, à les empêcher et à y faire face;	43. est d'avis que la protection de l'Union et de ses États membres contre les actes de sabotage physiques et ***de cybersabotage*** ciblant des infrastructures critiques constitue un élément essentiel pour préserver la résilience démocratique; appelle de ses vœux ***une stratégie proactive pour décourager les menaces, l'adoption de*** mesures préventives robustes, une coopération transfrontière renforcée et une capacité accrue de l'Union à détecter ces activités hostiles, à les empêcher et à y faire face;

Or. en

Amendement 1282
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 43 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	43 bis. souligne que la majorité des États membres de l'Union ont mis à jour leurs stratégies de sécurité nationale afin d'y inclure des mesures globales de lutte contre les menaces hybrides; note que ces menaces ne se limitent pas au territoire d'un seul État membre et qu'en raison de leur nature transfrontière, interconnectée et multidimensionnelle, y compris les cyberattaques, la désinformation, les opérations d'influence et les vulnérabilités des infrastructures critiques, une réponse efficace nécessite une coopération renforcée, un partage systématique des informations et une action coordonnée au niveau de l'Union; demande que le prochain cadre financier pluriannuel comprenne un budget spécifiquement consacré à la lutte contre les menaces hybrides, en soutenant des mesures telles que la diplomatie religieuse, les campagnes d'éducation aux médias et à l'information, ainsi que des outils pratiques visant à prévenir le contrôle réflexe, la manipulation et d'autres formes d'influence secrète sur les sociétés et les processus démocratiques;

Or. en

Amendement 1283
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. condamne fermement l'intensification des incursions de drones et	44. condamne fermement l'intensification des incursions de drones et

d’autres aéronefs qui ciblent et perturbent des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires et des installations énergétiques dans l’ensemble de l’Union, en particulier lorsqu’elles sont orchestrées par la Russie et la Biélorussie; invite les États membres à réagir de manière coordonnée, unifiée et appropriée à toute violation de leur espace aérien, y compris en abattant des aéronefs, des drones et d’autres menaces aériennes;

d’autres aéronefs qui ciblent et perturbent des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires et des installations énergétiques dans l’ensemble de l’Union, en particulier lorsqu’elles sont orchestrées par la Russie et la Biélorussie; ***condamne en outre les attaques hybrides sous toutes leurs formes, y compris les cyberattaques, les interférences électroniques telles que le brouillage et l’usurpation GPS, le sabotage des infrastructures énergétiques, de télécommunications et des câbles sous-marins, ainsi que les actions coordonnées, physiques ou numériques, visant à perturber les services publics essentiels et les processus démocratiques;*** invite les États membres à réagir de manière coordonnée, unifiée et appropriée à toute violation de leur espace aérien, y compris en abattant des aéronefs, des drones et d’autres menaces aériennes;

Or. en

Amendement 1284
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. condamne fermement l’intensification des incursions de drones et d’autres aéronefs qui ciblent et perturbent des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires et des installations énergétiques dans l’ensemble de l’Union, en particulier lorsqu’elles sont orchestrées par la Russie et la Biélorussie; invite les États membres à réagir de manière coordonnée, unifiée et appropriée à toute violation de leur espace aérien, y compris en abattant des aéronefs, des	44. condamne fermement l’intensification des incursions de drones et d’autres aéronefs qui ciblent et perturbent des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires***, des centres industriels*** et des installations énergétiques dans l’ensemble de l’Union, en particulier lorsqu’elles sont orchestrées par la Russie et la Biélorussie; invite les États membres à réagir de manière coordonnée, unifiée et appropriée à toute violation de leur espace aérien, y compris en abattant des aéronefs, des drones et

drones et d'autres menaces aériennes;	d'autres menaces aériennes; ***demande instamment à la Commission et aux États membres de travailler en étroite collaboration avec l'Ukraine et de s'inspirer de sa vaste expérience en matière de détection et d'interception des drones russes;***

Or. en

Amendement 1285
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. condamne fermement ***l'intensification des*** incursions de drones et d'autres aéronefs qui ciblent et perturbent des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires et des installations énergétiques dans l'ensemble de l'Union***, en particulier lorsqu'elles sont orchestrées par la Russie et la Biélorussie***; invite les États membres à réagir de manière ***coordonnée, unifiée et*** appropriée à toute violation de leur espace aérien***, y compris en abattant des aéronefs, des drones et d'autres menaces aériennes***;	44. condamne fermement ***les*** incursions de drones et d'autres aéronefs qui ciblent et perturbent des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires et des installations énergétiques dans l'ensemble de l'Union; invite les États membres à réagir de manière appropriée ***et proportionnée à*** toute violation de leur espace aérien;

Or. en

Amendement 1286
Fabrice Leggeri, Virginie Joron, Marieke Ehlers

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. condamne fermement l'intensification des incursions de drones et d'autres aéronefs qui ciblent et perturbent	44. condamne fermement l'intensification des incursions de drones et d'autres aéronefs qui ciblent et perturbent

des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires et des installations énergétiques dans l'ensemble de l'Union***, en particulier lorsqu'elles sont orchestrées par la Russie et la Biélorussie***; invite les États membres à réagir de manière coordonnée, unifiée et appropriée à toute violation de leur espace aérien***, y compris en abattant des aéronefs, des drones et d'autres menaces aériennes***;	des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires et des installations énergétiques dans l'ensemble de l'Union; invite les États membres à réagir de manière coordonnée, unifiée et appropriée à toute violation de leur espace aérien;

Or. en

Amendement 1287
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. condamne fermement l'intensification des incursions de drones et d'autres aéronefs qui ciblent et perturbent des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires et des installations énergétiques dans l'ensemble de l'Union, en particulier lorsqu'elles sont orchestrées par la Russie et la Biélorussie; invite les États membres à réagir de manière coordonnée, unifiée et appropriée à toute violation de leur espace aérien, y compris en abattant des aéronefs, des drones et d'autres menaces aériennes;	44. condamne fermement l'intensification des incursions de drones et d'autres aéronefs qui ciblent et perturbent des infrastructures critiques, y compris ***des infrastructures de gestion des frontières européennes,*** des aéroports civils, des bases militaires et des installations énergétiques dans l'ensemble de l'Union, en particulier lorsqu'elles sont orchestrées par la Russie et la Biélorussie; invite les États membres à réagir de manière coordonnée, unifiée et appropriée à toute violation de leur espace aérien, y compris en abattant des aéronefs, des drones et d'autres menaces aériennes;

Or. en

Amendement 1288
Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. condamne fermement l'intensification des incursions de drones et d'autres aéronefs qui ciblent et perturbent des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires et des installations énergétiques dans l'ensemble de l'Union, en particulier lorsqu'elles sont orchestrées par la Russie et la Biélorussie; ***invite les États membres à réagir de manière coordonnée, unifiée et appropriée à toute violation de leur espace aérien, y compris en abattant des aéronefs, des drones et d'autres menaces aériennes***;	44. condamne fermement l'intensification des incursions de drones et d'autres aéronefs qui ciblent et perturbent des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires et des installations énergétiques dans l'ensemble de l'Union, en particulier lorsqu'elles sont orchestrées par la Russie et la Biélorussie; ***appelle à la prudence dans le signalement et l'attribution des incursions présumées de drones, afin d'éviter les faux positifs et d'atténuer le risque d'une escalade injustifiée***;

Or. en

Amendement 1289
Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. condamne fermement l'intensification des incursions de drones et d'autres aéronefs qui ciblent et perturbent des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires et des installations énergétiques dans l'ensemble de l'Union***, *en particulier lorsqu'elles sont orchestrées par la Russie et la Biélorussie***; invite les États membres à réagir de manière coordonnée, unifiée et appropriée à toute violation de leur espace aérien, y compris en abattant des ***aéronefs, des*** drones ***et d'autres menaces aériennes***;	44. condamne fermement l'intensification des incursions de drones et d'autres aéronefs qui ciblent et perturbent des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires et des installations énergétiques dans l'ensemble de l'Union; invite les États membres à réagir de manière coordonnée, unifiée et appropriée à toute violation de leur espace aérien, y compris en abattant des drones; ***souligne que les conflits doivent être résolus par des moyens diplomatiques et dans le plein respect du droit international;***

Or. en

Amendement 1290

Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 44

Proposition de résolution	*Amendement*
44. condamne fermement l'intensification des incursions de drones et d'autres aéronefs qui ciblent et perturbent des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires et des installations énergétiques dans l'ensemble de l'Union, en particulier lorsqu'elles sont orchestrées par la Russie et la Biélorussie; invite les États membres à réagir de manière coordonnée, unifiée et appropriée à toute violation de leur espace aérien, y compris en abattant des aéronefs, des drones et d'autres menaces aériennes;	44. condamne fermement l'intensification des incursions de drones et d'autres aéronefs qui ciblent et perturbent des infrastructures critiques, y compris des aéroports civils, des bases militaires***, des ports*** et des installations énergétiques dans l'ensemble de l'Union, en particulier lorsqu'elles sont orchestrées par la Russie et la Biélorussie; invite les États membres à réagir de manière coordonnée, unifiée et appropriée à toute violation de leur espace aérien, y compris en abattant des aéronefs, des drones et d'autres menaces aériennes;

Or. en

Amendement 1291
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. condamne fermement toutes les attaques contre les infrastructures critiques, en particulier les infrastructures ferroviaires, qui mettent en danger la vie et la sécurité des citoyens; rappelle l'acte de sabotage sans précédent visant l'infrastructure ferroviaire polonaise sur l'axe stratégique Varsovie-Lublin, destiné à provoquer une catastrophe ferroviaire et susceptible d'entraîner de nombreux décès; note que les auteurs présumés ont été identifiés par les autorités polonaises; invite les autorités biélorusses à coopérer pleinement avec les enquêtes polonaises et internationales, à partager sans délai

toutes les informations pertinentes et à veiller à ce que les suspects soient effectivement poursuivis et/ou extradés afin que tous les responsables soient traduits en justice;

Or. en

Amendement 1292
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 44 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 bis. appelle à un soutien accru de l'Union pour renforcer la résilience en matière de cybersécurité et la protection des infrastructures critiques dans la région de la mer Noire, y compris les réseaux énergétiques, les ports, les câbles sous-marins et les infrastructures numériques, contre les cyberattaques et le sabotage; souligne l'importance des exercices conjoints, du renforcement des capacités et de l'assistance technique pour les pays partenaires confrontés à une pression hybride persistante;

Or. en

Amendement 1293
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 44 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	44 ter. condamne la participation de citoyens cubains à des attaques contre des infrastructures critiques, ainsi qu'à des actes récents de sabotage en Lituanie;

Or. en

Amendement 1294
Konstantinos Arvanitis, Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. souligne qu'une série d'activités hybrides menées par la Russie contre l'Union équivalent à des actes de terrorisme financé par l'État, même si elles relèvent d'une attaque armée; insiste dès lors sur la nécessité d'appliquer tous les cadres juridiques disponibles en matière de lutte contre le terrorisme aux activités hostiles de la Russie, qui violent la souveraineté territoriale des États membres de l'Union, compromettent l'intégrité de leurs institutions et menacent directement la sécurité de la population civile; explique que l'Union doit de toute urgence passer d'un mode de défense à une posture de dissuasion active; prie instamment les États membres d'évaluer les cadres juridiques et opérationnels régissant les mesures offensives proportionnées contre les infrastructures logistiques et numériques qui sous-tendent les activités de déstabilisation menées par Moscou;	***supprimé***

Or. en

Amendement 1295
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*

45. souligne qu'une série d'activités hybrides menées par la Russie contre l'Union équivalent à des actes de terrorisme financé par l'État, même si elles relèvent d'une attaque armée; insiste dès lors sur la nécessité d'appliquer tous les cadres juridiques disponibles en matière de lutte contre le terrorisme aux activités hostiles de la Russie, qui violent la souveraineté territoriale des États membres de l'Union, compromettent l'intégrité de leurs institutions et menacent directement la sécurité de la population civile; explique que l'Union doit de toute urgence passer d'un mode de défense à une posture de dissuasion active; prie instamment les États membres d'évaluer les cadres juridiques et opérationnels régissant les mesures offensives proportionnées contre les infrastructures logistiques et numériques qui sous-tendent les activités de déstabilisation menées par Moscou;	45. souligne qu'une série d'activités hybrides menées par la Russie contre l'Union équivalent à des actes de terrorisme financé par l'État, même si elles relèvent d'une attaque armée; insiste dès lors sur la nécessité d'appliquer tous les cadres juridiques disponibles en matière de lutte contre le terrorisme aux activités hostiles de la Russie, qui violent la souveraineté territoriale des États membres de l'Union, compromettent l'intégrité de leurs institutions et menacent directement la sécurité de la population civile; explique que l'Union doit de toute urgence passer d'un mode de défense à une posture de dissuasion active; prie instamment les États membres d'évaluer les cadres juridiques et opérationnels régissant les mesures offensives proportionnées contre les infrastructures logistiques et numériques qui sous-tendent les activités de déstabilisation menées par Moscou; ***souligne la grande expérience de l'Ukraine dans l'endommagement des capacités russes et la nécessité d'accélérer le soutien à l'Ukraine pour ces actions; note que la Russie est vulnérable aux cyberopérations, comme l'a démontré l'humiliante violation de l'Aeroflot russe par les cyberpartisans BY;***
	Or. en

Amendement 1296
Jaroslav Bžoch

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. souligne qu'une série d'activités hybrides menées par ***la Russie*** contre l'Union équivalent à des actes de terrorisme financé par l'État, même si elles relèvent d'une attaque armée; insiste dès lors sur la nécessité d'appliquer tous les	45. souligne qu'une série d'activités hybrides menées par ***des pays tiers*** contre l'Union équivalent à des actes de terrorisme financé par l'État, même si elles relèvent d'une attaque armée; insiste dès lors sur la nécessité d'appliquer tous les

cadres juridiques disponibles en matière de lutte contre le terrorisme aux activités hostiles de ***la Russie***, qui violent la souveraineté territoriale des États membres de l'Union, compromettent l'intégrité de leurs institutions et menacent directement la sécurité de la population civile; explique que l'Union doit de toute urgence passer d'un mode de défense à une posture de dissuasion active; prie instamment les États membres d'évaluer les cadres juridiques et opérationnels régissant les mesures offensives proportionnées contre les infrastructures logistiques et numériques qui sous-tendent les activités de déstabilisation menées ***par Moscou***;

cadres juridiques disponibles en matière de lutte contre le terrorisme aux activités hostiles de ***pays tiers***, qui violent la souveraineté territoriale des États membres de l'Union, compromettent l'intégrité de leurs institutions et menacent directement la sécurité de la population civile; explique que l'Union doit de toute urgence passer d'un mode de défense à une posture de dissuasion active***, dans le plein respect du droit international et d'une manière qui ne constitue ni une provocation ni une attaque militaire contre un État membre, ni ne conduise au déclenchement d'un conflit armé sur le territoire de l'Union***; prie instamment les États membres d'évaluer les cadres juridiques et opérationnels régissant les mesures offensives proportionnées contre les infrastructures logistiques et numériques qui sous-tendent les activités de déstabilisation menées ***par des pays tiers***;

Or. en

Amendement 1297
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. souligne qu'une série d'activités hybrides menées par la Russie contre l'Union ***équivalent à des actes de terrorisme financé par l'État, même si elles*** relèvent d'une attaque armée; insiste dès lors sur la nécessité d'appliquer tous les cadres juridiques disponibles en matière de lutte contre ***le terrorisme aux*** activités hostiles de la Russie, qui violent la souveraineté territoriale des États membres de l'Union, compromettent l'intégrité de leurs institutions et menacent directement la sécurité de la population civile; ***explique que l'Union doit de toute urgence passer***	45. souligne qu'une série d'activités hybrides menées par la Russie contre l'Union relèvent d'une attaque armée; insiste dès lors sur la nécessité d'appliquer tous les cadres juridiques disponibles en matière de lutte contre ***les*** activités hostiles de la Russie, qui violent la souveraineté territoriale des États membres de l'Union, compromettent l'intégrité de leurs institutions et menacent directement la sécurité de la population civile; prie instamment les États membres d'évaluer les cadres juridiques et opérationnels régissant les mesures ***appropriées et***

d'un mode de défense à une posture de dissuasion active; prie instamment les États membres d'évaluer les cadres juridiques et opérationnels régissant les mesures ***offensives*** proportionnées contre ***les infrastructures logistiques et numériques qui sous-tendent*** les activités de déstabilisation menées par Moscou;

proportionnées contre les activités de déstabilisation menées par Moscou;

Or. en

Amendement 1298
Fabrice Leggeri, Virginie Joron, Marieke Ehlers

Proposition de résolution
Paragraphe 45

Proposition de résolution	*Amendement*
45. souligne qu'une série d'activités hybrides menées par ***la Russie*** contre l'Union équivalent à des actes de terrorisme financé par l'État, même si elles relèvent d'une attaque armée; insiste dès lors sur la nécessité d'appliquer tous les cadres juridiques disponibles en matière de lutte contre le terrorisme aux activités hostiles de ***la Russie***, qui violent la souveraineté territoriale des États membres de l'Union, compromettent l'intégrité de leurs institutions et menacent directement la sécurité de la population civile; explique que ***l'Union doit*** de toute urgence passer d'un mode de défense à une posture de dissuasion active; prie instamment les États membres d'évaluer les cadres juridiques et opérationnels régissant les mesures ***offensives*** proportionnées contre les infrastructures logistiques et numériques qui sous-tendent les activités de déstabilisation ***menées par Moscou***;	45. souligne qu'une série d'activités hybrides menées par ***des pays tiers*** contre l'Union équivalent à des actes de terrorisme financé par l'État, même si elles relèvent d'une attaque armée; insiste dès lors sur la nécessité d'appliquer tous les cadres juridiques disponibles en matière de lutte contre le terrorisme aux activités hostiles de ***pays tiers***, qui violent la souveraineté territoriale des États membres de l'Union, compromettent l'intégrité de leurs institutions et menacent directement la sécurité de la population civile; explique que ***les États membres doivent*** de toute urgence passer d'un mode de défense à une posture de dissuasion active; prie instamment les États membres d'évaluer les cadres juridiques et opérationnels régissant les mesures proportionnées contre les infrastructures logistiques et numériques qui sous-tendent ***toutes*** les activités de déstabilisation;

Or. en

Amendement 1299

Konstantinos Arvanitis, Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;	***supprimé***

Or. en

Amendement 1300
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Helmut Brandstätter, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; estime que la coordination transfrontière peut encore être ***améliorée*** tant au niveau opérationnel que financier; souligne la	46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et ***les actes de*** sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique ***et en mer du Nord, ainsi que de les poursuivre et de les décourager efficacement***; ***encourage la Commission***

nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;

et les États membres à s'inspirer de l'exemple australien, qui a établi des zones dites de protection des câbles, prévoyant des garanties juridiques et criminalisant les dommages causés aux câbles sous-marins au-delà de la limite des 12 milles marins de la mer territoriale, accompagnées d'un contrôle, d'une surveillance et d'une réaction actifs en coopération avec les partenaires concernés des pays tiers dans la mer Baltique et la mer du Nord; estime que la coordination transfrontière peut encore être ***renforcée*** tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; ***encourage la Commission à étudier la possibilité d'utiliser le mandat de l'initiative de sécurité contre la prolifération (ISP) pour arraisonner les navires liés à ces flottes fantômes, et invite le Groupe d'action financière (GAFI) à jouer un rôle plus actif dans l'examen de la gouvernance des registres des pavillons dans le cadre de ses processus d'évaluation mutuelle et d'inscription sur la liste grise;*** souligne que pour relever ***efficacement*** ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;

Or. en

Amendement 1301
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des	46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des

Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;	Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; ***réitère sa préconisation d'inscrire au rang de priorité la mise en place de plateformes européennes de sécurité maritime dans la mer Noire, la mer du Nord et la mer Baltique en réponse à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, et souligne que ces plateformes devraient améliorer l'appréciation de la situation en mer, permettre une surveillance en temps réel depuis l'espace jusqu'aux fonds marins et renforcer les capacités d'alerte précoce et de réaction aux agissements sans cesse plus menaçants de la flotte fantôme russe, tout en garantissant la sécurité des routes commerciales;*** souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;
	Or. en

Amendement 1302
Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et	46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et

le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; ***souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;***	le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier;

Or. en

Amendement 1303
Ana Catarina Mendes, Evin Incir, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;	46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; ***rappelle que la CNUDM a été conclue pour promouvoir l'utilisation pacifique des mers et des océans et protéger le milieu marin dans les eaux internationales;*** estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier ***en coordination avec l'opération de l'OTAN «Baltic Sentry»***; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est

nécessaire;

Or. en

Amendement 1304
Fredi Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;	46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides***, les violations des droits souverains*** et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique ***et en Méditerranée orientale***; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe ***et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN)***; souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;

Or. en

Amendement 1305
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*

46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;	46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; ***condamne à cet égard toute attaque contre les câbles et les connecteurs sous-marins;*** estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;

Or. en

Amendement 1306
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour relever ces défis, un financement	46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union***, y compris ses agences,*** d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour

spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;

relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;

Or. en

Amendement 1307
Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces ***hybrides*** dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;	46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union, notamment en mer Baltique; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;

Or. en

Amendement 1308
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers

Proposition de résolution
Paragraphe 46

Proposition de résolution	*Amendement*
46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation	46. invite la Commission et les États membres à établir une interprétation

commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union***, notamment en mer Baltique***; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;	commune par l'Union de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), afin d'assurer une action coordonnée contre les activités hybrides et le sabotage dans les zones maritimes de l'Union; estime que la coordination transfrontière peut encore être améliorée tant au niveau opérationnel que financier; souligne la nécessité pour l'Union d'intensifier sa réponse aux menaces hybrides dans les zones maritimes, y compris celles posées par la «flotte fantôme» russe; souligne que pour relever ces défis, un financement spécifique et suffisant de l'Union est nécessaire;

Or. en

Amendement 1309
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis. invite la Commission et les États membres à élaborer d'urgence une stratégie proactive d'escalade pour répondre aux menaces visant la souveraineté territoriale, numérique, financière ou économique de l'Europe, y compris ses infrastructures critiques sous-jacentes; souligne qu'une telle stratégie doit pouvoir dissuader rapidement et efficacement les acteurs étrangers de mettre leurs menaces à exécution, en utilisant tout l'arsenal des contre-mesures de l'Union; considère que l'instrument anticoercition est l'outil le plus apte à tirer parti des atouts de l'Union à cet égard; souligne que l'instrument anticoercition ne devrait pas être utilisé comme une mesure de dernier recours, mais comme une base juridique

permettant de réagir rapidement et efficacement à la coercition économique, en s'alignant sur des partenaires partageant les mêmes valeurs, de manière à renforcer mutuellement sa force de dissuasion;

Or. en

Amendement 1310
Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis. se félicite de la recommandation de la Commission sur des infrastructures de câbles sous-marins sûres et résilientes et du plan d'action de l'UE sur la sécurité des câbles; invite la Commission et les États membres, en coopération avec les agences et les parties prenantes concernées, à accélérer la mise en œuvre, notamment (i) de la cartographie des infrastructures de câbles existantes et prévues, (ii) des méthodes coordonnées d'évaluation des risques et de tests de résistance, (iii) du déploiement d'une boîte à outils de sécurité des câbles comprenant des mesures d'atténuation, et (iv) du renforcement de la capacité de réponse aux incidents et de réparation, y compris par le biais de la coopération avec des partenaires de confiance;

Or. en

Amendement 1311
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution

Paragraphe 46 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 bis. réaffirme les risques environnementaux de la flotte fantôme russe, composée principalement de pétroliers déclassés opérant en dehors du système d'assurance international; note qu'en cas d'accident, les coûts de nettoyage et de responsabilité incomberont aux États côtiers plutôt qu'aux propriétaires des navires; demande instamment à la Commission, en coordination avec les États membres, d'empêcher la flotte d'entrer dans les eaux européennes et de procéder à des inspections fréquentes et approfondies pour s'assurer qu'elle n'enfreint aucune loi et ne présente aucun danger;

Or. en

Amendement 1312
Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 46 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	46 ter. invite la Commission et les États membres à s'attaquer aux goulets d'étranglement en matière de réparation et de récupération en soutenant les équipements de réparation modulaires, les stocks stratégiques de pièces détachées essentielles dans les zones à haut risque et, à moyen terme, une capacité accrue des navires et des accords contractuels coordonnés pour la réparation d'urgence des câbles, conformément au plan d'action de l'UE sur la sécurité des câbles;

Or. en

Amendement 1313
Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. constate avec inquiétude les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et divers services et plateformes numériques, qui présentent tous un risque élevé pour la démocratie, la liberté et la sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union; invite la Commission et les États membres à mettre en place, en tant qu'assise fondamentale, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de marché des entreprises de l'Union, en tirant parti de l'approvisionnement européen en énergie propre pour le développement de centres de données et d'infrastructures en nuage, y compris au moyen d'initiatives axées sur le marché telles que des entreprises communes ou des réseaux fédérés dans des domaines tels que les gigafabriques d'IA ou les services en nuage;	47. constate avec inquiétude les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et divers services et plateformes numériques, qui présentent tous un risque élevé pour la démocratie, la liberté et la sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union; ***souligne qu'une application rigoureuse de la législation numérique de l'Union, associée à un investissement soutenu dans les infrastructures et les plateformes numériques européennes, est indispensable pour parvenir à une véritable autonomie et souveraineté numériques européennes, et pour garantir que les règles régissant la sphère publique en ligne en Europe sont définies et respectées en Europe;*** invite la Commission et les États membres à mettre en place, en tant qu'assise fondamentale, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de marché des entreprises de l'Union, en tirant parti de l'approvisionnement européen en énergie propre pour le développement de centres de données et d'infrastructures en nuage, y compris au moyen d'initiatives axées sur le marché telles que des

entreprises communes ou des réseaux fédérés dans des domaines tels que les gigafabriques d'IA ou les services en nuage;

Or. en

Amendement 1314
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. constate avec inquiétude les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et divers services et plateformes numériques, qui présentent tous un risque élevé pour la démocratie, la liberté et la sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union; invite la Commission et les États membres à mettre en place, en tant qu'assise fondamentale, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de marché des entreprises de l'Union, en tirant parti de l'approvisionnement européen en énergie propre pour le développement de centres de données et d'infrastructures en nuage, y compris au moyen d'initiatives axées sur le marché telles que des entreprises communes ou des réseaux fédérés dans des domaines tels que les gigafabriques d'IA	47. constate avec inquiétude les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, ***notamment la domination des grandes entreprises technologiques américaines,*** dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et divers services et plateformes numériques, qui présentent tous un risque élevé pour la démocratie, la liberté et la sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union; invite la Commission et les États membres ***à s'engager de toute urgence dans un programme de souveraineté exhaustif et ambitieux qui met en avant des normes et critères de résilience clairs lors du développement ou de l'acquisition de technologies ou d'infrastructures numériques et*** à mettre en place, en tant qu'assise fondamentale, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de

ou les services en nuage;	marché des entreprises de l'Union, en tirant parti de l'approvisionnement européen en énergie propre pour le développement de centres de données et d'infrastructures en nuage, y compris au moyen d'initiatives axées sur le marché telles que des entreprises communes ou des réseaux fédérés dans des domaines tels que les gigafabriques d'IA ou les services en nuage;

Or. en

Amendement 1315
Petar Volgin, Christine Anderson

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. constate avec inquiétude les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et divers services et plateformes numériques, qui présentent tous un risque élevé pour la ***démocratie, la liberté et la*** sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union; invite la Commission et les États membres à mettre en place, en tant qu'assise fondamentale, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de marché des entreprises de l'Union***, en tirant parti de l'approvisionnement européen en énergie propre pour le développement de centres de données et d'infrastructures en nuage,***	47. constate avec inquiétude les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et divers services et plateformes numériques, qui présentent tous un risque élevé pour la sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union; invite la Commission et les États membres à mettre en place, en tant qu'assise fondamentale, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de marché des entreprises de l'Union;

y compris au moyen d'initiatives axées sur le marché telles que des entreprises communes ou des réseaux fédérés dans des domaines tels que les gigafabriques d'IA ou les services en nuage;

Or. en

Amendement 1316
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. constate avec inquiétude les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et divers services et plateformes numériques, qui présentent tous un risque élevé pour la démocratie, la liberté et la sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union; invite la Commission et les États membres à mettre en place, en tant qu'assise fondamentale, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de marché des entreprises de l'Union, en tirant parti de l'approvisionnement européen en énergie propre pour le développement de centres de données et d'infrastructures en nuage, y compris au moyen d'initiatives axées sur le marché telles que des entreprises communes ou des réseaux fédérés dans des domaines tels que les gigafabriques d'IA	47. constate avec inquiétude les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, ***les moyens de paiement,*** la cybersécurité, l'informatique en nuage et divers services et plateformes numériques, qui présentent tous un risque élevé pour la démocratie, la liberté et la sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union***; déplore le refus de la Commission de réserver aux fournisseurs de services en nuage européens une certification garantissant le plus haut niveau de protection des données stratégiques***; invite la Commission et les États membres à mettre en place, en tant qu'assise fondamentale, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de marché des entreprises de l'Union, en tirant parti de l'approvisionnement européen en énergie propre pour le développement de centres de données et d'infrastructures en

ou les services en nuage;	nuage, y compris au moyen d'initiatives axées sur le marché telles que des entreprises communes ou des réseaux fédérés dans des domaines tels que les gigafabriques d'IA ou les services en nuage;

Or. fr

Amendement 1317
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. constate avec inquiétude les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et divers services et plateformes ***numériques***, qui présentent tous un risque élevé pour la démocratie, la liberté et la sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union; invite la Commission et les États membres à mettre en place, en tant qu'assise fondamentale, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de marché des entreprises de l'Union, en tirant parti de l'approvisionnement européen en énergie propre pour le développement de centres de données et d'infrastructures en nuage, y compris au moyen d'initiatives axées sur le marché telles que des entreprises communes ou des réseaux fédérés dans des	47. constate avec inquiétude les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, ***en particulier les grandes entreprises technologiques américaines,*** y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et divers services et plateformes ***en ligne***, qui présentent tous un risque élevé pour la démocratie, la liberté et la sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union; invite la Commission et les États membres à mettre en place ***temporairement et sans délai***, en tant qu'assise fondamentale ***et priorité pour l'indépendance stratégique de l'Union***, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de marché des entreprises de l'Union, en tirant parti de l'approvisionnement européen en énergie propre pour le développement de centres

domaines tels que les gigafabriques d'IA ou les services en nuage;	de données et d'infrastructures en nuage, y compris au moyen d'initiatives axées sur le marché telles que des entreprises communes ou des réseaux fédérés dans des domaines tels que les gigafabriques d'IA ou les services en nuage;

Or. en

Amendement 1318
Tomáš Zdechovský, Dan-Ştefan Motreanu, Lukas Mandl, Sandra Kalniete, Sander Smit, Marta Wcisło, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. constate avec inquiétude les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et ***divers services et*** plateformes numériques***, qui présentent tous un risque élevé pour la démocratie, la liberté et la sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union***; invite la Commission et les États membres à ***mettre en place, en tant qu'assise fondamentale, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de marché des entreprises de l'Union, en tirant parti de l'approvisionnement européen en énergie propre pour le développement de centres de données et d'infrastructures en nuage, y compris au moyen d'initiatives axées sur le marché telles que des entreprises communes ou des réseaux fédérés dans***	47. constate avec inquiétude les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et ***les*** plateformes numériques; ***souligne la nécessité de traiter les risques liés aux composants matériels et logiciels stratégiques et sensibles connectés aux réseaux et capables d'accéder à distance, de transmettre des données ou de contrôler des systèmes, provenant de pays tiers à haut risque; rappelle que, dans certains cas, notamment celui de la Chine, ces composants sont mis sur le marché de l'Union à des prix artificiellement bas et non concurrentiels en raison de pratiques de non-marché soutenues par l'État, faussant ainsi la concurrence et contribuant à des dépendances stratégiques à long terme;*** invite la Commission et les États membres à ***promouvoir des solutions de remplacement sûres, basées et produites dans l'Union, et à veiller à ce que les cadres réglementaires, commerciaux et***

des domaines tels que les gigafabriques d'IA ou les services en nuage;	***concurrentiels empêchent efficacement les pratiques commerciales déloyales qui portent atteinte à la sécurité, à la résilience et à la souveraineté technologique de l'Union***;

Or. en

Amendement 1319
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. constate avec inquiétude les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et divers services et plateformes numériques, qui présentent tous un risque élevé pour la démocratie, la liberté et la sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union; invite la Commission et les États membres à mettre en place, en tant qu'assise fondamentale, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de marché des entreprises de l'Union, en tirant parti de l'approvisionnement européen en énergie ***propre*** pour le développement de centres de données et d'infrastructures en nuage, y compris au moyen d'initiatives axées sur le marché telles que des entreprises communes ou des réseaux fédérés dans des domaines tels que les gigafabriques d'IA	47. constate avec inquiétude les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et divers services et plateformes numériques, qui présentent tous un risque élevé pour la démocratie, la liberté et la sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union; invite la Commission et les États membres à mettre en place, en tant qu'assise fondamentale, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de marché des entreprises de l'Union, en tirant parti de l'approvisionnement européen en énergie pour le développement de centres de données et d'infrastructures en nuage, y compris au moyen d'initiatives axées sur le marché telles que des entreprises communes ou des réseaux fédérés dans des domaines tels que les gigafabriques d'IA

ou les services en nuage;	ou les services en nuage;

Or. en

Amendement 1320
Tomas Tobé, Mika Aaltola, Tomáš Zdechovský, Sandra Kalniete, Lena Düpont, Lukas Mandl, Eszter Lakos, Bartłomiej Sienkiewicz, Michał Wawrykiewicz, Ana Miguel Pedro, Fredis Beleris, Andrey Kovatchev
au nom du groupe PPE

Proposition de résolution
Paragraphe 47

Proposition de résolution	*Amendement*
47. ***constate avec inquiétude*** les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et divers services et plateformes numériques, ***qui*** présentent ***tous*** un risque élevé pour la démocratie, la liberté et la sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union; invite la Commission et les États membres à ***mettre en place***, en tant qu'assise fondamentale, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de marché des entreprises de l'Union, en tirant parti de l'approvisionnement européen en énergie propre pour le développement de centres de données et d'infrastructures en nuage, y compris au moyen d'initiatives axées sur le marché telles que des entreprises communes ou des réseaux fédérés dans des domaines tels que les gigafabriques d'IA ou les services en nuage;	47. ***souligne fermement que*** les dépendances structurelles existantes, dues à la concentration du marché et au contrôle étranger, dans l'infrastructure numérique de l'Union, y compris les systèmes d'exploitation, les centres de données, les semi-conducteurs, l'IA, la cybersécurité, l'informatique en nuage et divers services et plateformes numériques, présentent un risque élevé pour la démocratie, la liberté et la sécurité au sein de l'Union, ainsi que pour la compétitivité de l'Union; invite la Commission et les États membres à ***soutenir***, en tant qu'assise fondamentale, une infrastructure numérique souveraine de l'Union dotée de technologies respectueuses de la vie privée et d'un écosystème d'interfaces de programmation d'applications (API) de l'Union au moyen de politiques ambitieuses et ciblées qui renforcent les investissements et la part de marché des entreprises de l'Union, en tirant parti de l'approvisionnement européen en énergie propre pour le développement de centres de données et d'infrastructures en nuage, y compris au moyen d'initiatives axées sur le marché telles que des entreprises communes ou des réseaux fédérés dans des domaines tels que les gigafabriques d'IA ou les services en nuage;

Or. en

Amendement 1321
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 47 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	47 bis. souligne que les dépendances stratégiques en matière d'infrastructures numériques et technologiques critiques compromettent à la fois la résilience démocratique et la sécurité européenne; invite la Commission à intégrer systématiquement les objectifs de réduction de la dépendance et de renforcement des capacités industrielles européennes dans la mise en œuvre du bouclier européen de la démocratie;

Or. en

Amendement 1322
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne la nécessité d'assurer une plus grande intégration entre les infrastructures numériques, la cybersécurité et la politique de défense afin de faire progresser l'autonomie stratégique de l'Union, et la nécessité de tirer parti des infrastructures à double usage, telles que les centres de données résilients dispersés dans l'ensemble de l'Union, afin d'assurer la continuité opérationnelle face aux menaces hybrides ou en temps de guerre; souligne, en outre, qu'il est nécessaire	48. souligne la nécessité d'assurer une plus grande intégration entre les infrastructures numériques, la cybersécurité et la politique de défense afin de faire progresser l'autonomie stratégique de l'Union, et la nécessité de tirer parti des infrastructures à double usage, telles que les centres de données résilients dispersés dans l'ensemble de l'Union, afin d'assurer la continuité opérationnelle face aux menaces hybrides ou en temps de guerre; ***insiste, dans ce contexte, sur l'importance***

d’accroître les investissements dans la mobilité militaire et les communications sécurisées, y compris le déploiement urgent et prioritaire de capacités spatiales telles qu’IRIS2, afin de fournir des services cryptés à des fins publiques et de défense;

de développer des capacités européennes souveraines et d’éviter une dépendance excessive à l’égard de fournisseurs de technologies extérieurs à l’Union pour les infrastructures numériques et de sécurité essentielles; souligne, en outre, qu’il est nécessaire d’accroître les investissements dans la mobilité militaire et les communications sécurisées, y compris le déploiement urgent et prioritaire de capacités spatiales telles qu’IRIS2, afin de fournir des services cryptés à des fins publiques et de défense;

Or. en

Amendement 1323
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne la nécessité d’assurer une plus grande intégration entre ***les*** infrastructures numériques, la cybersécurité et ***la politique*** de défense afin de faire progresser l’autonomie stratégique de l’Union, et la nécessité de tirer parti des infrastructures ***à double usage***, telles que les centres de données résilients dispersés dans l’ensemble de l’Union, afin d’assurer la continuité opérationnelle face aux menaces hybrides ou en temps de guerre; souligne, en outre, qu’il est nécessaire d’accroître les investissements dans la mobilité militaire et les communications sécurisées, y compris le déploiement urgent et prioritaire de capacités spatiales telles qu’IRIS2, afin de fournir des services cryptés à des fins publiques et de défense;	48. souligne la nécessité d’assurer une plus grande intégration ***et une coordination stratégique*** entre ***le déploiement des*** infrastructures numériques, la cybersécurité et ***les politiques*** de défense afin de faire progresser l’autonomie stratégique de l’Union, et la nécessité de tirer parti des infrastructures ***distribuées***, telles que les centres de données résilients dispersés dans l’ensemble de l’Union, afin d’assurer la continuité opérationnelle face ***aux catastrophes naturelles,*** aux menaces hybrides ou en temps de guerre; souligne, en outre, qu’il est nécessaire d’accroître les investissements dans la mobilité militaire et les communications sécurisées, y compris le déploiement urgent et prioritaire de capacités spatiales telles qu’IRIS2, afin de fournir des services cryptés à des fins publiques et de défense;

Or. en

Amendement 1324
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne la nécessité d'assurer une plus grande intégration entre les infrastructures numériques, la cybersécurité et la politique de défense afin de faire progresser l'autonomie stratégique de l'Union, et la nécessité de tirer parti des infrastructures à double usage, telles que les centres de données résilients dispersés dans l'ensemble de l'Union, afin d'assurer la continuité opérationnelle face aux menaces hybrides ou en temps de guerre; souligne, en outre, qu'il est nécessaire d'accroître les investissements dans la mobilité militaire et les communications sécurisées, y compris le déploiement urgent et prioritaire de capacités spatiales telles qu'IRIS2, afin de fournir des services cryptés à des fins publiques et de défense;	48. souligne la nécessité d'assurer une plus grande intégration entre les infrastructures numériques, la cybersécurité et la politique de défense afin de faire progresser l'autonomie stratégique de l'Union, et la nécessité de tirer parti des infrastructures à double usage, telles que les centres de données résilients dispersés dans l'ensemble de l'Union, afin d'assurer la continuité opérationnelle face aux menaces hybrides ou en temps de guerre; souligne, en outre, qu'il est nécessaire d'accroître les investissements dans la mobilité militaire et les communications sécurisées, y compris le déploiement urgent et prioritaire de capacités spatiales telles qu'IRIS2, afin de fournir des services cryptés à des fins publiques et de défense ***et les rendre accessibles à l'Ukraine et Taïwan***;

Or. en

Amendement 1325
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne la nécessité d'assurer une plus grande intégration entre les infrastructures numériques, la cybersécurité et la politique de défense afin	48. souligne la nécessité d'assurer une plus grande intégration entre les infrastructures numériques, la cybersécurité***, la manipulation de***

de faire progresser l'autonomie stratégique de l'Union, et la nécessité de tirer parti des infrastructures à double usage, telles que les centres de données résilients dispersés dans l'ensemble de l'Union, afin d'assurer la continuité opérationnelle face aux menaces hybrides ou en temps de guerre; souligne, en outre, qu'il est nécessaire d'accroître les investissements dans la mobilité militaire et les communications sécurisées, y compris le déploiement urgent et prioritaire de capacités spatiales telles qu'IRIS2, afin de fournir des services cryptés à des fins publiques et de défense;	***l'information, la gestion des frontières*** et la politique de défense afin de faire progresser l'autonomie stratégique de l'Union, et la nécessité de tirer parti des infrastructures à double usage, telles que les centres de données résilients dispersés dans l'ensemble de l'Union, afin d'assurer la continuité opérationnelle face aux menaces hybrides ou en temps de guerre; souligne, en outre, qu'il est nécessaire d'accroître les investissements dans la mobilité militaire et les communications sécurisées, y compris le déploiement urgent et prioritaire de capacités spatiales telles qu'IRIS2, afin de fournir des services cryptés à des fins publiques et de défense;

Or. en

Amendement 1326
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne la nécessité d'assurer une plus grande intégration entre les infrastructures numériques, la cybersécurité et la politique de défense afin de faire progresser l'autonomie stratégique de l'Union, et la nécessité de tirer parti des infrastructures à double usage, telles que les centres de données résilients dispersés dans l'ensemble de l'Union, afin d'assurer la continuité opérationnelle face aux menaces hybrides ou en temps de guerre; souligne, en outre, qu'il est nécessaire d'accroître les investissements dans la mobilité militaire et les communications sécurisées, y compris le déploiement urgent et prioritaire de capacités spatiales telles qu'IRIS2, afin de fournir des services cryptés à des fins publiques et de défense;	48. souligne la nécessité d'assurer une plus grande intégration entre les infrastructures numériques, la cybersécurité***, la manipulation de l'information*** et la politique de défense afin de faire progresser l'autonomie stratégique de l'Union, et la nécessité de tirer parti des infrastructures à double usage, telles que les centres de données résilients dispersés dans l'ensemble de l'Union, afin d'assurer la continuité opérationnelle face aux menaces hybrides ou en temps de guerre; souligne, en outre, qu'il est nécessaire d'accroître les investissements dans la mobilité militaire et les communications sécurisées, y compris le déploiement urgent et prioritaire de capacités spatiales telles qu'IRIS2, afin de fournir des services cryptés à des fins

publiques et de défense;

Or. en

Amendement 1327
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 48

Proposition de résolution	*Amendement*
48. souligne la nécessité d'assurer une plus grande intégration entre les infrastructures numériques, la cybersécurité et la politique de défense afin de faire progresser l'autonomie stratégique de l'Union, et la nécessité de tirer parti des infrastructures à double usage, telles que les centres de données résilients dispersés dans l'ensemble de l'Union, afin d'assurer la continuité opérationnelle face aux menaces hybrides ou en temps de guerre; souligne, en outre, qu'il est nécessaire d'accroître les investissements dans la mobilité militaire et les communications sécurisées, y compris le déploiement urgent et prioritaire de capacités spatiales telles qu'IRIS2, afin de fournir des services cryptés à des fins publiques et de défense;	48. souligne la nécessité d'assurer une plus grande intégration entre les infrastructures numériques, la cybersécurité et la politique de défense afin de faire progresser l'autonomie stratégique de l'Union, et la nécessité de tirer parti des infrastructures à double usage, telles que les centres de données résilients dispersés dans l'ensemble de l'Union, afin d'assurer la continuité opérationnelle face aux menaces hybrides ou en temps de guerre; souligne, en outre, qu'il est nécessaire d'accroître les investissements dans la mobilité militaire et les communications sécurisées, y compris le déploiement urgent et prioritaire ***de réseaux gigabit et*** de capacités spatiales telles qu'IRIS2, afin de fournir des services cryptés à des fins publiques et de défense;

Or. en

Amendement 1328
Tomas Tobé, Mika Aaltola, Tomáš Zdechovský, Sandra Kalniete, Lena Düpont, Lukas Mandl, Eszter Lakos, Bartłomiej Sienkiewicz, Michał Wawrykiewicz, Ana Miguel Pedro, Fredis Beleris, Andrey Kovatchev
au nom du groupe PPE

Proposition de résolution
Paragraphe 48 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

48 bis. souligne la nécessité d'accroître les investissements dans des systèmes d'échange d'informations sûrs, interopérables et résistants et dans des centres de données locaux; souligne que ces investissements sont essentiels pour assurer une communication plus rapide et plus fiable entre les autorités compétentes au niveau national et au niveau de l'Union, pour renforcer la protection contre les cyberattaques et les violations de données, et pour garantir l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des données sensibles, notamment grâce à des capacités de cybersécurité renforcées et à une infrastructure numérique moderne au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 1329
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 48 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	48 bis. souligne que le bouclier européen de la démocratie devrait être étroitement coordonné avec les initiatives de l'Union en matière de défense et de préparation, y compris la boussole stratégique, l'état de préparation 2030 et les programmes industriels de défense pertinents, afin d'assurer la cohérence entre la résilience civile, la préparation de l'UE en matière de défense et l'autonomie stratégique;

Or. en

Amendement 1330
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 48 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	48 bis. est d'avis que les redondances sont essentielles pour garantir la sécurité opérationnelle et la sécurité des communications, telles que les systèmes de communication sécurisés au sol ou les systèmes de navigation inertielle;

Or. en

Amendement 1331
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 48 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	48 ter. est d'avis que tout travail sur la mobilité concerne également les services d'urgence civiques des États membres, qui disposent d'infrastructures similaires à celles des militaires lorsqu'ils déploient d'importantes quantités de matériel et de fournitures de secours en cas d'urgence, y compris en cas de catastrophe naturelle;

Or. en

Amendement 1332
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. souligne que les cadres de cybersécurité tels que la directive SRI 2, le règlement sur la cyberrésilience[56] et le	49. souligne que les cadres de cybersécurité tels que la directive SRI 2, le règlement sur la cyberrésilience[56] et le

règlement sur la cybersolidarité[57] doivent s'aligner pour soutenir les normes de sécurité dès la conception et éviter la fragmentation réglementaire; demande, dans ce contexte, une révision de la législation pertinente dans le domaine de la cybersécurité et souligne la nécessité de renforcer les structures existantes, telles que l'ENISA et le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité;

règlement sur la cybersolidarité[57] doivent s'aligner pour soutenir les normes de sécurité dès la conception et éviter la fragmentation réglementaire; demande, dans ce contexte, une révision de la législation pertinente dans le domaine de la cybersécurité et souligne la nécessité de renforcer les structures existantes, telles que l'ENISA et le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité; ***demande la mise en place d'un mécanisme permanent de réaction aux cybercrises au niveau de l'Union, assurant la coordination opérationnelle entre l'ENISA, Europol et les services compétents de la Commission, avec la capacité de fournir une assistance rapide aux États membres lors d'incidents cybernétiques de grande ampleur, y compris ceux qui affectent les élections, les infrastructures critiques ou les institutions démocratiques;***

[56] Règlement (UE) 2024/2847 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant des exigences de cybersécurité horizontales pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant les règlements (UE) nº 168/2013 et (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur la cyberrésilience) (JO L, 2024/2847, 20.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2847/oj).

[57] Règlement (UE) 2025/38 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 établissant des mesures destinées à renforcer la solidarité et les capacités dans l'Union afin de détecter les cybermenaces et incidents, de s'y préparer et d'y réagir et modifiant le règlement (UE) 2021/694 (règlement sur la cybersolidarité) (JO L, 2025/38, 15.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2025/38/oj).

[56] Règlement (UE) 2024/2847 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant des exigences de cybersécurité horizontales pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant les règlements (UE) nº 168/2013 et (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur la cyberrésilience) (JO L, 2024/2847, 20.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2847/oj).

[57] Règlement (UE) 2025/38 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 établissant des mesures destinées à renforcer la solidarité et les capacités dans l'Union afin de détecter les cybermenaces et incidents, de s'y préparer et d'y réagir et modifiant le règlement (UE) 2021/694 (règlement sur la cybersolidarité) (JO L, 2025/38, 15.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2025/38/oj).

Or. en

Amendement 1333
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. souligne que les cadres de cybersécurité tels que la directive SRI 2, le règlement sur la cyberrésilience[56] et le règlement sur la cybersolidarité[57] doivent s'aligner pour soutenir les normes de sécurité dès la conception et éviter la fragmentation réglementaire; demande, dans ce contexte, une révision de la législation pertinente dans le domaine de la cybersécurité et souligne la nécessité de renforcer les structures existantes, telles que l'ENISA et le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité;	49. souligne que les cadres de cybersécurité tels que la directive SRI 2, le règlement sur la cyberrésilience[56] et le règlement sur la cybersolidarité[57] doivent s'aligner pour soutenir les normes de sécurité dès la conception et éviter la fragmentation réglementaire; demande, dans ce contexte, une révision de la législation pertinente dans le domaine de la cybersécurité et souligne la nécessité de renforcer les structures existantes, telles que l'ENISA et le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité; ***demande à la Commission de garantir un financement suffisant dans le cadre du CFP 2028-2034 pour que les entreprises, en particulier celles du secteur des technologies de l'information et de la communication, puissent supporter les investissements supplémentaires découlant de la révision du règlement sur la cybersécurité;***

[56] Règlement (UE) 2024/2847 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant des exigences de cybersécurité horizontales pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant les règlements (UE) nº 168/2013 et (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur la cyberrésilience) (JO L, 2024/2847, 20.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2847/oj).

[57] Règlement (UE) 2025/38 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 établissant des mesures destinées à renforcer la solidarité et les capacités dans

[56] Règlement (UE) 2024/2847 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant des exigences de cybersécurité horizontales pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant les règlements (UE) nº 168/2013 et (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur la cyberrésilience) (JO L, 2024/2847, 20.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2847/oj).

[57] Règlement (UE) 2025/38 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 établissant des mesures destinées à renforcer la solidarité et les capacités dans

l'Union afin de détecter les cybermenaces et incidents, de s'y préparer et d'y réagir et modifiant le règlement (UE) 2021/694 (règlement sur la cybersolidarité) (JO L, 2025/38, 15.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2025/38/oj).

l'Union afin de détecter les cybermenaces et incidents, de s'y préparer et d'y réagir et modifiant le règlement (UE) 2021/694 (règlement sur la cybersolidarité) (JO L, 2025/38, 15.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2025/38/oj).

Or. en

Amendement 1334
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. souligne que les cadres de cybersécurité tels que la directive SRI 2, le règlement sur la cyberrésilience[56] et le règlement sur la cybersolidarité[57] doivent s'aligner pour soutenir les normes de sécurité dès la conception et éviter la fragmentation réglementaire; ***demande***, dans ce contexte, une révision de la législation pertinente dans le domaine de la cybersécurité et souligne la nécessité de renforcer les structures existantes, telles que l'ENISA et le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité;	49. souligne que les cadres de cybersécurité tels que la directive SRI 2, le règlement sur la cyberrésilience[56] et le règlement sur la cybersolidarité[57] doivent s'aligner pour soutenir les normes de sécurité dès la conception et éviter la fragmentation réglementaire; ***salue***, dans ce contexte, une révision de la législation pertinente dans le domaine de la cybersécurité et souligne la nécessité de renforcer les structures existantes, telles que l'ENISA et le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité; ***précise que les PME ont besoin d'un soutien pour se mettre en conformité et non d'exemptions qui affaibliraient leur sécurité et, par voie de conséquence, la cybersécurité collective;***
[56] Règlement (UE) 2024/2847 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant des exigences de cybersécurité horizontales pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant les règlements (UE) nº 168/2013 et (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur la cyberrésilience) (JO L, 2024/2847,	[56] Règlement (UE) 2024/2847 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant des exigences de cybersécurité horizontales pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant les règlements (UE) nº 168/2013 et (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur la cyberrésilience) (JO L, 2024/2847,

20.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2847/oj).

[57] Règlement (UE) 2025/38 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 établissant des mesures destinées à renforcer la solidarité et les capacités dans l'Union afin de détecter les cybermenaces et incidents, de s'y préparer et d'y réagir et modifiant le règlement (UE) 2021/694 (règlement sur la cybersolidarité) (JO L, 2025/38, 15.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2025/38/oj).

20.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2847/oj).

[57] Règlement (UE) 2025/38 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 établissant des mesures destinées à renforcer la solidarité et les capacités dans l'Union afin de détecter les cybermenaces et incidents, de s'y préparer et d'y réagir et modifiant le règlement (UE) 2021/694 (règlement sur la cybersolidarité) (JO L, 2025/38, 15.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2025/38/oj).

Or. en

Amendement 1335
Tomas Tobé, Mika Aaltola, Tomáš Zdechovský, Sandra Kalniete, Lena Düpont, Lukas Mandl, Eszter Lakos, Bartłomiej Sienkiewicz, Michał Wawrykiewicz, Ana Miguel Pedro, Fredis Beleris, Andrey Kovatchev
au nom du groupe PPE

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. souligne que les cadres de cybersécurité tels que la directive SRI 2, le règlement sur la cyberrésilience[56] et le règlement sur la cybersolidarité[57] doivent s'aligner pour soutenir les normes de sécurité dès la conception et éviter la fragmentation réglementaire; ***demande, dans ce contexte, une révision de la législation pertinente dans le domaine de la cybersécurité et souligne la nécessité de*** renforcer ***les structures existantes, telles que l'ENISA et le Centre européen de compétences en matière de*** cybersécurité;	49. souligne que les cadres de cybersécurité tels que la directive SRI 2, le règlement sur la cyberrésilience[56] et le règlement sur la cybersolidarité[57] doivent s'aligner pour soutenir les normes de sécurité dès la conception et éviter la fragmentation réglementaire; ***accueille favorablement la proposition de la Commission de*** renforcer ***de manière significative le mandat opérationnel et les ressources de l'ENISA par le biais de la loi révisée sur la*** cybersécurité;

[56] Règlement (UE) 2024/2847 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant des exigences de cybersécurité horizontales pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant les règlements (UE) nº 168/2013

[56] Règlement (UE) 2024/2847 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant des exigences de cybersécurité horizontales pour les produits comportant des éléments numériques et modifiant les règlements (UE) nº 168/2013

et (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur la cyberrésilience) (JO L, 2024/2847, 20.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2847/oj).

[57] Règlement (UE) 2025/38 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 établissant des mesures destinées à renforcer la solidarité et les capacités dans l'Union afin de détecter les cybermenaces et incidents, de s'y préparer et d'y réagir et modifiant le règlement (UE) 2021/694 (règlement sur la cybersolidarité) (JO L, 2025/38, 15.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2025/38/oj).

et (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur la cyberrésilience) (JO L, 2024/2847, 20.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2847/oj).

[57] Règlement (UE) 2025/38 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 établissant des mesures destinées à renforcer la solidarité et les capacités dans l'Union afin de détecter les cybermenaces et incidents, de s'y préparer et d'y réagir et modifiant le règlement (UE) 2021/694 (règlement sur la cybersolidarité) (JO L, 2025/38, 15.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2025/38/oj).

Or. en

Amendement 1336
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Helmut Brandstätter, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 49

Proposition de résolution	*Amendement*
49. souligne que les cadres de cybersécurité tels que la directive SRI 2, le règlement sur la cyberrésilience[56] et le règlement sur la cybersolidarité[57] doivent s'aligner pour soutenir les normes de sécurité dès la conception et éviter la fragmentation réglementaire; ***demande***, dans ce contexte, ***une*** révision ***de la législation pertinente dans le domaine de la cybersécurité*** et souligne la nécessité de renforcer les structures existantes, telles que l'ENISA et le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité;	49. souligne que les cadres de cybersécurité tels que la directive SRI 2, le règlement sur la cyberrésilience[56] et le règlement sur la cybersolidarité[57] doivent s'aligner pour soutenir les normes de sécurité dès la conception et éviter la fragmentation réglementaire; ***prend note***, dans ce contexte, ***de la*** révision ***du règlement sur la cybersécurité et de la révision ciblé de la directive SRI 2*** et souligne la nécessité de renforcer les structures existantes, telles que l'ENISA et le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité;
[56] Règlement (UE) 2024/2847 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant des exigences de cybersécurité horizontales pour les produits comportant des éléments numériques et	[56] Règlement (UE) 2024/2847 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2024 concernant des exigences de cybersécurité horizontales pour les produits comportant des éléments numériques et

modifiant les règlements (UE) nº 168/2013 et (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur la cyberrésilience) (JO L, 2024/2847, 20.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2847/oj).

[57] Règlement (UE) 2025/38 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 établissant des mesures destinées à renforcer la solidarité et les capacités dans l'Union afin de détecter les cybermenaces et incidents, de s'y préparer et d'y réagir et modifiant le règlement (UE) 2021/694 (règlement sur la cybersolidarité) (JO L, 2025/38, 15.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2025/38/oj).

modifiant les règlements (UE) nº 168/2013 et (UE) 2019/1020 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur la cyberrésilience) (JO L, 2024/2847, 20.11.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2847/oj).

[57] Règlement (UE) 2025/38 du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2024 établissant des mesures destinées à renforcer la solidarité et les capacités dans l'Union afin de détecter les cybermenaces et incidents, de s'y préparer et d'y réagir et modifiant le règlement (UE) 2021/694 (règlement sur la cybersolidarité) (JO L, 2025/38, 15.1.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2025/38/oj).

Or. en

Amendement 1337
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. appelle à nouveau à un renforcement des restrictions d'accès à l'Union pour les citoyens russes, afin qu'ils ne puissent pas profiter des libertés et des privilèges offerts par l'Europe (tels que le tourisme, la culture, le sport ou l'éducation) alors que leur pays poursuit son agression brutale, y compris des attaques contre des cibles civiles telles que des théâtres et des installations sportives; demande l'introduction d'une obligation pour tout demandeur de visa russe de présenter son livret de service militaire, qui est un document obligatoire pour les citoyens russes adultes et qui certifie le déroulement de leur service militaire et de leur carrière; considère que les individus qui ont participé à l'agression, directement ou indirectement, en

commettant des crimes brutaux contre les Ukrainiens, ainsi qu'en Syrie ou auparavant en Tchétchénie, constituent un risque actuel et futur pour la sécurité des Européens; invite les États membres qui s'y opposent à soutenir les mesures prises à l'échelle de l'Union à l'encontre des personnes directement impliquées dans des agressions et à considérer ces mesures comme nécessaires pour renforcer la sécurité des citoyens européens;

Or. en

Amendement 1338
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. souligne l'importance de réduire la dépendance à l'égard des technologies vertes chinoises, en particulier les panneaux solaires et les onduleurs, dont certains se sont révélés contenir des dispositifs de communication non documentés, y compris des radios cellulaires, qui pourraient permettre d'arrêter ou de manipuler à distance les systèmes électriques; réaffirme la nécessité de mettre en place une politique «buy European» (politique favorisant les achats européens) pour les infrastructures critiques, y compris les télécommunications, les onduleurs solaires et autres infrastructures énergétiques, ainsi que les transports publics, afin d'atténuer le risque d'arrêts déclenchés par des «interrupteurs d'urgence» cachés en cas de crise;

Or. en

Amendement 1339
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. encourage la Commission et les États membres à lancer une initiative internationale coordonnée pour lutter contre les fournisseurs d'hébergement dits «pare-balles» qui louent sciemment des infrastructures à des cybercriminels, notamment par le blocage et le filtrage des numéros de systèmes autonomes (ASN) abusifs, en vue de limiter efficacement les juridictions à partir desquelles ces fournisseurs sont en mesure d'opérer;

Or. en

Amendement 1340
Tomas Tobé, Mika Aaltola, Tomáš Zdechovský, Sandra Kalniete, Lena Düpont, Lukas Mandl, Eszter Lakos, Bartłomiej Sienkiewicz, Michał Wawrykiewicz, Ana Miguel Pedro, Fredis Beleris, Andrey Kovatchev
au nom du groupe PPE

Proposition de résolution
Paragraphe 49 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 bis. demande la révision du règlement sur la cybersécurité afin d'inclure explicitement des experts en matière d'activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et de désinformation parmi les parties prenantes représentées dans le groupe consultatif de l'ENISA, en veillant à ce que la gouvernance de la cybersécurité prenne en compte la convergence des vulnérabilités techniques et de la manipulation de l'information

ciblant les processus démocratiques;

Or. en

Amendement 1341
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 49 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	49 ter. se félicite des objectifs du règlement européen sur les matières premières critiques et souligne qu'en cas de crise soudaine, la dépendance à l'égard des terres rares chinoises s'avérera encore plus dommageable que la dépendance à l'égard des ressources en carbone russes; réaffirme la nécessité de mettre pleinement en œuvre le règlement sur les matières premières critiques, de stocker, de recycler et d'accélérer la diversification des matières premières essentielles de la Chine vers des partenaires plus fiables, ainsi que d'accroître l'extraction et la transformation propres;

Or. en

Amendement 1342
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 50

Proposition de résolution	*Amendement*
50. rappelle le faible niveau de transposition de la directive SRI 2; déplore qu'après l'échéance fixée au 17 octobre 2024, la Commission a dû adresser des lettres de mise en demeure à pas moins de 23 États membres pour	***supprimé***

transposition incomplète de la directive; invite instamment les États membres à achever la transposition de la directive dès que possible, étant donné qu'à la fin 2025, soit plus d'un an après l'échéance, la directive devait encore être transposée par 10 États membres; se félicite, à cet égard, de l'engagement pris par la Commission de collaborer étroitement avec les États membres afin de garantir une mise en œuvre rapide et cohérente du cadre horizontal en matière de cybersécurité défini dans la directive SRI 2, ainsi que du règlement sur la cyberrésilience et du règlement sur la cybersolidarité, comme le prévoit la stratégie de sécurité intérieure ProtectEU;

Or. en

Amendement 1343
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 50

Proposition de résolution	*Amendement*
50. rappelle le faible niveau de transposition de la directive SRI 2; déplore qu'après l'échéance fixée au 17 octobre 2024, la Commission a dû adresser des lettres de mise en demeure à pas moins de 23 États membres pour transposition incomplète de la directive; invite instamment les États membres à achever la transposition de la directive dès que possible, étant donné qu'à la fin 2025, soit plus d'un an après l'échéance, la directive devait encore être transposée par 10 États membres; se félicite, à cet égard, de l'engagement pris par la Commission de collaborer étroitement avec les États membres afin de garantir une mise en œuvre rapide et cohérente du cadre horizontal en matière de cybersécurité défini dans la directive SRI 2, ainsi que du	50. rappelle le faible niveau de transposition de la directive SRI 2; déplore qu'après l'échéance fixée au 17 octobre 2024, la Commission a dû adresser des lettres de mise en demeure à pas moins de 23 États membres pour transposition incomplète de la directive; invite instamment les États membres à achever la transposition de la directive dès que possible, étant donné qu'à la fin 2025, soit plus d'un an après l'échéance, la directive devait encore être transposée par 10 États membres; se félicite, à cet égard, de l'engagement pris par la Commission de collaborer étroitement avec les États membres afin de garantir une mise en œuvre rapide et cohérente du cadre horizontal en matière de cybersécurité défini dans la directive SRI 2, ainsi que du

règlement sur la cyberrésilience et du règlement sur la cybersolidarité, comme le prévoit la stratégie de sécurité intérieure ProtectEU;	règlement sur la cyberrésilience et du règlement sur la cybersolidarité, comme le prévoit la stratégie de sécurité intérieure ProtectEU; ***invite la Commission et les États membres à encourager le comblement des lacunes en matière de connaissance de la situation, d'atténuation des risques et d'action coordonnée à l'intersection des cybermenaces, des menaces hybrides et des menaces liées à l'information;***

Or. en

Amendement 1344
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 50 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	50 bis. souligne l'importance d'une coopération structurée avec des partenaires partageant les mêmes valeurs exposés à un large éventail de menaces hybrides, tels que Taïwan, qui possède une expérience significative dans la lutte contre les activités de la zone grise, la manipulation et l'interférence des informations étrangères, ainsi que la perturbation des infrastructures critiques, y compris les câbles sous-marins, par des acteurs malveillants;

Or. en

Amendement 1345
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 50 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	50 bis. invite la Commission et les États membres à encourager le comblement des lacunes en matière de connaissance de la situation, d'atténuation des risques et d'action coordonnée à l'intersection des cybermenaces, des menaces hybrides et des menaces liées à l'information;

Or. en

Amendement 1346
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Sous-titre 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Renforcer l'éducation et la liberté académique

Or. en

Amendement 1347
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 50 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	50 bis. rappelle que l'histoire a été manipulée par des acteurs étrangers et des extrémistes politiques au sein de l'Union pour servir un programme politique antidémocratique; est d'avis qu'une formation de base en historiographie devrait compléter l'enseignement de l'histoire à l'école; rappelle les recommandations de l'Observatoire du Conseil de l'Europe sur l'enseignement de l'histoire en Europe,

en particulier sur la notion de multiperspectivité; rappelle que la France et l'Allemagne ont réussi à créer un manuel d'histoire franco-allemand commun afin de garantir une compréhension partagée de l'histoire; est d'avis que lorsque tous les États membres ou certains d'entre eux sont concernés, ils pourraient travailler sur une compréhension commune, impliquant des historiens, qui pourrait ensuite être réutilisée dans des projets bilatéraux similaires;

Or. en

Amendement 1348
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 50 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	50 ter. invite la Commission à veiller à ce que les fonds du plan «ReArm Europe» / Préparation à l'horizon 2030 soutiennent des projets de défense civile à double usage visant à renforcer la capacité de prévenir et de détecter les attaques hybrides et cybernétiques contre les infrastructures critiques et d'y répondre;

Or. en

Amendement 1349
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 50 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	50 ter. condamne les attaques contre la

liberté académique; est extrêmement préoccupée par les informations selon lesquelles certaines universités du Royaume-Uni ont interrompu des études sur les droits de l'homme concernant le travail forcé des Ouïghours à la suite de pressions exercées par la Chine; insiste sur la nécessité de soutenir la communauté européenne de la recherche, tant privée que publique, et les industries dans la lutte contre l'interférence et la désinformation; insiste sur la nécessité de maintenir la souveraineté européenne dans le secteur de la recherche, dans son acception la plus large possible, afin de garantir l'indépendance européenne, par exemple dans des secteurs tels que l'apprentissage des langues, les études sur les droits de l'homme et les études culturelles; rappelle que toute perte de capacités d'analyse nationales crée des dépendances à l'égard de pays tiers et de leur partialité potentielle;

Or. en

Amendement 1350
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 50 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	50 bis. rappelle la stratégie de sécurité intérieure de la Commission d'avril 2025, qui souligne que l'acquis pénal de l'Union couvre déjà certaines formes d'activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et d'activités de désinformation et qu'une coopération renforcée de l'Union peut contribuer à les contrer plus efficacement, tout en annonçant que la révision prévue des mandats d'Europol et d'Eurojust

permettra d'explorer les moyens de renforcer encore cet effort;

Or. en

Amendement 1351
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. estime que tous les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; soutient, en particulier, l'engagement de la Commission en faveur d'une révision ambitieuse du mandat d'Europol, en vue de le transformer en une agence de police véritablement opérationnelle qui soutienne mieux les États membres;	51. estime que tous les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; soutient, en particulier, l'engagement de la Commission en faveur d'une révision ambitieuse du mandat d'Europol, en vue de le transformer en une agence de police véritablement opérationnelle qui soutienne mieux les États membres; ***souligne, dans ce contexte, qu'un certain nombre de compétences existantes d'Europol (notamment l'analyse de renseignements, l'échange transfrontière d'informations, la coordination opérationnelle, l'expertise en matière de cybercriminalité et le soutien aux équipes communes d'enquête) pourraient être davantage mobilisées à l'appui des objectifs du bouclier européen de la démocratie; demande en outre que les menaces hybrides, y compris l'ingérence étrangère coordonnée et les campagnes de manipulation de l'information à grande échelle, soient explicitement incluses dans le mandat d'Europol afin de renforcer la capacité de l'Union à détecter et à prévenir les menaces transfrontières complexes pour la sécurité démocratique***

et à y répondre;

Or. en

Amendement 1352
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. estime que tous les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; soutient, en particulier, l'engagement de la Commission en faveur d'une révision ambitieuse du mandat d'Europol, ***en vue de le transformer en une agence de police véritablement opérationnelle*** qui soutienne mieux les États membres;	51. estime que tous les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; soutient, en particulier, l'engagement de la Commission en faveur d'une révision ambitieuse du mandat d'Europol, qui soutienne mieux les États membres ***et augmente la capacité opérationnelle commune, permettant ainsi une gestion plus efficace des menaces criminelles complexes et transfrontières, tout en soulignant que les pouvoirs d'enquête et opérationnels devraient rester du ressort des États membres, Europol agissant en tant qu'agence d'appui***; ***souligne la nécessité pour les autorités compétentes des États membres de se doter d'outils modernes et efficaces pour combattre et prévenir les actes de sabotage, de subversion et d'espionnage;***

Or. en

Amendement 1353
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. estime que tous les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; soutient, en particulier, l'engagement de la Commission en faveur d'une révision ambitieuse du mandat d'Europol, en vue de le transformer en une agence de police véritablement opérationnelle qui soutienne mieux les États membres;	51. estime que tous les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; soutient, en particulier, l'engagement de la Commission en faveur d'une révision ambitieuse du mandat d'Europol, en vue de le transformer en une agence de police véritablement opérationnelle qui soutienne mieux les États membres; ***souligne que la masse croissante d'analyses, de renseignements et de connaissances de la situation concernant les menaces hybrides, les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et l'ingérence étrangère devrait être plus systématiquement traduite en actions opérationnelles concrètes, y compris en matière d'enquêtes, de poursuites et d'application de la loi, s'il y a lieu;***

Or. en

Amendement 1354
Konstantinos Arvanitis, Danilo Della Valle, Jonas Sjöstedt

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. estime que ***tous*** les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; ***soutient, en particulier, l'engagement de la Commission en faveur d'une révision ambitieuse du mandat***	51. estime que les instruments de droit pénal ***appropriés*** disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués ***conformément au principe de proportionnalité*** et, le cas échéant, développés afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques;

d'Europol, en vue de le transformer en une agence de police véritablement opérationnelle qui soutienne mieux les États membres;

Or. en

Amendement 1355
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. estime que tous les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; soutient, en particulier, l'engagement de la Commission en faveur d'une révision ambitieuse du mandat d'Europol, en vue de le transformer en une agence de police véritablement opérationnelle qui soutienne mieux les États membres;	51. estime que tous les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; soutient, en particulier, l'engagement de la Commission en faveur d'une révision ambitieuse du mandat d'Europol, ***demande une augmentation adéquate et durable de sa ligne budgétaire*** en vue de le transformer en une agence de police véritablement opérationnelle qui soutienne mieux les États membres;

Or. fr

Amendement 1356
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. estime que tous les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés	51. estime que tous les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés

afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; soutient, en particulier, l'engagement de la Commission en faveur d'une révision ***ambitieuse*** du mandat d'Europol, en vue de ***le transformer en une agence de police véritablement opérationnelle qui soutienne*** mieux les États membres;	afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; soutient, en particulier, l'engagement de la Commission en faveur d'une révision du mandat d'Europol, en vue de ***garantir qu'Europol soit mieux équipé pour*** mieux ***soutenir*** les États membres ***dans la prévention et la lutte contre les formes graves de criminalité affectant les processus démocratiques***;

Or. en

Amendement 1357
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. estime que tous les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; soutient, en particulier, l'engagement de la Commission en faveur d'une révision ***ambitieuse*** du mandat d'Europol, en vue ***de le transformer en une agence de police véritablement opérationnelle qui soutienne mieux les États membres***;	51. estime que tous les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; soutient, en particulier, l'engagement de la Commission en faveur d'une révision du mandat d'Europol, en vue de ***renforcer ses capacités face aux nouveaux défis***;

Or. en

Amendement 1358
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 51

Proposition de résolution	*Amendement*
51. estime que tous les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; ***soutient, en particulier,*** l'engagement de la Commission en faveur d'une révision ambitieuse du mandat d'Europol, en vue de le transformer en une agence de police véritablement opérationnelle qui soutienne mieux les États membres;	51. estime que tous les instruments de droit pénal disponibles au niveau des États membres et de l'Union devraient être appliqués et, le cas échéant, développés afin de prévenir et de combattre les comportements illégaux cherchant à porter atteinte aux institutions et processus démocratiques; ***prend acte de*** l'engagement de la Commission en faveur d'une révision ambitieuse du mandat d'Europol, en vue de le transformer en une agence de police véritablement opérationnelle qui soutienne mieux les États membres;

Or. en

Amendement 1359
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 51 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 bis. déplore que les règles anticorruption de l'Union ne couvrent pas les institutions, organes et organismes de l'Union; invite la Commission à proposer et à adopter d'urgence les dispositions nécessaires pour garantir, au minimum, la soumission obligatoire, la publication et la vérification effective des déclarations de patrimoine par le personnel des institutions de l'Union, ainsi que des règles claires, contraignantes et applicables sur les conflits d'intérêts et les «portes tournantes»; considère que sans un véritable renforcement des garanties contre la corruption et les abus de pouvoir au sein des institutions de l'Union elles-mêmes, il n'est pas possible d'assurer une protection crédible contre les menaces extérieures, y compris l'ingérence

étrangère, la désinformation et l'influence indue de pays tiers;

Or. en

Amendement 1360
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 51 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 bis. se félicite du renforcement récent du mécanisme de suspension de l'exemption de visas de l'Union, qui élargit les motifs de réintroduction temporaire ou permanente de l'obligation de visa pour les pays tiers présentant des problèmes de sécurité ou d'état de droit; note en particulier l'inclusion explicite de menaces hybrides (y compris l'instrumentalisation de la migration par l'État) ainsi que les programmes de citoyenneté par investissement qui soulèvent des risques de sécurité, le manque d'alignement sur la politique de l'Union en matière de visas, les violations graves du droit international et le non-respect des décisions des tribunaux internationaux; souligne que ces ajouts renforcent la capacité de l'Union à répondre de manière proportionnée et dissuasive aux actions hostiles ou déstabilisantes;

Or. en

Amendement 1361
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 51 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 bis. souligne que la coopération en matière de lutte contre le terrorisme avec les plateformes et les cadres d'orientation doit rester strictement ciblée sur le contenu terroriste illégal et sur le recrutement réel et la facilitation des opérations; rejette l'utilisation de cadres de labels de sécurité pour encourager la restriction ou le déclassement de discours politiques licites, de satires ou de points de vue politiques contestés; demande à la Commission de présenter un rapport sur les garanties permettant d'éviter que les concepts de «contenus limites» ne s'étendent à la gestion des discours généraux;

Or. en

Amendement 1362
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 51 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 bis. invite la Commission à présenter une proposition législative visant à créer une infraction pénale européenne pour la participation en connaissance de cause à des activités organisées d'ingérence stratégique par des puissances étrangères hostiles, y compris la coordination de réseaux d'influence, le financement occulte d'activités politiques ou médiatiques et la coopération structurée avec des appareils d'État étrangers visant à la déstabilisation démocratique;

Or. en

Amendement 1363
Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 51 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 bis. demande la création d'une autorité électorale européenne chargée de superviser, de coordonner et d'auditer les processus électoraux dans l'ensemble de l'Union, sur la base d'un cadre de références et de normes cohérentes, de détecter les irrégularités et de permettre une réaction rapide aux ingérences étrangères, aux cybermenaces et à la désinformation qui affectent les élections;

Or. en

Amendement 1364
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 51 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 bis. souligne que la protection des infrastructures critiques dépend de plus en plus de capacités intégrées de cybersécurité et de sécurité numérique, et que les données industrielles montrent l'importance d'approches coordonnées de bout en bout, capables d'assurer la résilience, la continuité et la rapidité de réaction dans des systèmes interconnectés;

Or. en

Amendement 1365
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 51 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	51 ter. souligne que les tentatives de corruption ou d'intimidation des élus et des agents publics par des réseaux criminels organisés constituent une menace directe pour l'intégrité démocratique et la confiance du public, et qu'elles devraient être traitées dans le cadre de la réponse plus large de l'Union en matière de résilience et de menaces hybrides; souligne la nécessité de renforcer la coopération entre les organismes de lutte contre la corruption, les services répressifs et les agences de l'Union, en particulier Europol et Eurojust, afin de détecter, de prévenir et de poursuivre de telles pratiques;

Or. en

Amendement 1366
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. se félicite que la communication conjointe reconnaisse la contribution positive de la coopération en matière de justice pénale et de répression à la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les activités de désinformation; invite la Commission, lors de la préparation de la révision prévue des mandats d'Europol et d'Eurojust, à recenser soigneusement les lacunes juridiques qui empêchent actuellement ces agences de fournir pleine assistance aux États membres confrontés à des menaces	52. se félicite que la communication conjointe reconnaisse la contribution positive de la coopération en matière de justice pénale et de répression à la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les activités de désinformation; invite la Commission, lors de la préparation de la révision prévue des mandats d'Europol et d'Eurojust, à recenser soigneusement les lacunes juridiques qui empêchent actuellement ces agences de fournir pleine assistance aux États membres confrontés à des menaces

hybrides, et à étudier les moyens de les combler;	hybrides, et à étudier les moyens de les combler; ***souligne que tout renforcement de ce type doit respecter pleinement les droits fondamentaux, y compris la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information, et ne doit pas être utilisé pour justifier une ingérence indue dans ces droits;***

Or. en

Amendement 1367
Tomas Tobé, Mika Aaltola, Tomáš Zdechovský, Sandra Kalniete, Lena Düpont, Lukas Mandl, Eszter Lakos, Bartłomiej Sienkiewicz, Michał Wawrykiewicz, Ana Miguel Pedro, Fredis Beleris, Andrey Kovatchev
au nom du groupe PPE

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. se félicite que la communication conjointe reconnaisse la contribution positive de la coopération en matière de justice pénale et de répression à la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les activités de désinformation; invite la Commission, lors de la préparation de la révision prévue des mandats d'Europol et d'Eurojust, à recenser soigneusement les lacunes juridiques qui empêchent actuellement ces agences de fournir pleine assistance aux États membres confrontés à des menaces hybrides, et à étudier les moyens de les combler;	52. se félicite que la communication conjointe reconnaisse la contribution positive de la coopération en matière de justice pénale et de répression à la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les activités de désinformation; invite la Commission, lors de la préparation de la révision prévue des mandats d'Europol et d'Eurojust, à recenser soigneusement les lacunes juridiques qui empêchent actuellement ces agences de fournir pleine assistance aux États membres confrontés à des menaces hybrides, et à étudier les moyens de les combler; ***souligne, dans ce contexte, la nécessité de veiller à ce qu'Europol et Eurojust soient dotés de ressources financières et humaines suffisantes pour mettre en œuvre efficacement le renforcement prochain de leurs mandats;***

Or. en

Amendement 1368
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. se félicite que la communication conjointe reconnaisse la contribution positive de la coopération en matière de justice pénale et de répression à la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les activités de désinformation; invite la Commission, lors de la préparation de la révision prévue des mandats d'Europol et d'Eurojust, à recenser soigneusement les lacunes juridiques qui empêchent actuellement ces agences de fournir pleine assistance aux États membres confrontés à des menaces hybrides, et à étudier les moyens de les combler;	52. se félicite que la communication conjointe reconnaisse la contribution positive de la coopération en matière de justice pénale et de répression à la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les activités de désinformation; invite la Commission, lors de la préparation de la révision prévue des mandats d'Europol***, de Frontex*** et d'Eurojust, à recenser soigneusement les lacunes juridiques qui empêchent actuellement ces agences de fournir pleine assistance aux États membres confrontés à ***des crimes transnationaux, notamment*** des menaces hybrides, et à étudier les moyens de les combler; ***rappelle les compétences du traité et met en garde contre tout dépassement;***

Or. en

Amendement 1369
Tomáš Zdechovský, Dan-Ştefan Motreanu, Eszter Lakos, Sandra Kalniete, Tomas Tobé, Mika Aaltola, Marta Wcisło, Fredis Beleris, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. se félicite que la communication conjointe reconnaisse la contribution positive de la coopération en matière de justice pénale et de répression à la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les activités de désinformation; invite la Commission, lors	52. se félicite que la communication conjointe reconnaisse la contribution positive de la coopération en matière de justice pénale et de répression à la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les activités de désinformation; invite la Commission, lors

de la préparation de la révision prévue des mandats d'Europol et d'Eurojust, à recenser soigneusement les lacunes juridiques qui empêchent actuellement ces agences de fournir pleine assistance aux États membres confrontés à des menaces hybrides, et à étudier les moyens de les combler;	de la préparation de la révision prévue des mandats d'Europol***, de Frontex*** et d'Eurojust, à recenser soigneusement les lacunes ***et les limitations*** juridiques qui empêchent actuellement ces agences de fournir pleine assistance***, notamment en assurant un suivi efficace des conclusions et évaluations existantes,*** aux États membres confrontés à des menaces hybrides, et à étudier les moyens de les combler;

Or. en

Amendement 1370
Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. se félicite que la communication conjointe reconnaisse la contribution positive de la coopération en matière de justice pénale et de répression à la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les activités de désinformation; invite la Commission, lors de la préparation de la révision prévue des mandats d'Europol et d'Eurojust, à recenser soigneusement les lacunes juridiques qui empêchent actuellement ces agences de fournir pleine assistance aux États membres confrontés à des menaces hybrides, et à étudier les moyens de les combler;	52. se félicite que la communication conjointe reconnaisse la contribution positive ***prévisionnelle*** de la coopération en matière de justice pénale et de répression à la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les activités de désinformation; invite la Commission, lors de la préparation de la révision prévue des mandats d'Europol et d'Eurojust, à recenser soigneusement les lacunes juridiques qui empêchent actuellement ces agences de fournir pleine assistance aux États membres confrontés à des menaces hybrides, et à étudier les moyens de les combler ***en ce qui concerne la législation pénale nationale et le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne***;

Or. en

Amendement 1371

Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 52

Proposition de résolution	*Amendement*
52. se félicite que la communication conjointe reconnaisse la contribution positive de la coopération en matière de justice pénale et de répression à la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les activités de désinformation; invite la Commission, lors de la préparation de la révision prévue des mandats d'Europol et d'Eurojust, à recenser soigneusement les lacunes juridiques qui empêchent actuellement ces agences de fournir pleine assistance aux États membres ***confrontés à des menaces hybrides,*** et à étudier les moyens de les combler;	52. se félicite que la communication conjointe reconnaisse la contribution positive de la coopération en matière de justice pénale et de répression à la lutte contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les activités de désinformation; invite la Commission, lors de la préparation de la révision prévue des mandats d'Europol et d'Eurojust, à recenser soigneusement les lacunes juridiques qui empêchent actuellement ces agences de fournir pleine assistance aux États membres et à étudier les moyens de les combler;

Or. en

Amendement 1372
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú

Proposition de résolution
Paragraphe 52 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	52 bis. invite la Commission, dans le cadre de la révision du règlement Europol, à prévoir la création d'un centre d'expertise spécialisé dans les menaces hybrides au sein de l'architecture opérationnelle d'Europol; souligne qu'un tel centre constituerait un point focal analytique et opérationnel cohérent et intégré pour les menaces hybrides multidimensionnelles et renforcerait le soutien apporté aux États membres pour faire face à l'évolution des défis transfrontières, tout en complétant les

travaux du Centre européen pour la résilience démocratique;

Or. en

Amendement 1373
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 52 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	52 bis. rappelle que les activités de contre-espionnage et de contre-ingérence, y compris l'identification des structures de commandement étrangères, le financement et les opérations de renseignement, relèvent de la compétence des États membres; constate le manque de compétence de l'Union elle-même; met en garde contre le remplacement de ces activités par des mesures réglementaires affectant les plateformes, les médias ou les discours au niveau de l'Union;

Or. en

Amendement 1374
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 52 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	52 bis. appelle à l'alignement des méthodologies et des définitions de l'Union et des plateformes en matière de désinformation et d'opérations d'influence, notamment par le biais d'une coopération renforcée en matière d'application de la loi et d'un dialogue permanent entre les États membres, les plateformes et les autorités compétentes,

tout en reconnaissant que l'obtention d'un consensus peut nécessiter des efforts soutenus;

Or. en

Amendement 1375
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 52 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	52 bis. insiste sur la nécessité de fournir une formation adéquate aux autorités chargées de la justice pénale et de l'application de la loi afin qu'elles puissent recueillir, évaluer et utiliser correctement les éléments de preuve dans le cadre des procédures pénales;

Or. en

Amendement 1376
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 52 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	52 ter. prévient que les limitations des compétences de l'Union dans le domaine du renseignement ne doivent pas se traduire par des mesures compensatoires visant des discours, des activités médiatiques ou des expressions en ligne licites; souligne que l'action réglementaire ne devrait pas être utilisée comme un indicateur des domaines dans lesquels l'Union n'a pas de compétence en vertu du traité;

Or. en

Amendement 1377
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 53

Proposition de résolution	*Amendement*
53. relève avec inquiétude la multiplication d'exemples de la manière dont des acteurs malveillants de pays tiers utilisent la criminalité comme un service et les organisations criminelles comme des intermédiaires au sein de l'Union pour cibler des personnes et des entités identifiées en tant qu'adversaires politiques, ce qui constitue une grave menace pour la sécurité intérieure de l'Union; souligne que de telles pratiques constituent un acte intolérable d'ingérence étrangère, avec des effets potentiellement déstabilisateurs sur nos sociétés; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la coordination au niveau de l'Union dans le domaine de la justice pénale et de l'application de la loi;	53. relève avec inquiétude la multiplication d'exemples de la manière dont des acteurs malveillants de pays tiers utilisent la criminalité comme un service et les organisations criminelles comme des intermédiaires au sein de l'Union pour cibler des personnes et des entités identifiées en tant qu'adversaires politiques, ce qui constitue une grave menace pour la sécurité intérieure de l'Union; souligne que de telles pratiques constituent un acte intolérable d'ingérence étrangère, avec des effets potentiellement déstabilisateurs sur nos sociétés; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la coordination au niveau de l'Union dans le domaine de la justice pénale et de l'application de la loi; ***note que l'Union dispose déjà d'un volume important d'informations et d'expertise pertinentes concernant les menaces hybrides et l'ingérence étrangère; insiste sur l'importance de donner la priorité à l'utilisation efficace, au partage et à l'opérationnalisation des connaissances existantes plutôt qu'à la création de couches analytiques parallèles supplémentaires; précise que la crédibilité et l'effet dissuasif du bouclier européen de la démocratie dépendent de la capacité de l'Union non seulement à détecter et à analyser les activités hostiles, mais aussi à garantir la responsabilité par des enquêtes et des mesures judiciaires appropriées;***

Or. en

Amendement 1378
Kim Van Sparrentak, Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 53

Proposition de résolution	*Amendement*
53. relève avec inquiétude la multiplication d'exemples de la manière dont des acteurs malveillants de pays tiers utilisent la criminalité comme un service et les organisations criminelles comme des intermédiaires au sein de l'Union pour cibler des personnes et des entités identifiées en tant qu'adversaires politiques, ce qui constitue une grave menace pour la sécurité intérieure de l'Union; souligne que de telles pratiques constituent ***un acte intolérable*** d'ingérence étrangère, avec des effets potentiellement déstabilisateurs sur nos sociétés; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la coordination au niveau de l'Union dans le domaine de la justice pénale et de l'application de la loi;	53. relève avec inquiétude la multiplication d'exemples de la manière dont des acteurs malveillants de pays tiers utilisent la criminalité comme un service et les organisations criminelles comme des intermédiaires au sein de l'Union pour cibler des personnes et des entités identifiées en tant qu'adversaires politiques, ce qui constitue une grave menace pour la sécurité intérieure de l'Union***, la sécurité des personnes visées par des régimes répressifs sur le sol européen et la protection des droits de l'homme et les libertés démocratiques dans l'Union***; souligne que de telles pratiques constituent ***des actes intolérables*** d'ingérence étrangère ***et de répression transnationale,*** avec des effets potentiellement déstabilisateurs sur nos sociétés; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la coordination au niveau de l'Union dans le domaine de la justice pénale et de l'application de la loi ***et d'évaluer les lacunes juridiques et la facilitation involontaire de tels actes par les institutions de l'Union ou des États membres, ainsi que les moyens d'y remédier***;

Or. en

Amendement 1379
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution

Paragraphe 53

Proposition de résolution	*Amendement*
53. relève avec inquiétude la multiplication d'exemples de la manière dont des acteurs malveillants de pays tiers utilisent la criminalité comme un service et les organisations criminelles comme des intermédiaires au sein de l'Union pour cibler des personnes et des entités identifiées en tant qu'adversaires politiques, ce qui constitue une grave menace pour la sécurité intérieure de l'Union; souligne que de telles pratiques constituent un acte intolérable d'ingérence étrangère, avec des effets potentiellement déstabilisateurs sur nos sociétés; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la coordination au niveau de l'Union dans le domaine de la justice pénale et de l'application de la loi;	53. relève avec inquiétude la multiplication d'exemples de la manière dont des acteurs malveillants de pays tiers utilisent la criminalité comme un service et les organisations criminelles comme des intermédiaires au sein de l'Union pour cibler des personnes et des entités identifiées en tant qu'adversaires politiques, ce qui constitue une grave menace pour la sécurité intérieure de l'Union; souligne que de telles pratiques constituent un acte intolérable d'ingérence étrangère, avec des effets potentiellement déstabilisateurs sur nos sociétés; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer***, dans les limites du Traité,*** encore la coordination au niveau de l'Union dans le domaine de la justice pénale et de l'application de la loi;

Or. en

Amendement 1380
Ana Catarina Mendes, Evin Incir, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 53

Proposition de résolution	*Amendement*
53. relève avec inquiétude la multiplication d'exemples de la manière dont des acteurs malveillants de pays ***tiers*** utilisent la criminalité comme un service et les organisations criminelles comme des intermédiaires au sein de l'Union pour cibler des personnes et des entités identifiées en tant qu'adversaires politiques, ce qui constitue une grave menace pour la sécurité intérieure de l'Union; souligne que de telles pratiques constituent un acte intolérable d'ingérence	53. relève avec inquiétude la multiplication d'exemples de la manière dont des acteurs malveillants de pays ***non membres de l'UE*** utilisent la criminalité comme un service et les organisations criminelles comme des intermédiaires au sein de l'Union pour cibler des personnes et des entités identifiées en tant qu'adversaires politiques, ce qui constitue une grave menace pour la sécurité intérieure de l'Union; souligne que de telles pratiques constituent un acte

étrangère, avec des effets potentiellement déstabilisateurs sur nos sociétés; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la coordination au niveau de l'Union dans le domaine de la justice pénale et de l'application de la loi;

intolérable d'ingérence étrangère, avec des effets potentiellement déstabilisateurs sur nos sociétés; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la coordination au niveau de l'Union dans le domaine de la justice pénale et de l'application de la loi;

Or. en

Amendement 1381
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 53

Proposition de résolution	*Amendement*
53. relève avec inquiétude la multiplication d'exemples de la manière dont des acteurs malveillants de pays tiers utilisent la criminalité comme un service et les organisations criminelles comme des intermédiaires au sein de l'Union pour cibler des personnes et des entités identifiées en tant qu'adversaires politiques, ce qui constitue une grave menace pour la sécurité intérieure de l'Union; souligne que de telles pratiques constituent un acte intolérable d'ingérence étrangère, avec des effets potentiellement déstabilisateurs sur nos sociétés; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la coordination ***au niveau de l'Union*** dans le domaine de la justice pénale et de l'application de la loi;	53. relève avec inquiétude la multiplication d'exemples de la manière dont des acteurs malveillants de pays tiers utilisent la criminalité comme un service et les organisations criminelles comme des intermédiaires au sein de l'Union pour cibler des personnes et des entités identifiées en tant qu'adversaires politiques, ce qui constitue une grave menace pour la sécurité intérieure de l'Union; souligne que de telles pratiques constituent un acte intolérable d'ingérence étrangère, avec des effets potentiellement déstabilisateurs sur nos sociétés; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la coordination dans le domaine de la justice pénale et de l'application de la loi;

Or. en

Amendement 1382
Tomáš Zdechovský, Dan-Ştefan Motreanu, Eszter Lakos, Lukas Mandl, Sandra Kalniete, Marta Wcisło, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 53 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	***53 bis. appelle à la reconnaissance formelle du «hack-for-hire» (piratage pour le compte d'autrui) comme une menace distincte pour les institutions et les processus démocratiques; appelle à une définition harmonisée au niveau de l'Union, sous l'égide des autorités chargées de l'application de la loi et de la cybersécurité; appelle à des protocoles de réaction rapide et à une notification transparente des incidents; souligne que les très grandes plateformes en ligne ont la responsabilité d'évaluer, d'atténuer et de signaler les risques liés à l'utilisation de leurs services pour des activités de piratage pour le compte d'autrui, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du règlement sur la protection des données; encourage les États membres à ériger en infraction pénale la fourniture et l'acquisition de services de piratage pour le compte d'autrui visant les institutions démocratiques et à renforcer l'application de la loi et la coopération transfrontières;* Or. en

Amendement 1383
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 53 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	53 bis. rappelle que Peter Mandelson a été capturé par la Russie et la Chine pour avoir exercé des activités de conseil ou de lobbying rémunérées pour des entités liées à leurs intérêts étatiques ou militaires; rappelle les rapports ING1 et ING2 en condamnant et en contrant la capture systématique des élites politiques,

intellectuelles et sociales européennes par des entités étrangères liées à des États;

Or. en

Amendement 1384
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 53 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	53 bis. considère que la répression transnationale croissante constitue une menace pour la démocratie; invite la Commission à fournir des orientations et des recommandations aux États membres sur la manière de protéger les journalistes et les autres groupes à risque en exil; invite la Commission à envisager la mise en place d'un mécanisme de coopération policière et judiciaire en matière de répression transnationale au niveau européen;

Or. en

Amendement 1385
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 53 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	53 ter. invite les États membres et la Commission à rester vigilants et à assurer la protection des communautés de la diaspora dans l'Union, y compris les forces démocratiques de Biélorussie, l'opposition russe et la diaspora iranienne, qui sont souvent la cible

d'acteurs étrangers par le biais de campagnes de désinformation, de campagnes de diffamation, d'agressions physiques et d'assassinats politiques;

Or. en

Amendement 1386
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; se félicite des dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres concernés par de telles menaces devraient pouvoir compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la base juridique et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts de protection des frontières des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034;	***supprimé***

Or. en

Amendement 1387
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; ***se félicite des*** dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres concernés par de telles menaces ***devraient pouvoir*** compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que ***l'agence dispose de la*** base juridique et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à ***faire face*** à ces menaces hybrides; souligne, dans ce contexte, la nécessité de ***renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux*** efforts de protection des frontières des États membres au moyen d'investissements ***suffisants*** au titre du CFP 2028-2034;	54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union ***dans son ensemble***; ***regrette que la Commission ait retiré la proposition législative visant à faire face aux situations d'instrumentalisation dans le domaine de la migration et de l'asile [2021/0427(COD)], qui avait pour objectif de relever ces défis de manière globale; considère que les*** dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration ***ne sont pas suffisamment concrètes ou solides pour dissuader efficacement les activités hostiles, qui se poursuivent à grande échelle***; souligne que les États membres concernés par de telles menaces ***n'ont pas pu*** compter sur le soutien ***adéquat*** d'agences spécialisées de l'Union***, comme l'ont démontré le cas de la Lituanie, de la Pologne et d'autres pays***; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que ***celui-ci puisse traiter les véritables défis évolutifs, ce qui nécessite également une*** base juridique ***appropriée*** et des ressources humaines, financières et techniques ***suffisantes*** nécessaires pour aider correctement les États membres à ***réagir*** à ces menaces hybrides; souligne, dans ce

contexte, la nécessité de ***soutenir davantage les*** efforts de protection des frontières des États membres***, qui sont essentiels pour défendre efficacement les frontières extérieures de l'Union,*** au moyen d'investissements ***adéquats*** au titre du CFP 2028-2034; ***regrette toutefois que certaines actions et communications des institutions de l'Union européenne et des acteurs financés par l'Union aient parfois contribué à saper les efforts légitimes des États membres de première ligne pour protéger les frontières extérieures de l'Union, notamment en amplifiant des récits non vérifiés ou trompeurs qui affaiblissent la confiance du public dans les autorités frontalières et déforment la nature des menaces hybrides;***

Or. en

Amendement 1388
Fredi Beleris

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; se félicite des dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres concernés par de telles menaces devraient pouvoir compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la	54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; ***reconnaît les efforts des garde-côtes nationaux des États membres et de Frontex, qui répondent quotidiennement aux menaces hybrides, mènent des opérations de recherche et de sauvetage en mer et jouent un rôle essentiel dans la sauvegarde de l'intégrité des frontières extérieures de l'Union européenne et dans la lutte contre la criminalité organisée, notamment les passeurs de migrants;***

base juridique et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts de protection des frontières des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034;	***demande que l'Union continue à soutenir le renforcement de leur capacité opérationnelle grâce à un financement adéquat et à une coopération accrue avec les agences concernées;*** se félicite des dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres concernés par de telles menaces devraient pouvoir compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la base juridique et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts de protection des frontières des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034;

Or. en

Amendement 1389
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; se félicite des dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration	54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; se félicite des dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration

récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres concernés par de telles menaces devraient pouvoir compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la base juridique et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts de protection des frontières des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034;	récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres concernés par de telles menaces devraient pouvoir compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la base juridique et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides; ***souligne l'importance d'une coordination étroite et d'une coopération sincère entre les États membres voisins et les institutions de l'Union, ainsi que la nécessité de renforcer les capacités technologiques et opérationnelles, y compris la surveillance électronique, la résilience des télécommunications et les systèmes antidrones, afin de répondre efficacement aux menaces hybrides tout en préservant l'intégrité de l'espace Schengen et les valeurs fondamentales de l'Union;*** souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts de protection des frontières des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034;

Or. en

Amendement 1390
Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression	54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression

politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; se félicite des dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres concernés par de telles menaces devraient pouvoir compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la base juridique et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts de protection des frontières des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034;

politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; se félicite des dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres concernés par de telles menaces devraient pouvoir compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la base juridique et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts de protection des frontières des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034; ***se dit préoccupé par le fait que les propositions de régularisation massive des migrants en situation irrégulière, lorsqu'elles sont présentées dans le cadre de stratégies politiques nationales, risquent d'affaiblir la crédibilité de la politique migratoire commune de l'Union et de générer des facteurs d'attraction involontaires et des défis en matière de sécurité; souligne que toute mesure de régularisation devrait être exceptionnelle, transparente et coordonnée au niveau européen;***

Or. en

Amendement 1391
Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. ***condamne fermement*** l'instrumentalisation et l'utilisation comme	54. ***se déclare préoccupé par le fait que l'application du concept de menaces***

arme de la migration ***contre l'Union***; ***estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; se félicite des dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration;*** souligne ***que*** les États membres ***concernés par de telles*** menaces ***devraient pouvoir compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la base juridique et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts de*** protection ***des frontières des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034***;

hybrides, de l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration ***contribue à la stigmatisation et à la déshumanisation des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés***; souligne ***qu'un tel cadrage peut légitimer des réponses disproportionnées axées sur la sécurité, affaiblir l'accès à la protection et éroder les droits fondamentaux; appelle les institutions de l'Union et*** les États membres ***à éviter toute approche langagière et politique associant les migrations à des*** menaces ***pour la sécurité et à veiller à ce que les réponses restent fermement ancrées dans les droits de l'homme, les normes de*** protection ***internationale et les principes humanitaires***;

Or. en

Amendement 1392
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; se félicite des dispositions spécifiques sur	54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; ***considère que les barrières physiques aux frontières***

l'instrumentalisation de la migration récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres concernés par de telles menaces devraient pouvoir compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la base juridique et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts de protection des frontières des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034;

sont le moyen le plus efficace de lutter contre l'utilisation comme arme de la migration; se félicite des dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres concernés par de telles menaces devraient pouvoir compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la base juridique et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides; ***souligne que les refoulements sont une option légale et légitime face à une migration militarisée;*** souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts de protection des frontières des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034;

Or. en

Amendement 1393
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; se félicite des dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration	54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union ***soit en tentant d'affaiblir la frontière externe de l'Union ou de saper la confiance dans les***

récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres concernés par de telles menaces devraient pouvoir compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la base juridique et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts de protection des frontières des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034;

institutions; se félicite des dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres concernés par de telles menaces***, notamment les États voisins de la Biélorussie et de la Russie,*** devraient pouvoir compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la base juridique et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts de protection des frontières des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034;

Or. en

Amendement 1394
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. condamne ***fermement*** l'instrumentalisation ***et l'utilisation comme arme*** de la migration contre l'Union; estime ***que ce*** phénomène ***représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; se félicite des*** dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration ***récemment*** incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les	54. condamne l'instrumentalisation de la migration contre l'Union; ***regrette toutefois que les mesures prises par l'Union européenne et les États membres pour faire face à ce phénomène nuisent de manière injustifiée et disproportionnée aux personnes en quête de protection;*** estime ***qu'un*** phénomène ***géopolitique appelle des réponses géopolitiques et non des mesures ciblant des personnes déjà vulnérables et conduisant à leur double victimisation; rejette, à cet égard, les*** dispositions spécifiques sur

États membres ***concernés par de telles menaces devraient pouvoir compter*** sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; ***demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la base juridique et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides;*** souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts ***de protection des frontières*** des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034;

l'instrumentalisation de la migration incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres***, en s'appuyant également sur le*** soutien des agences spécialisées de l'Union***, doivent garantir des conditions d'accueil dignes et défendre le droit de demander l'asile conformément au droit communautaire et international et afin de limiter l'efficacité de l'instrumentalisation en tant qu'outil de déstabilisation***; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034;

Or. en

Amendement 1395
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 54

Proposition de résolution	*Amendement*
54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; se félicite des dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres concernés par de telles menaces devraient pouvoir compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la base juridique et des ressources humaines,	54. condamne fermement l'instrumentalisation et l'utilisation comme arme de la migration contre l'Union; estime que ce phénomène représente une tentative inacceptable de la part de pays tiers malveillants d'exercer une pression politique sur les États membres de première ligne et sur l'Union; se félicite des dispositions spécifiques sur l'instrumentalisation de la migration récemment incluses dans des actes législatifs clés de l'Union sur la gestion des frontières et la migration; souligne que les États membres concernés par de telles menaces devraient pouvoir compter sur le soutien d'agences spécialisées de l'Union; demande que le mandat de Frontex soit renforcé afin que l'agence dispose de la base juridique***, les capacités analytiques*** et

financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union à contribuer aux efforts de protection des frontières des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034;

des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour aider correctement les États membres à faire face à ces menaces hybrides; souligne, dans ce contexte, la nécessité de renforcer encore la capacité de l'Union***, notamment via Frontex,*** à contribuer aux efforts de protection des frontières des États membres au moyen d'investissements suffisants au titre du CFP 2028-2034;

Or. en

Amendement 1396
Michał Wawrykiewicz, Bartłomiej Sienkiewicz, Sandra Kalniete, Eszter Lakos, Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 54 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	54 bis. soutient la mise en place d'une initiative appelée «surveillance du flanc oriental» et invite la Commission à créer un mécanisme budgétaire spécifique dans le cadre financier pluriannuel 2028-2034, visant à renforcer la sécurité et la résilience des frontières extérieures orientales de l'Union; invite la Commission à apporter un soutien financier ciblé aux gardes-frontières nationaux des États membres frontaliers afin de leur permettre de recruter du personnel spécialisé supplémentaire; souligne que ces unités devraient être spécifiquement mandatées pour lutter contre les menaces hybrides, y compris la désinformation russe et l'instrumentalisation de la migration; appelle en outre à des programmes de formation spécialisée financés par l'Union et au déploiement de technologies de surveillance avancées afin de garantir l'intégrité et la protection efficace des frontières extérieures de l'Union;

Or. en

Amendement 1397
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 54 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	54 bis. invite la Commission, dans le cadre de la prochaine révision du mandat d'Europol, à inclure les menaces hybrides dans l'annexe I du règlement Europol en tant que forme de criminalité affectant un intérêt commun de l'Union, afin de fournir une base juridique claire à l'action d'Europol, de renforcer l'analyse stratégique et l'échange de renseignements, et d'améliorer la coordination opérationnelle entre les États membres dans la lutte contre les menaces transfrontières liées à la criminalité, au numérique et à l'information;

Or. en

Amendement 1398
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 54 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	54 bis. regrette qu'au plus fort de la crise migratoire à ses frontières extérieures, l'Union n'ait pas joué un rôle suffisamment constructif et que des récits trompeurs sur la situation aux frontières, ainsi que les activités de certaines organisations non gouvernementales et de réseaux de passeurs, aient encore compliqué les efforts des États membres

de première ligne pour protéger les frontières extérieures de l'Union;

Or. en

Amendement 1399
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 54 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	54 bis. invite la Commission et les États membres à suivre l'exemple de la Pologne, à enquêter et à révéler les liens de citoyens européens, en particulier de responsables politiques, avec Jeffrey Epstein et les services de renseignement russes; exhorte le Royaume-Uni et la Belgique à enquêter sur l'ingérence étrangère dans le Brexit et l'effondrement du gouvernement belge en 2018, comme le suggèrent les courriels de Steve Bannon à Jeffrey Epstein;

Or. en

Amendement 1400
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 54 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	54 bis. note la nécessité d'empêcher le détournement des fonds de l'UE, y compris par l'intermédiaire des ONG, vers des organisations liées à des mouvements islamistes fondamentalistes; appelle à un suivi attentif et à des mesures préventives pour garantir que le soutien financier de l'Union ne contribue pas

indirectement à des activités portant atteinte aux processus démocratiques et aux valeurs occidentales;

Or. en

Amendement 1401
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 54 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	54 ter. regrette que des attaques injustifiées contre les actions légitimes des États membres aient coïncidé avec les objectifs d'acteurs hostiles tels que les régimes de Moscou et de Minsk, répétant la désinformation et les fausses allégations; regrette qu'au lieu de faire confiance aux États membres, la Commission ait soutenu politiquement et financièrement ces activités préjudiciables; demande qu'il y soit mis fin et que toute la transparence soit faite sur le soutien apporté aux organisations qui ont agi en contradiction avec les politiques de sécurité des États membres;

Or. en

Amendement 1402
Stefano Cavedagna, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 54 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	54 ter. invite la Commission et les États membres à reconnaître que la protection des territoires d'outre-mer de l'Union européenne est un enjeu stratégique majeur, tant pour la souveraineté que

pour le bon fonctionnement démocratique de l'Union; souligne que des territoires tels que la Nouvelle-Calédonie, la Martinique, les îles Canaries et les Açores sont régulièrement exposés à des ingérences étrangères qui compromettent leur stabilité;

Or. en

Amendement 1403
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 54 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	54 quater. déplore vivement la diffusion d'allégations fausses ou trompeuses concernant la situation à la frontière entre la Pologne et la Biélorussie, y compris des allégations de violations systématiques des droits fondamentaux, de mauvais traitements délibérés ou même de meurtres de migrants par les gardes-frontières polonais, qui n'ont pas été étayées par les autorités compétentes ou les organes judiciaires, et qui ont été exploitées par des acteurs hostiles dans le cadre d'une campagne plus large de désinformation et de déstabilisation; souligne que ces récits ont contribué à la guerre de l'information menée par le régime biélorusse et ses alliés, visant à délégitimer les actions d'un État membre agissant pour la défense de la frontière extérieure de l'Union et à éroder la solidarité entre les États membres;

Or. en

Amendement 1404
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 54 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	54 quinquies. se déclare gravement préoccupé par des rapports crédibles, y compris le journalisme d'investigation et les preuves présentées par les autorités nationales, indiquant que certaines organisations non gouvernementales opérant le long des frontières extérieures de l'Union ont, intentionnellement ou par négligence grave, facilité ou encouragé l'immigration clandestine, notamment en fournissant une assistance logistique, une coordination ou des conseils qui ont effectivement permis aux réseaux de passeurs de migrants de se développer;

Or. en

Amendement 1405
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 54 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	54 sexies. souligne que l'aide humanitaire ne doit jamais servir de couverture à des activités qui portent atteinte à la sécurité des frontières, violent le droit national ou contribuent à des opérations hybrides orchestrées par des acteurs hostiles n'appartenant pas à l'Union; demande par conséquent que les financements communautaires et nationaux accordés aux organisations actives dans les zones frontalières fassent l'objet d'un examen minutieux, d'une transparence et d'une responsabilisation, y compris la suspension ou le recouvrement des fonds lorsqu'il est établi que ces organisations sont impliquées

	dans l'immigration clandestine ou qu'elles la facilitent;

Or. en

Amendement 1406
Petar Volgin, Christine Anderson

Proposition de résolution
Paragraphe 55

Proposition de résolution	*Amendement*
55. souligne que le bouclier européen de la démocratie doit avoir une forte dimension extérieure; se félicite de l'inclusion, dans la communication conjointe, d'actions spécifiques visant à soutenir les pays au-delà des frontières de l'Union, notamment en facilitant le renforcement des capacités afin d'améliorer la résilience des pays candidats et candidats potentiels face aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et aux ingérences hybrides, ainsi qu'en soutenant les médias et le journalisme indépendants et en renforçant leur capacité à surveiller la désinformation sur les médias sociaux avant et pendant les élections;	***supprimé***

Or. en